



MAGAZINE

INTERNATIONAL

Washington, Reims, Brazzaville, Montréal :
l'UIHJ organise des colloques internationaux dans le monde.
Washington, Reims, Brazzaville, Montreal:
the UIHJ organizes worldwide international conferences.

Québec - Quebec

Colloque international de Montréal
Montreal international Conference



États-Unis - USA

19e congrès de Washington
19th congress in Washington

France

Colloque international de Reims
Reims international Conference



Congo

Colloque international de Brazzaville
Brazzaville International Conference





La Caisse des Dépôts

Institution financière publique, la Caisse des Dépôts est en charge de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État et les collectivités territoriales.

Elle est aujourd'hui :

- > le gestionnaire de référence de l'épargne (livrets défiscalisés) et des retraites des Français (1 retraité sur 5), ainsi que de fonds privés protégés par la loi (fonds des professions juridiques...),
 - > le n°1 du financement du logement social et de la politique de la ville,
 - > le partenaire de long terme des collectivités territoriales
 - comme investisseur dans des projets locaux de développement insuffisamment pris en compte : équipement numérique, rénovation urbaine et immobilier, capital investissement régional et capital risque technologique, soutien à la création de très petites entreprises et à l'économie sociale,
 - à travers ses filiales : Transdev (transport de voyageurs) • Egis (infrastructures) • Compagnie des Alpes (sites de loisirs) • VVF Vacances (hébergement de loisirs) • Icade et groupe SNI (immobilier) • CDC Entreprises (capital investissement),
 - > Un grand investisseur de long terme dans les entreprises
- Au sein du groupe, la Caisse des Dépôts est le premier actionnaire de la CNP (assurances de personnes). Elle est également l'actionnaire stratégique de la Caisse nationale des caisses d'épargne et gère d'importants portefeuilles d'actions de sociétés cotées, de capital investissement et d'actifs immobiliers.

L'huissier de justice : élément essentiel de l'Etat de droit

« Les huissiers de justice œuvrent dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice ce qui fait d'eux un élément essentiel de l'Etat de droit. »

Jamais, à notre connaissance, la profession n'avait enregistré pareille marque d'estime, venant, de surcroît, de l'une des plus prestigieuses juridictions du monde : la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)¹.

Cette prise de position de la CEDH est intervenue dans une affaire de reprise d'enfants opposant deux couples d'italiens à l'Etat roumain. Pour n'avoir pas apporté tout le soutien effectif désirable à l'huissier de justice chargé d'exécuter une décision prescrivant la remise d'enfants à leurs parents adoptifs italiens, l'Etat roumain a été condamné par la CEDH².

Il n'aura pas échappé la relation qu'établit la Cour entre le rôle de l'huissier de justice (intérêt d'une bonne administration de la justice) et son implication dans l'élaboration de la notion d'Etat de droit (« élément essentiel de l'état de droit »).

Par ailleurs, si l'on veut bien reprendre le texte de la recommandation n° 17 du 9 septembre 2003 élaborée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), dont l'un des objectifs déclaré est de contribuer à l'amélioration des systèmes judiciaires des Etats membres, on s'aperçoit que celle-ci invite les états-membres à veiller à délimiter précisément les pouvoirs des huissiers de justice vis à vis des juges, dans deux domaines essentiels : la responsabilité et le champ d'intervention des agents d'exécution.

On n'ose à peine l'avancer, mais il apparaît pourtant clairement que la haute institution européenne, par la voix de ses différents organes, va au-delà de la simple reconnaissance de la profession d'huissier de justice. Car, sans vouloir spéculer sur l'interprétation qu'il convient de donner à l'arrêt de la Cour et à la recommandation du 9 septembre 2003, on peut retenir deux choses : d'abord que l'huissier de justice constitue un élément essentiel de l'Etat de droit, ensuite que ses prérogatives doivent être clairement fixées par rapport à celles attribuées aux juges.

C'est à se demander si l'huissier de justice ne deviendrait pas une institution ?

Cette situation, quelles que soient les appréciations des uns et des autres, n'est pas aussi surprenante qu'on pourrait l'imaginer. En effet, à force de persévérer depuis des années à promouvoir un huissier de justice à visage uniforme, conçu suivant des critères rigoureux articulés autour des notions de compétence, haute valeur juridique, responsabilité professionnelle, degré élevé de formation, ... il fallait bien un jour récolter le fruit de toutes ces semences.

Nous enregistrons là, sans doute, non seulement le résultat d'années passées à valoriser nos fonctions, par ailleurs si souvent décriées — parfois même remises en cause — mais encore recueillons-nous toute la persévérance de la profession à marteler le message d'une exécution de qualité au profit d'une étroite corrélation entre Etat de droit et l'exigence d'un corps d'huissiers de justice indépendant et de haute qualité juridique. Enfin, bénéficions-nous aussi du temps passé à arpenter les couloirs, les halls et les salles de conférences pour vanter les vertus d'un huissier de justice impartial, indépendant et hermétique aux effets de la corruption.

C'est vraisemblablement à la faveur d'un peu tout cela, ajouté aux facteurs économiques, que les huissiers de justice ont accentué leur crédibilité et gagné la bataille de leur UTILITE. Nul ne peut prétendre exister s'il ne justifie de son utilité. A cet effet, la formule suivant laquelle tout Etat de droit est érigé sur la base d'un régime judiciaire reposant sur trois piliers : le juge, l'avocat et l'huissier de justice et qui accrédite le caractère incontournable de l'huissier de justice vient, de façon éclatante, de prendre toute son acception avec l'arrêt de la CEDH.

Les occasions où la profession peut tirer quelque légitime fierté de son excellence sont si rares qu'il serait malvenu de s'en priver, étant bien certain que



la Cour de Strasbourg et la CEPEJ ne sauraient être suspectées de complaisance à notre égard.

L'influence du Conseil de l'Europe, de la CEDH et de la CEPEJ est grande. Sans doute les législations internes des Etats membres intéressés, mais aussi d'autres grandes juridictions - nous pensons à la Cour commune de justice et d'arbitrage d'Abidjan dans le cadre du traité de l'OHADA - pourraient-elles s'inspirer de la décision de la Cour de Strasbourg.

Il appartient maintenant aux présidents des chambres nationales de relayer le message que viennent d'adresser les juges de la « Grande » Europe.

Jacques Isnard
Président de l'UIHJ

¹ Rappelons que la CEDH est une juridiction qui dépend du Conseil de l'Europe auquel ont adhéré 46 Etats et qui comprend à titre d'observateurs les USA, le Japon, le Mexique...

² CEDPI 22 juin 2004 PINI et autres/Roumanie

The Judicial Officer: an essential element of a lawful State

"Judicial Officers work in the interest of a good administration of Justice, which makes them an essential part of a lawful State"

Never, to our knowledge, had our profession recorded such a mark of esteem, coming, moreover, from one of the most prestigious jurisdiction in the world: the European Court of Human Rights (ECHR)¹.

This position of the ECHR was taken pertaining to a child retaking case between two Italian couples versus the Romanian State. For not having given the necessary support to the Judicial Officer in charge of enforcing a decision prescribing the retaking of a child by his adoptive Italian parents, the Romanian State was condemned by the ECHR². Everyone will have noticed the relation made by the Court between the role of the Judicial Officer (interest of a good administration of justice) and his implication in the elaboration of the notion of a lawful State (essential element of a lawful State).

Moreover, when considering the text of the Recommendation 17 of 9 September 2003 prepared by the European Commission on Efficiency of Justice (CEPEJ) — one of the aims being to contribute to the improvement of the judicial systems of the Member States — it is noticed that the States are invited to precisely define the powers of Judicial Officers as regards Judges, in two essential parts: liability and the field of activities of Judicial Officers.

No one may dare to say it, but is it nevertheless clear that the high European institution, through the voice of its organs, goes way beyond the simple recognition of the profession of Judicial Officers. Without speculating on the interpretation that must be made of the Court Judgement and Recommendation 17 of 9 September 2003, two things can be remembered: firstly, Judicial Officers are a essential part of a lawful State, secondly, their prerogatives must be clearly underlined, with respect of those given to judges.

In other words, are Judicial Officers an institution?

This situation, whatever appreciation can be given, does not eventually come as a surprise. As a matter of fact, because of our persistency throughout the years in promoting a standardised profession for Judicial Officers, conceived through strict criteria articulated around such notions as competence, high legal value, professional liability, high degree of training, etc. we realize that it has finally paid off.

We are now probably recording, not only the results of all those years spent adding value to our functions, in other respects so often ran down — sometimes even contested — but also do we collect all the perseverance of the profession hammering down the message of a high quality enforcement, for the benefit of a close correlation between a lawful State and a requirement for a body of independent and highly qualified Judicial Officers. Finally, do we also profit from the time spent pacing up and down corridors, halls or conference rooms to promote the virtues of an impartial Judicial Officer, independent and impervious to the effects of corruption.

It is probably because of all this, to which can be added economics factors, that Judicial Officers have increased their credibility and won the battle of their USEFULNESS. No one can pretend to exist if he doesn't justify his usefulness. To this end, the formula, according to which every lawful State is based on a judicial system leaning on three pillars: the Judge, the Lawyer and the Judicial Officer, and which accredits the indispensable nature of Judicial Officers, has just brilliantly taken its full measure with the Judgement given by the ECHR.



The occasions where the profession can be legitimately proud of its excellence are so rare that it would be inappropriate not to mention it, especially when the Strasbourg Court and the CEPEJ cannot be suspected of being indulgent towards us.

The influence of the Council of Europe, the ECHR and the CEPEJ is vast. Without doubt, the relevant Members States' internal legislations, but also other important jurisdictions — we are thinking of the Common Court of Justice and Arbitrage of Abidjan in the framework of the Ohada Treaty — should well be inspired by the Strasbourg Court decision.

It is now the task of the presidents of the National Chambers to relay the message that the Judges of the "Big" Europe has sent us.

Jacques Isnard
President of UIHJ

¹ The ECHR is a jurisdiction that depends on the Council of Europe which includes 46 countries, with USA, Japan and Mexico as observing members.

² CEDPI 22 June PINI and others v/Romania



One Europe. One currency. One group of Judicial Officers.

Some of us see more opportunities in Europe than others. The fact is, economic cooperation is a success. More and more cross-border business is being done within Europe. Directly resulting in more and more international money transfers... which in turn result in more and more international payment problems. That's why the need for European collection management is being given increasingly high priority within the business community. The logical answer: a pan-European network of Judicial Officers using an integral approach of amicable and legal debt collection. In the Netherlands, GGN has already proved that this approach is successful. GGN is a market-oriented organisation comprising 18 Judicial Offices. GGN collects more money faster for its clients. An advantage which every European company should have the opportunity to share.



Collection Specialists and Judicial Officers

Reckon on more profitability

Sommaire

L'huissier de justice : élément essentiel de l'Etat de droit <i>The Judicial Officer: an essential element of a lawful State</i>	3 4
Record de participation pour le conseil permanent de novembre 2005 à Paris <i>Record breaking participation at the November 2005 UIHJ Permanent Council in Paris</i>	8 11
Jacques Isnard élevé au rang de docteur « Honoris Causa » le 19 septembre 2005 <i>On 19 September 2005, Mr Jacques Isnard was elevated at the grade of Doctor Honoris Causa</i>	14 15
PROGRAMME <i>PROGRAMME</i>	16
XIX ^e Congrès international de l'UIHJ - Washington 26/28 avril 2006 : Les enjeux d'un congrès <i>19th UIHJ international Congress 26 – 28 April 2006</i>	17 18



EUROPE

Réforme de la profession en Allemagne <i>Change of System in Germany</i>	19 19
Séminaire UIHJ à Salzbourg <i>UIHJ seminar in Salzburg</i>	20 21
Mise en place d'un système d'exécution à caractère libéral en Bulgarie <i>Implementation of a private Enforcement system in Bulgaria</i>	22 23
Assemblée générale constituante de la Chambre nationale des huissiers de justice libéraux de Bulgarie <i>First General Assembly of the Chamber of Private Judicial Officers of the republic of Bulgaria</i>	25 28
Un séminaire du Conseil de l'Europe s'est tenu les 10 et 11 novembre 2005 à Kaluga (Fédération de Russie) avec la participation de deux experts membres du Comité de l'UIHJ <i>A Council of Europe seminar took place on 10 and 11 November 2005 in Kaluga (Russian Federation) with the participation of two experts members of the Committee of UIHJ</i>	31 33
Visite d'une délégation russe à la Chambre nationale des huissiers de justice de France <i>Visit of a Russian Delegation at the French National Chamber of Judicial Officers</i>	35 36

AFRIQUE



Jumelage entre deux chambres régionales d'huissiers de justice de France et d'Algérie <i>Twinning between two regional chambers of France and Algeria</i>	76 77
Séminaire Ufohja à Brazzaville (Congo) des 6 et 7 octobre 2005 <i>Ufohja seminar in Brazzaville (Congo) on 6 and 7 October 2005</i>	78 81



Nouvelle participation de l'UIHJ à un séminaire du Conseil de l'Europe en Russie <i>New participation of the UIHJ in a seminar of the Council of Europe in Russia</i>	37 39
Séminaire des pays nordiques à Helsinki (Finlande) des 7 au 9 septembre 2005 <i>Northern countries seminar in Helsinki (Finland) from 7 to 9 September 2005</i>	43 43
Colloque international de l'UIHJ à Reims des 4 et 5 novembre 2005 : une représentation internationale sans précédent <i>International conference of the UIHJ in Reims of November the 4, and 5 2005: an international representation without precedent</i>	44 48
Paul Rochard, nouveau président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France <i>Paul Rochard, the new President of the French National Chambers of Judicial Officers</i>	52 52

AMÉRIQUES

Séminaire de formation de l'UIHJ à La Havane <i>UIHJ training seminar in the Havana</i>	84
L'UIHJ au sixième anniversaire de l'ONU <i>UIHJ at the United Nations Sixtieth birthday!</i>	85
L'UIHJ aux 8 ^{es} rencontres nationales de la FENASSOJAF <i>UIHJ at the 8th National meetings of the FENASSOJAF</i>	87
Inauguration de la maison des huissiers au Québec <i>Inauguration of the Maison des huissiers in Quebec</i>	89
10 ^e anniversaire de la Chambre des huissiers de justice du Québec <i>10th anniversary of the Chamber of Judicial Officers of Quebec</i>	93



Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires
42 rue de Douai - 75009 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 49 70 12 87 - Fax : +33 (0)1 49 70 15 87
<http://www.uilhj.com> - uilhj@huissier-justice.fr

ASIE

Des stagiaires thaïlandais en France <i>Thai trainees in France</i>	99
Visite d'une délégation de stagiaires thaïlandais à Paris, des 17 au 26 octobre 2005 <i>Visit of a Thai delegation of trainees in Paris, from 17 to 26 October, 2005</i>	100
Des stagiaires thaïlandais dans la rigueur de l'hiver français ! <i>Thai trainees in the harshness of the French winter!</i>	103

UIHJ Magazine - Magazine semestriel d'information de
l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires

Directeur de la publication : Jacques Isnard
Rédacteur en chef : Roger Dujardin
Rédacteur en chef adjoint : Mathieu Chardon
Comité de rédaction : Jean-Paul Spinelli, Marc Schmitz, Jos Uitdehaag

Edition - Réalisation : SAILING communication & technologies,
8 avenue des Minimes, F-94300 Vincennes - <http://www.sailing-up.com>

Impression : Currenda sp. z o.o., Aleja Niepodleglosci 703A - 81-853 Sopot Pologne
Tél. +48 58 5503875 - <http://www.currenda.pl>

Des experts de l'UIHJ en mission au Conseil de l'Europe pour la Moldavie <i>UIHJ experts participate in a Council of Europe mission for Moldova</i>	53
L'UIHJ au séminaire international de Constanza (Roumanie) des 21 au 23 juillet 2005 <i>UIHJ at the international seminar of Constanza (Romania) from 21 to 23 July 2005</i>	57
Création du Centre de perfectionnement des huissiers de justice de Roumanie à Bucarest le 28 octobre 2005 <i>Creation of a Proficiency Center for Judicial Officers of Romania in Bucharest on 28 October 2005</i>	59
Participation de l'UIHJ à la réunion annuelle du Réseau judiciaire européen le 13 décembre 2005 à Bruxelles <i>UIHJ participates in the European Judicial Network (EJN) annual meeting in Brussels on 13th December 2005</i>	61
Mise en place du nouveau Code de procédure civile en Lituanie <i>Implementation of the new Code of Civil Procedure in Lithuania</i>	63

Aides de l'UIHJ dans les réformes judiciaires en Albanie <i>UIHJ helps with legal reforms in Albania</i>	65
Une nouvelle loi sur l'exécution entrera en vigueur le 26 mai 2006 dans l'Ancienne république yougoslave de Macédoine (Arym) <i>A new law on enforcement to be enacted in May 26th 2006 in the Former Yugoslavian Republic of Macedonia (Fyrom)</i>	67
III ^e congrès des Solicitadores à Vilamoura (11 et 12 novembre 2005) <i>IIIrd congress of Solicitadores in Vilamoura (November 11, and 12 2005)</i>	69
10 ^e anniversaire de la création de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie <i>10th birthday of the creation of the National Chamber of the Judicial Officers of Slovakia</i>	73

Record de participation pour le conseil permanent de novembre 2005 à Paris

La Thaïlande, l'Azerbaïdjan et la Moldavie ont fait partie des 41 délégations qui ont assisté au conseil permanent de l'UIHJ qui s'est tenu à Paris les 24 et 25 novembre 2005.



Jacques Isnard remet le titre de membre honoraire de l'UIHJ à Emmanuel Grammatopoulos, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce

Jacques Isnard gives the Honorary membership of UIHJ title to Emmanuel Grammatopoulos, former President of the National Chamber of Judicial Officers of Greece

49 manifestations de l'UIHJ sur quatre continents en 11 mois

Dans son discours d'introduction, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a remercié l'ensemble des délégations qui ont fait le voyage de quatre continents pour assister au traditionnel conseil permanent de Paris, gage de grand réconfort pour l'ensemble des actions menées par le bureau de l'UIHJ.

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil permanent de novembre 2004, le président Isnard a fait un exposé sur l'état de la profession d'huissier de justice dans le monde et des perspectives d'avenir. Notre président a rappelé que l'UIHJ comprend aujourd'hui 63 pays membres et entretient des relations avec une dizaine d'entités sur un plan international avec un carnet d'adresse de 70 à 75 Etats et organisations internationales, faisant de l'UIHJ l'une des plus grandes organisations internationale dans le domaine du droit. Depuis le début de l'année 2005, l'UIHJ a effectué 28 conférences, séminaires ou colloques, 7 réunions avec les institutions européennes, 9 réunions de bureau, a accueilli deux grandes organisations de stagiaires et trois délégations à Paris, soit un total de 49 manifestations au cours des onze mois écoulés sur quatre continents, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport à l'année dernière.

Les actions ont été menées pour l'essentiel dans trois secteurs :

- Développement des activités économiques de la profession
 - Triptyque : signification, exécution, recouvrement. Bruxelles et Paris avec volonté de développer le recouvrement et les réseaux.
- Actions ciblées :
 - Autriche, à l'initiative du président Beischall. L'Autriche nous inquiète beaucoup, avec l'Italie. La profession d'huissier de justice ne va pas

comme elles devraient aller dans ces pays. La situation est également en stagnation en Italie. Nous devons imaginer que pour aller de l'avant il ne faut qu'une seule voie et qu'une seule structure.

- Algérie, avec actions de jumelage
- Colloque européen international de Reims : plein succès. Merci au président Bertaux d'avoir accueilli cette vaste organisation
- Actions de sectorisation :
 - Développement des séminaires scandinaves
 - Colloques « danubiens » en cours d'organisation
 - UIHJ Euromed
 - Conquête de marchés européens. Mise en place de réformes du système judiciaire en Azerbaïdjan qui est un grand succès puisque Bernard Menut est présent aujourd'hui avec nos confrères azéris.

Coopération, formation et cartes du club de l'UIHJ

Les relations de l'UIHJ avec l'Ohada, l'American Law Institute (Ali) et Unidroit sont excellentes. Des actions ont été développées par le biais des organes internes et par le Comité qui œuvre pour le congrès. Dans le domaine de la formation, des actions se sont déroulées en Thaïlande avec plusieurs séminaires. Deux groupes de confrères thaïlandais sont venus en France. En Algérie, une réflexion a été menée autour d'une école de procédure avec le concours de l'Ecole nationale de procédure française. A Cuba, un séminaire s'est déroulé avec notre consoeur Dominique Aribaut. Pour la zone Ohada, des séminaires Ufohja se sont déroulés en coopération avec l'ENP et son président Abel Pansard au Mali, au Bénin et au Congo. Dans le domaine de la coopération, la nouvelle conception du magazine emporte un grand succès auprès de nos lecteurs.

Le président a ajouté : « Nous avons lancé cette année les cartes de membres personnels de l'UIHJ. Nous parlons dorénavant du club de l'UIHJ. Notre objectif était d'atteindre 300 membres. Nous sommes aujourd'hui plus de 700. Un salut spécial doit être adressé aux huissiers de justice de Hongrie puisque la profession a adhéré dans sa totalité. Cela représente une augmentation de près de 20% de notre budget, ce qui est considérable. »

« Concernant l'extension de l'UIHJ, a continué Jacques Isnard, nous avons travaillé avec la Thaïlande ainsi que le Brésil avec l'aide de nos amis portugais. Aujourd'hui, l'ensemble du pays est membre de l'UIHJ. Nous poursuivons également nos relations avec Cuba, la Chine, le Mexique, la République démocratique du Congo, le Ghana, le Centre Afrique, la Guinée équatoriale, Djibouti, la Libye, les Emirats arabes unis et la Russie, soit un total de 74 pays avec lesquels nous avons des contacts, sans compter l'Azerbaïdjan et la Moldavie qui sont présentes aujourd'hui. Nous avons également des contacts avec l'Ukraine, grâce à nos confrères hongrois, et également avec la Serbie, l'ex République yougoslave de Macédoine (ERYM) et la Croatie. »

Le président a conclu son rapport en indiquant que l'UIHJ, par ses actions, a poursuivi sa lutte contre la justice privée, contribuant à développer son image de marque.



Présentation du programme du congrès de Washington
Presentation of the Washington D.C. Congress

Actions européennes et africaines

Nicola Hesselén a ensuite présenté son rapport annuel concernant les pays scandinaves. Au Danemark, il y a une réorganisation des juridictions prévues pour janvier 2007 : les 96 tribunaux actuels ne seront plus que 15. En Norvège, l'association des huissiers de justice norvégiens vient de formuler une demande d'adhésion à l'UIHJ et devraient adhérer lors du congrès de Washington, fin avril 2006.

En Suède, une réorganisation du service de l'exécution est à l'étude mais la proposition de donner plus d'indépendance au service de l'exécution n'a malheureusement pas abouti. Cette réforme devrait être mise en place en 2007. Mme Hesselén a également évoqué les problèmes de l'exécution sauvage en Suède par l'intermédiaire des *Hell's Angels*.

En Finlande, le 4^e séminaire nordique s'est tenu à Helsinki, en présence de Leo Netten et de Roger Dujardin, avec le succès que l'on sait (voir notre article dans ce magazine). « *En revanche, nous n'avons toujours pas de contact en Islande et nous poursuivons nos démarches auprès de nos confrères* », a conclu Nicola Hesselén.

David Walker (Ecosse) a évoqué la situation des *Messengers-at-Arms* en Ecosse. Une nouvelle loi est attendue concernant les insolvabilités et la faillite. Il s'agit de la réforme la plus ambitieuse jamais envisagée par le Parlement. Les professions de *Messenger-at-Arms* et de Sheriff vont également être réformées. Il est question que les *Messengers-at-Arms* soient supprimés au profit d'un nouveau corps d'agent d'exécution, peut-être des *Messengers-of-the-Court*.

Honoré Aggrey a présenté son rapport pour les activités sur le continent africain. Dans la zone Afrique centrale et occidentale, la profession s'est métamorphosée depuis le colloque de Dakar en mai 1996. Sous l'éclairage de son architecte, Jacques Isnard, a précisé notre collègue, la formation en Afrique a été mise en chantier. Les onze pays de l'Ohada ont choisi comme slogan la promotion de l'huissier de justice par la formation. L'Ufohja est ainsi née. « *Grâce à l'UIHJ et vous tous, a précisé Honoré Aggrey, 18 séminaires se sont tenus en Afrique ces six dernières années. Chacun a bénéficié de l'expertise de l'Ecole nationale de procédure française. Des fascicules ont été préparés. Cette méthode de travail permet aux organisations nationales de prendre le relais de la formation.* »

Honoré Aggrey a remercié l'ENP, la direction de l'école, et son président Abel Pansard ainsi que Jean-Michel Rouzeaud. Les huissiers de justice se sont familiarisés avec les actes uniformes de l'Ohada. Ils en maîtrisent désormais



Le représentant de la délégation thaïlandaise
The representative of the Thai Delegation

les mécanismes. L'idée a été lancée de proposer la mise en place d'un acte uniforme. Une commission a été créée pour rédiger un acte uniforme pour la transmission des actes et l'exequatur. Egalement, il est question de favoriser la création d'un corps d'huissiers de justice professionnels juristes de haut niveau. Cette qualité, cette force, l'huissier de justice ne peut l'obtenir que si l'huissier de justice est structuré de façon très forte. Pour promouvoir cet huissier de qualité, un projet type d'huissier de justice africain est en cours d'élaboration. Mais de gros efforts restent à faire au niveau des organisations nationales. Par ailleurs, notre confrère ivoirien a précisé avoir effectué une mission au Ghana et y avoir noué des contacts intéressants et prometteurs. Les huissiers de justice existent même s'ils sont fonctionnaires, comme en Guinée équatoriale, en Centre Afrique ou au Congo Kinshasa : « *J'espère qu'ils viendront grossir le nombre des membres de l'UIHJ* » a-t-il conclu sur une note optimiste.

Toujours en Afrique, Robbie Schielz (Afrique du Sud) a rappelé l'important meeting qui s'est tenu à Pretoria en février 2005 et a réuni des délégations d'Afrique du Sud, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Namibie du Swaziland, d'Uganda et du Zimbabwe, avec la présence du vice-ministre de la Justice. Une résolution a été adoptée lors ce séminaire (voir les articles dans le magazine n°18 et sur le site Internet de l'UIHJ : www.uihj.com).

Le président Isnard est revenu sur le conseil permanent de Lisbonne (Portugal) et a renouvelé ses remerciements au président Da Cunha pour son accueil et l'excellente organisation de cette manifestation.

Leo Netten est intervenu pour évoquer la réunion des présidents Europe qui s'est tenue à Paris en mars 2005. Un bilan du règlement (CE) n°1348/2000 du Conseil sur la signification et la transmission y avait été faite, a-t-il souligné. Le premier vice-président de l'UIHJ a précisé qu'une révision de ce règlement était actuellement à l'étude à la Commission européenne et qu'il était regrettable qu'aucun huissier de justice des nouveaux pays membres de l'Union européenne n'intervienne dans le cadre de ce règlement. « *Il est souhaitable que les huissiers de justice soient entités d'origine et entités requises* », a-t-il conclu.

Le congrès de Washington approche

Sue Collins, présidente du congrès de Washington, est intervenue pour dire combien la Napps, les associations de Process Servers, les Constables et les Sheriffs des Etats-Unis, étaient heureux d'accueillir l'UIHJ fin avril pour le 19^e

congrès de notre organisation, le premier sur le sol des Etats-Unis. Mme Collins a indiqué que tout serait mis en œuvre pour que chaque congressiste garde un souvenir inoubliable de son séjour.

Parmi les activités prévues parallèlement aux travaux du congrès, il sera possible de suivre une rencontre de baseball, sport national par excellence. Des visites de Washington seront organisées et il sera également possible de se rendre à New York pour le Post congrès. Une soirée Country and Western sera également donnée.

Quant aux travaux eux-mêmes, ils comprendront la traditionnelle séance audiovisuelle, des ateliers et tables rondes, une conférence internationale, le conseil permanent et les élections du nouveau bureau pour les années 2006 à 2009.

De nouveaux venus au Conseil permanent : la Thaïlande, l'Azerbaïdjan et la Moldavie

Cette année, trois nouveaux Etats étaient présentés au conseil permanent : la Thaïlande, l'Azerbaïdjan et la Moldavie.

Le représentant de la Thaïlande, accompagné par Mme Pimonrat Vattanahathai, magistrat à la Cour suprême, a indiqué que son pays souhaitait travailler avec l'ensemble des autres pays membres de l'UIHJ. M. Chowchai a indiqué que 70% des quelques 2 300 huissiers de justice fonctionnaires thaïlandais étaient des femmes, officiant dans 103 bureaux sur l'ensemble du territoire. Le haut représentant thaïlandais a indiqué que la profession allait à l'avenir s'ouvrir sur un exercice à titre libéral. Après avoir remercié le président Isnard pour les actions de l'UIHJ en faveur de la Thaïlande, il a invité une délégation à venir prochainement dans son magnifique pays.

En écho à ces mots, M. Alikhanov, huissier de justice en chef de la République d'Azerbaïdjan, a regretté qu'il n'y ait actuellement que deux femmes huissiers de justice azéris et espère que ce nombre augmentera rapidement sous l'influence bénéfique de l'UIHJ. M. Alikhanov a remercié le président Isnard de l'opportunité offerte à l'Azerbaïdjan de rejoindre l'UIHJ. Notre confrère a également tenu à remercier publiquement Bernard Menut devant ses confrères pour les actions qu'il mène actuellement pour la réforme de la profession et des voies d'exécution dans son pays.

Valeriu Devderea, chef de la délégation de la République de Moldavie
Head of the Delegation of the Republic of Moldova



« Il est important que l'Azerbaïdjan soit membre de l'UIHJ », a constaté le chef huissier en son nom et en celui du ministère de la Justice de la République d'Azerbaïdjan. « L'ambiance que nous connaissons ici tend à prouver que l'UIHJ forme une grande famille permettant de débattre de toutes les questions pour le bénéfice de tous, et je suis fier que ma profession puisse bientôt faire partie de cette famille », a conclu M. Alikhanov, sous les applaudissements de la salle.

Pour la Moldavie, M. Devderea, huissier de justice en chef, a remercié le Conseil de l'Europe qui a permis l'organisation de la visite d'une délégation moldave à Paris, à l'initiative de Mathieu Chardon, membre du Comité de l'UIHJ, et qui a permis à la délégation de visiter la Chambre nationale française, l'Ecole nationale de procédure française ainsi que l'office de notre confrère Mathieu Chardon à Versailles. Le Département de l'exécution a été créé en 2002 par le ministère de la Justice, nous a informé M. Devderea. Les 292 huissiers de justice de la République de Moldavie sont des fonctionnaires et exécutent au total environ 400 000 titres exécutoires chaque année, en matière civile et pénale. M. Devderea a indiqué qu'il était particulièrement heureux de participer au conseil permanent et de pouvoir rencontrer autant de délégations.

Une prestigieuse soirée offerte par la Chambre nationale des huissiers de justice de France

La traditionnelle soirée offerte par la Chambre nationale des huissiers de justice de France s'est déroulée dans le cadre prestigieux de l'Automobile club de France, place de la Concorde à Paris. Le vice-président de la chambre nationale française (aujourd'hui président), Paul Rochard, n'a pas manqué de souhaiter, au nom du président Yves Martin, du bureau de la Chambre nationale et de l'ensemble des huissiers de justice français, la bienvenue à l'ensemble des délégations, indiquant qu'ils pouvaient considérer les locaux de la Chambre nationale où se tenait une nouvelle fois le conseil permanent, comme la maison de tous les huissiers de justice du monde.

A l'issue du conseil permanent, le président Isnard a souhaité un bon retour à chacun et en donnant rendez-vous à tous à Washington, fin avril 2006, pour le 19^e congrès international de l'UIHJ.

Pendant la réunion Ufohja la veille du Conseil permanent
During the Ufohja meeting before the Permanent Council



Record breaking participation at the November 2005 UIHJ Permanent Council in Paris

Thailand, Azerbaijan and Moldova were amongst the 41 delegations that attended the UIHJ Permanent Council held in Paris on 24 and 25 November 2005.



Les délégations - The Delegations

49 UIHJ events on 4 continents in eleven months

In his opening speech, Jacques Isnard, president of UIHJ, thanked all the delegations which travelled from four continents to attend the traditional Paris Permanent Council, showing signs of full support of the actions lead by the board of UIHJ.

After the unanimous approbation of the November 2004 Paris Permanent Council, president Isnard made a report on the state of the profession in the world and on the perspectives for the future. Our president recalled that UIHJ now includes 63 Member States and has regular contacts with a dozen entities on an international level, with an address book full of 70 to 75 countries and international organizations, making UIHJ one the biggest international law organizations.

Since the beginning of 2005, UIHJ organized and participate in 28 conferences, seminars or colloquiums, 7 meetings with the European institutions, 9 board meetings, has welcomed two trainees organizations and three delegations in Paris: in total, 49 events during the last eleven months on four continents, which represents a 20% increase compared with last year.

Actions were developed mainly in three sectors:

- development of economic activities of the profession
 - triptych: service of documents, enforcement, debt collection. Brussels and Paris with the decision to develop debt collecting and networks
- target actions:
 - Austria, at the initiative of president Beischall, as the situation in Austria is worrying, as well as the one in Italy
 - Algeria, with twinning
 - International conference in Reims (France), which met a great success, thanks to president Jacques Bertaux to have organised the vast manifestation

- Sector actions:

- Development of Scandinavian seminars
- "Danubian" conferences being organized
- UIHJ Euromed
- Conquest of European markets. Implementation of the reform system in Azerbaijan, which is a great success as Bernard Menut is here with our Azeri colleagues.

Co-operation, training and Club of UIHJ cards

UIHJ relations with Ohada, the American Law Institute (Ali) and Unidroit are excellent. Actions were developed through internal organs and through the Committee of UIHJ which also works for the Washington D.C. Congress. In the training domain, actions took place in Thailand with several seminars. Two groups of Thai colleagues went to France.

In Algeria, the idea of creating a school of procedure was considered, with the help of the French National school of procedure.

In Cuba, a seminar took place with our colleague Dominique Aribaut.

Concerning the Ohada zone, Ufohja (UIHJ Training Unit for African Judicial Officers) seminars were organized with the participation of the ENP (French National school of Procedure) and its president, Abel Pansard, in Mali, Benin and Congo.

In the domain of co-operation, the new conception of UIHJ Magazine meets a growing success with our readers.

The president added: "We have launched this year the personal membership cards of UIHJ. Now we talk of the UIHJ Club. Our objective was to reach 300 members. Today, we are more than 700. A special note must be given to Hungary as the entire profession has joined the Club. This means that our budget has increased up to 20%, which is considerable".

"Concerning the extension of UIHJ, continued Jacques Isnard, we have worked with Thailand as well as with Brazil with the help of our Portuguese friends. Today, the entire country is a member of UIHJ. We are pursuing our relationship with Cuba, China, Mexico, the Democratic Republic of Congo, Ghana, Central Africa, Equatorial Guinea, Djibouti, Libya, United Arab Emirates and Russia, adding up to a total of 74 countries with which we are in contact, without forgetting Azerbaijan and Moldova which are present today. We also have contacts with Ukraine, thanks to our Hungarian colleagues, as well as with Serbia, From (Former Yugoslavian Republic of Macedonia) and Croatia".

And the president to conclude his report by indicating that UIHJ, through its actions, took an active part in the fight against the private justice system, and therefore developing his image.

European and African actions

Nicola Hesselén then made the presentation of her annual report pertaining to the Scandinavian countries. In Denmark, there is a re-organization of the jurisdictions that should be implemented in January 2007: the 96 current



Larry Roth, pendant sa présentation
During his presentation

courts will turn to only 15. In Norway, the association of Judicial Officers has asked to join UIHJ and should do so during the Washington D.C. Congress, at the end of April 2006.

In Sweden, a reorganization of the Enforcement Department is being studied but the proposition to give more power to the Enforcement service unfortunately has not succeeded. Mrs Hesselén also mentioned the problems relating to "wild" enforcement by the Hell's Angels.

In Finland, the 4th Nordic Seminar took place in Helsinki, in presence of Leo Netten and Roger Dujardin, with the results that we know (See our article in this magazine). "But we have no contacts with Iceland and we are pursuing our process towards our colleagues", concluded Nicola Hesselén.

David Walker (Scotland), mentioned the situation of Messengers-at-Arms in Scotland. A new law is due pertaining to insolvency and bankruptcy. This is the most ambitious reform ever envisaged by the Parliament. The professions of Messengers-at-Arms and Sheriffs will also be reformed. There are talks of suppressing the Messengers-at-Arms in favour of a new body of Judicial Officers, maybe called the Messengers-of-the-Court.

Honoré Aggrey presented his report concerning activities on the African Continent. In the Central and Oriental parts, the profession has drastically changed since the Dakar Conference in May 1996. Under the light of his architect, Jacques Isnard, said our colleague, training in Africa has started. The eleven Ohada countries have chosen as a motto the promotion of Judicial Officers through training. Ufohija was therefore created. "With the help of UIHJ and all of you, said Honoré Aggrey, 18 seminars took place in Africa during the last six years. Everyone benefited from the expertise of the French National school of procedure (ENP). Booklets were made. This way of working allows for the National organizations to relay the training locally."

Honoré Aggrey also thanked the ENP, the board of the school and its president Abel Pansard and Vice-President Jean-Michel Rouzeaud. Judicial Officers are now familiar with Ohada Uniform Acts and they now master their mechanisms. The idea of drafting a Uniform Act was launched. To this end, a commission was appointed to draft a Uniform Act relating to the transmission of documents



M. Alikhanov, chef de la délégation de la République d'Azerbaïdjan
Head of the Delegation of the republic of Azerbaijan

and exequatur. It is also question to encourage the creation of a highly qualified jurist's body of Judicial Officers. Judicial Officers can only obtain this quality, this strength, if the profession is very well organized. To promote this idea, a project of status for African Judicial Officers is currently being drafted.

But many efforts are still to be made on the level of National organizations. Our Ivorian colleague added that he went to Ghana and made promising contacts. Judicial Officers exist there, even if they are civil servants, like in Equatorial Guinea, Central Africa, and in the Democratic Republic of Congo. "I hope they will soon enlarge the Members of UIHJ", he added optimistically.

Still in Africa, Robbie Schielz (South Africa) recalled the important meeting that took place in Pretoria in February 2005 which gathered together delegations from South Africa, Kenya, Lesotho, Malawi, Namibia, Swaziland, Uganda and Zimbabwe, with the presence of the Vice-Minister of Justice. A resolution was adopted during this seminar (See our report in UIHJ Magazine #18 and on our Website: www.uhj.com).

President Isnard came back to evoke the Lisbon Permanent Council (Portugal) and renewed his thanks to President Da Cunha for his excellent welcome and organization of this international event.

Leo Netten spoke about the European Presidents Conference that was held in Paris in March 2005. A report on the EC Council Regulation 1348/2000 on the service of documents was made on that occasion. The first Vice-President of UIHJ mentioned that the regulation will be revised and that the text is currently being drafted by the European Commission and, to that respect, it was regrettable that no Judicial Officers from the New EU countries participated. "It is advisable that Judicial Officers be Transmitting and Receiving Agencies" he concluded.

The Washington D.C. Congress soon to come

Sue Collins, president of the Washington D.C. Congress, made a speech to say how the Napps, as well as the Associations of Process Servers, the Constables and the Sheriffs of the USA, were happy and proud to welcome UIHJ at the



*Paul Rochard, accueillant les délégations sur le sol français
Paul Rochard, welcoming the Delegations in France*



*Pimonrat Vattanahathai... et Rose-Marie Bruno, huissier de justice en Arles :
une grande amitié franco-thaïlandaise
Pimonrat Vattanahathai... and Rose-Marie Bruno, Judicial Officer in Arles:
a solid friendship between France and Thaïlande*

end of April 2006 for the 19th congress of our organization, the first one on the territory of the USA. Mrs Collins said that everything will be made to ensure that the trip will be an unforgettable one for every participant.

Amongst the activities, alongside with the congress works, it will possible to attend a base ball game — the #1 sport in USA. Trips in Washington D.C. will be organized and it will also be possible to go to New York as the Post Congress trip. A Country and Western evening will also be given in Washington D.C. Regarding the works of the Congress, they will include the traditional audio-visual session, workshops and round tables, an international conference, the Permanent Council and the election of the new board for 2006 to 2009.

New comers at the permanent Council: Thailand, Azerbaijan and Moldova

This year, three new countries attended the Permanent Council: Thailand, Azerbaijan and Moldova.

The representative of Thailand, accompanied with Mrs Pimonrat Vattanahathai, Judge at the Supreme Court indicated that his country wished to work with the whole of the other UIHJ countries. Mr Chowchai said that 70% of the 2,300 Judicial Officers are women, working in 103 offices spread out on the entire territory of Thailand. The representative for Thailand mentioned that the profession will open in the future to a private practice. After having thanked Jacques Isnard for the actions UIHJ lead in favour of Thailand, he invited a delegation to come to his superb country.

In echo to the words pronounced by the Thai representative, Mr Alikhanov, Chief Judicial Officer of the Republic of Azerbaijan, regretted that there are at the moment only two Azeri women working as Judicial Officers in the Republic of Azerbaijan and hoped that, under the good influence of UIHJ, this figure will quickly grow. Mr Alikhanov, thanked president Isnard for the opportunity given to Azerbaijan to join UIHJ. Our colleague also wanted to publicly thank Bernard Menut for the actions that he is currently leading towards the reform of the profession and enforcement in his country. *"It is important that Azerbaijan*

become a Member of UIHJ" recorded Mr Alikhanov, in his name and in the one of the Ministry of Justice of the Republic of Azerbaijan. *"The atmosphere here tends to prove that UIHJ is like a big family where everyone can debate for the benefit of all and I am proud that my profession will soon be part of this family"*, concluded Mr Alikhanov, under the applauses of the participants.

For the Republic of Moldova, Mr Devderea, Chief Judicial Officer, thanked the Council of Europe, which allowed for the visit of a Moldovan delegation to Paris, at the initiative of Mathieu Chardon, Member of the Committee of UIHJ. The delegation visited the French National chamber of Judicial Officers, the French national school of procedure as well as Mr Chardon's office in Versailles. The Enforcement Department was created in 2002 by the Ministry of Justice, Mr Devderea told us. The 292 Judicial Officers of the Republic of Moldova are civil servants et enforce in total around 400,000 enforceable titles each year, in civil and penal matters. Mr Devderea said that he was particularly happy to attend the Permanent Council and to meet as many delegations.

A prestigious party thrown by the French National Chamber of Judicial Officers The traditional party thrown by the French National Chamber of Judicial Officers took place in the prestigious French Automobile Club, Place de la Concorde in Paris. The Vice-President of the French National Chamber, Paul Rochard (today President), in the name of President Yves Martin, the Board of the French National Chamber of Judicial Officers, as well as all the French Judicial Officers, welcomed all the delegations, mentioning that they should consider the French National Chamber of Judicial Officers, where the Permanent Council took place, as the house of the Judicial Officers of the entire world.

At the term of the Permanent Council, president Isnard wished everyone a safe return home and said he was deeply looking forwards to see everyone again in Washington D.C., at the 19th International Congress of UIHJ.

Jacques Isnard élevé au rang de docteur « Honoris Causa » le 19 septembre 2005



Jacques Isnard et le recteur de la Faculté de Mateja Bela de Banská Bystrica

Jacques Isnard with the rector of the faculty of Mateja Bela of Banská Bystrica

L'université Mateja Bela de Banská Bystrica en Slovaquie - l'une des plus anciennes d'Europe centrale puisque ses origines remontent au 13^e siècle - vient de décerner à Jacques Isnard, huissier de Justice à Salon de Provence, le titre prestigieux de docteur « honoris causa » qui est le plus haut grade scientifique concédé par une université.

Cette haute distinction lui a été attribuée en considération de sa contribution, très élevée, au développement du droit judiciaire en matière communautaire et européenne et pour son action en faveur de la création de la profession d'huissier de justice en Europe.

Au confort de sa motivation, le conseil scientifique de l'université a mis, encore, en exergue les nombreuses participations aux colloques, séminaires ou conférences animés par l'attributaire dans de nombreux pays dans le monde, ainsi que les multiples publications et études diffusées au cours de ces dernières années.

Enfin, Jacques Isnard a été salué pour sa forte implication, depuis l'indépendance et l'autonomie de la Slovaquie en 1993, dans l'élaboration des institutions judiciaires de cet Etat.

La cérémonie, empreinte d'une grande solennité, qui s'est déroulée le 19 septembre dernier dans l'enceinte de l'université, rassemblait les plus hautes personnalités du pays ainsi que l'ambassadeur de France en Slovaquie.

Après la remise des insignes et diplôme par le recteur, Me Isnard ainsi que Ladislav Agh, président de la chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie et Mme Anna Lamperova, ambassadeur de Slovaquie au Conseil de l'Europe, ont été conviés à un dîner privé à Bratislava avec Daniel Lipsic, ministre de la Justice.

Jacques Isnard est chargé d'enseignement à la faculté de droit d'Aix en Provence. Il est également président de l'Union internationale des huissiers de justice, organisation mondiale qui regroupe près de 70 pays. Enfin, Me Isnard est membre du Conseil économique et social de l'ONU.



Jacques Isnard, recevant la distinction

Remise du diplôme

Giving the diploma



On 19 September 2005, Mr Jacques Isnard was elevated at the grade of Doctor Honoris Causa



Jacques Isnard, being made Doctor Honoris Causa



Jacques Isnard, recevant la distinction

Jacques Isnard, being made Doctor Honoris Causa

*Le doyen de la Faculté de droit
The Dean of the Law Faculty*



The Mateja Bela University of Banská Bystrica in Slovakia, one of the oldest universities of Eastern Europe — its origins are rooted in the XIIIth century - has just elevated Jacques Isnard, Judicial Officer in Salon de Provence (France), at the prestigious title of Doctor Honoris Causa, which is the highest scientific grade conceded by a university.

President Isnard was awarded with this high distinction in consideration of his very deep contribution to the development of judicial law in European and communitarian matters and for his action in favour of the creation of a body of Judicial Officers in Europe.

As part of the motivations, the scientific council of the university focused on the numerous participations at seminars, conferences or colloquiums, held by the recipient in many countries throughout the world, as well as multiple publications and studies spread out during the last years.

The strong implication of Mr Isnard in the reform of judicial institutions of Slovakia, since its independence and its autonomy in 1993, was also recognised.

The ceremony, which took place with great solemnity on 19 September in the buildings of the university, brought together the highest personalities of the country as well as the French ambassador in Slovakia.

After the handing over of the insignia and diploma by the rector, Mr Isnard, as well as Ladislav Agh, president of the National chamber of Judicial Officers of Slovakia and Mrs Anna Lamperova, Ambassador of Slovakia at the Council of Europe, were invited at a private dinner with Daniel Lipsic, Minister of Justice.

Mr Isnard is a lecturer at the Law faculty of Aix-en-Provence (France). He is also the president of the International Association of Judicial Officers, a worldwide organisation that includes nearly 70 countries. He is also a member of the Economic and Social Council of the United Nations.

PROGRAMME

DoubleTree Hotel Crystal City
300 Army Navy Drive
Arlington, VA 22202

Président : Mme Sue Collins
Commissaire général : Me Leo Netten
Rapporteur Général : Me Bernard Menut

MARDI 25 AVRIL 2006

- 10 h 00 Accueil des participants
- 16 h 00 Assemblée générale extraordinaire
organisation des journées du congrès

MERCREDI 26 AVRIL 2006

- 09 h 00 Rapport moral présenté par le bureau sortant
- 10 h 00 Ouverture du congrès — Allocutions d'accueil
- 10 h 45 Présentation du congrès par Mme Sue Collins,
président du congrès
- 11 h 00 Présentation des travaux du congrès par Me Bernard Menut,
rapporteur général du congrès
« Pour un code mondial de l'exécution :
preuves - mesures conservatoires et l'exécution »
- 11 h 30 Présentation des travaux du congrès
1^{er} atelier
- 12 h 30 2^e atelier
Fin des travaux — Déjeuner
- 19 h 00 Cocktail — Soirée cow-boy

JEUDI 27 AVRIL 2006

- 08 h 45 Séance audio visuelle
- 09h15 Conférence internationale
« L'harmonisation des procédures d'exécution dans un espace de
justice sans frontière »
- 13 h 30 Déjeuner
- 15 h 00 Travaux du congrès — Présentation des travaux 3^e atelier
- 20 h 00 Dîner de gala

VENDREDI 28 AVRIL 2006

- 09 h 15 Conseil permanent — Elections du nouveau bureau
Assemblée générale :
Présentation du nouveau bureau
Ratification des nouveaux membres
- 10 h 30 Synthèse des travaux par le rapporteur général
- 12 h 15 Cérémonie de clôture — Fin du congrès

PROGRAMME

DoubleTree Hotel Crystal City
300 Army Navy Drive
Arlington, VA 22202

President: Mrs Sue Collins
General Commissioner: Leo Netten
General reporter: Bernard Menut

TUESDAY 25 APRIL 2006

- 10:00 Arrival of participants
- 16:00 Extraordinary General Assembly
Organization of the Congress days

WEDNESDAY 26 APRIL 2006

- 09:00 Moral report from the outgoing board
- 10:00 Opening of the Congress — Welcome speeches
- 10:45 Presentation of the Congress by Mrs Sue Collins,
president of the Congress
- 11:00 Presentation of the works of the Congress by Bernard Menut,
General Reporter of the Congress
"Towards a worldwide enforcement Code:
evidence — interlocutory measures and enforcement"
- 11:30 Presentation of the works of the Congress
1st Workshop
- 12:30 2nd workshop
End of the working session
- 19:00 Cocktail — Western party

THURSDAY 27 APRIL 2006

- 08:45 Audiovisual session
- 09:15 International Conference
"The harmonization of enforcement procedures in a area of Justice
with no boundaries"
- 13:30 Lunch
- 15:00 Working session — Presentation of the works of the 3rd workshop
- 20:00 Gala dinner

FRIDAY 28 APRIL 2006

- 09:00 Permanent Council — Elections of the new board
General Assembly:
Presentation of the new board
Approval of the new members
- 10:30 Summary of the works by the General reporter
- 12:15 Closing ceremony — End of the Congress

XIX^e Congrès international de l'UIHJ - Washington 26/28 avril 2006 : Les enjeux d'un congrès

Napps, Process Servers, Sheriffs, Constables, Marshals et Repomen : nos confrères américains

Quelques jours nous séparent désormais de l'ouverture du 19^e congrès de UIHJ. Pour la première fois, les délégations vont pouvoir se rendre aux Etats-Unis avec pour objectif celui de discuter de l'avenir de la profession. Nombre d'entre-nous allons aussi découvrir nos confrères américains.

Au fait qui sont-ils ? La NAPPS, qui est en charge de l'organisation du Congrès, est une association qui regroupe les Process Servers et les Constables. Comparés aux prérogatives des huissiers de justice français, on pourrait dire que les premiers sont affectés aux tâches de la signification alors que les seconds recueillent les activités de l'exécution (saisies, expulsions, ...), et d'une certaine manière les constats. Reste encore une catégorie d'agents d'exécution : les Sheriffs, qui ont vocation à intervenir indistinctement dans tous les compartiments judiciaires, qu'ils soient pénal ou civil. A noter qu'en Louisiane il existe un Sheriff exclusivement compétent pour les affaires civiles. En fait, les Sheriffs et les Constables se partagent de façon concurrentielle l'exécution en matière civile, de sorte que le justiciable a le choix pour confier une exécution entre le Constable et le Sheriff.

Cette description est très schématique car d'autres professionnels interviennent encore à des degrés divers : Marshals, Repomen, ... De surcroît, les Etats-Unis comportent 50 Etats dont les législations diffèrent ... parfois même varient-elles à l'intérieur d'un même Etat. Il est clair cependant que, contrairement à une idée préconçue et erronée, le régime américain est très proche de celui existant en France et au Benelux.

Les significations sont réalisées suivant les mêmes caractéristiques que celle issues des codes de procédures européens, africains ou québécois, avec une exigence accrue dans l'obligation de remise « à personne » des actes.

Les exécutions effectuées par les Constables sont identiques à celles pratiquées suivant les règles issues du code Napoléon (saisie arrêt ou saisie attribution, saisie exécution, expulsion). Quant au recouvrement, il est constitué en grande partie par la procédure de « Small Claims », qui ressemble à s'y méprendre à l'injonction de payer !

Tracer les lignes du futur à Washington

La conférence internationale inscrite au programme du congrès comportera une intervention, très attendue, de l'un des plus grands experts américains, le professeur Hazard, ancien président de l'American Law Institute (ALI), qui traitera précisément du particularisme américain en matière d'exécution. Sans doute retirerons nous de cette contribution de riches enseignements.

A Washington, il s'agira aussi de tracer, pour notre profession, les lignes du futur. Si les imprévus de toute nature ne viennent entraver les perspectives de ce grand rassemblement, nous pourrons confronter nos idées avec - c'est une grande première - la participation de la Thaïlande, premier pays asiatique à avoir adhéré à l'UIHJ.



Nous débattons, bien évidemment, de l'activité économique des huissiers de justice. L'occasion sera propice pour effectuer un tour d'horizon et se positionner aussi dans le contexte de la mondialisation et dans l'émergence d'un huissier de justice à statut harmonisé. L'heure sera aussi aux grandes communications que chacun suivra avec attention. Il est rarissime, en effet, de pouvoir regrouper dans un même cercle pour quelques instants des organismes aussi prestigieux : la Conférence de La Haye de droit international privé, le Conseil de l'Europe, l'OHADA, Unidroit, l'ALI, et un collège d'experts aussi talentueux d'universitaires ou de hauts représentants de pays venant d'Afrique du Sud, d'Argentine, de Thaïlande, de France, ...

Le Code mondial de l'exécution

La profession, malgré tout, ne sera ni absente, ni taisante dans le domaine scientifique puisque les travaux du congrès aborderont, sous la houlette de Bernard Menut, en collaboration avec les membres du comité, Mathieu Chardon, Marc Schmitz et Jos Uitdehaag, l'étude d'un thème apparemment anodin car considéré sans doute comme utopique : le futur code mondial de l'exécution. Le projet d'un code mondial de l'exécution est resté très confidentiel et rares sont ceux qui en connaissent sa substance. Pourtant, il existe !

Fruit d'un long travail de maturation de deux grandes institutions mondiales - réunies pour l'occasion - l'ALI et Unidroit, ce projet est aujourd'hui bouclé. Quel en est son contenu ? ... Quelle place laisse-t-il aux huissiers de justice dans le monde ? On pourra observer que ce code va au delà de la simple exécution forcée puisqu'il prend en compte les modes d'introduction du procès. Ses preuves et les mesures provisoires et conservatoires.

L'ensemble des travaux démontrera, sans doute, qu'en dépit des actions menées par la profession pour améliorer la compétitivité son efficacité et sa légitimité, que beaucoup de chemin reste à parcourir pour assurer son avenir. Ce 19^e congrès confirmera combien les enjeux sont considérables et combien le contexte international pèse sur notre avenir.

19th UIHJ international Congress 26 – 28 April 2006

Napps, Process Servers, Sheriffs, Constables, Marshals and Repomen: our American colleagues

A few days now separate us from the opening ceremony of the 19th UIHJ Congress. For the first time, delegations will be able to go the USA with, as an objective, the possibility to discuss the future of the profession. Many of us will be able to discover our American colleagues.

By the way, who are they? The NAPPS, which is charge of the organization of the Congress, is an association that includes the Process Servers, and the Constables. Compared with the prerogatives of the French "huissiers de justice", it could be said that the first ones have the task to serve legal documents and that the second ones are in charge of enforcing enforceable titles (seizures, evictions, etc.), and, in some respect, statements of facts. There is also another category of enforcement agents: the Sheriffs who can intervene in any judicial activity, penal or civil. Moreover, in Louisiana, there is a Sheriff especially competent as regards civil matters. In fact, Sheriffs and Constables are equally competent concerning enforcement in civil cases so that a citizen can choose between these two professionals.

This description is very schematic. Other professionals also intervene on several levels: Marshals, Repomen... Moreover, the USA includes 50 States with distinct legislations, sometimes with different legislations within a State. It is clear however that, contrary to a preconceived – and wrong – idea, the American regime is very comparable to the one existing in France or in the Benelux countries.

Service of documents is performed following the same characteristics as the ones coming from the European, African or Quebecers Codes of procedure, with a special focus on the service of the document to the person of the recipient.

Enforcement actions taken by Constables are identical to the ones taken according to the rules of the Napoleon Code (Seizure on bank accounts, seizure of tangible movable goods, evictions). Concerning debt collecting, it is mainly dealt with through the Small Claims procedure, which is very similar to the Injunction of Payment!

Forecast of the future in Washington D.C.

The international conference set in the programme will include an awaited intervention from one of the greatest American experts, Professor Hazard, former President of the American Law Institute (Ali), who will talk about the American particularities in the field of enforcement. Without doubt, we will learn of lot from his presentation.

In Washington, it will also be time to try to forecast the future of our profession. If no unexpected event comes to hamper this major meeting, we will be able to confront our ideas with – it is a première – the participation of Thailand, the first Asian country to have joined UIHJ.

We will also naturally debate on the economic activities of Judicial Officers. It will give us the occasion to look around and to get positioned in the context of globalization and in the emergence of Judicial Officer with a harmonized status. It will also be a time of important communications that everyone will attentively



Réunion préparatoire pour le congrès, en novembre 2005 à Paris

Congress meeting in Paris, November 2005

follow. It is extremely rare to be able to regroup for a moment, in the same circle, so prestigious entities as: the Hague Conference on International Private Law, the Council of Europe, Ohada, Unidroit, Ali and a college of experts of talented academics or high representatives coming from South Africa, Argentina, Thailand, France, ...

The Worldwide Code of Enforcement

The profession nevertheless will not absent nor quiet in the scientific domain because the works of the Congress will deal, under the supervision of Bernard Menut, with the help of the Members of the Committee, Mathieu Chardon, Marc Schmitz and Jos Uitdehaag, the study of a theme, apparently minor because considered as utopian: the future Worldwide Code of Enforcement. The project of such a Code has yet remained very confidential and the ones who now its substance are rare. However, it exists!

This project is the result of a long work of two important worldwide entities, which convened for the occasion, Ali and Unidroit, and is now finished. What is its content? What room does it leave to Judicial Officers of the World? It will be observed that this Code go way beyond the simple enforcement as it takes into account the modes of introduction of a court hearing, evidence, interlocutory measures or securities.

The works of the Congress will probably prove that, despite the actions taken by the profession to increase competition, efficiency and legitimacy, there is still a long way to go to secure its future. This 19th Congress will confirm how the stakes are considerable and how the international environment weighs on our future.



Réforme de la profession en Allemagne

A la demande de son président, l'Association des huissiers de justice allemands [Deutsche Gerichtsvollzieher Bund e.V. – DGVB] présente le rapport suivant dans le cadre de ses démarches pour faire aboutir la création d'un corps d'huissiers de justice libéraux en Allemagne

Quatre rapports

Le groupe de travail mandaté par l'Etat a conclu ses travaux en soumettant quatre rapports. Ces rapports contiennent les concepts de base pour une profession libérale. Les concepts principaux sont résumés comme suit :

1. Financement du système. De quelle manière les augmentations tarifaires doivent être réalisées afin de permettre un autofinancement des offices et d'assurer la rémunération des employés.
2. Choix et possibilités d'accomplir d'autres missions, ce qui pourrait contribuer au financement du système.
3. Conformité avec la Constitution. Selon le droit allemand, le droit de réaliser des actes de puissance publique, comme les arrestations, l'entrée forcée au domicile des particuliers, etc. ne peut, en général, être confié qu'à des fonctionnaires. Il a été observé qu'un changement devait être opéré au niveau de la Constitution à cet égard. Pour cela, la majorité est requise aux deux tiers au niveau du Parlement allemand, à la fois au Bundestag et au Bundesrat.
4. Un texte de loi relatif à la période transitoire afin de conduire au mieux les huissiers de justice d'un statut de fonctionnaire à un statut libéral.

Les assistants des juridictions ont donné leur accord sur le concept de base fin mars lors d'un vote qui s'est déroulé à l'issue d'une réunion préparatoire fin mars 2005 (11 voix pour, 2 contre et 4 abstentions). Cette réunion préparatoire concernait la future conférence des ministres de la Justice qui s'est déroulée les 29 et 30 juin 2005.

Afin de s'assurer des résultats positifs, le Comité d'organisation fédéral du DGVB a, par le passé, rencontré les ministres de la Justice. Cependant, notre organisation a tout mis en œuvre afin d'obtenir des résultats concrets de la part de leurs ministres et ainsi préparer le terrain pour la réforme souhaitée. Outre ces discussions, le Comité d'organisation fédérale a participé à des symposiums, auxquels ont participé des avocats, des sociétés de recouvrement et des représentants de chambres de commerce et d'industrie.

Le nombre de participants à ces réunions démontre clairement l'intérêt des efforts entrepris.

La DGVB a présenté son opinion sur les quatre rapports ci-dessus dans un rapport de 31 pages dans lequel sont présentées idées et suggestions, mais également quelques critiques.

Une résolution

Lors de l'étape suivante, fin juin 2005, la conférence des ministres de la Justice a adopté la résolution suivante, après avoir considéré que le modèle de réforme proposé par le groupe de travail constituait une base adaptée au besoin urgent de modifier le statut des huissiers de justice. Dans la résolution adoptée, les ministres de la Justice autorisent en effet le groupe de travail à mettre en place les structures pour une profession libérale :

- en préparant un projet de loi pour un changement de la Constitution
- en préparant un projet de loi sur la profession d'huissier de justice
- en préparant un nouveau tarif adapté au nouveau système.

Les textes préparés seront présentés lors de la prochaine conférence des ministres de la Justice, courant 2006.

Vers un statut libéral

Cette résolution constitue le premier pas décisif vers la création d'un système d'huissiers de justice libéraux en Allemagne. Le groupe de travail a déjà commencé son travail législatif. Le DGVB a demandé à participer aux travaux préparatoires au sein du groupe de travail afin de s'assurer que les projets de loi seront conformes aux intérêts des huissiers de justice. Il faut néanmoins indiquer que le ministère fédéral de la Justice reste sceptique et n'est pas favorable à la mise en place d'un système libéral.

Selon des estimations, la période transitoire devrait durer environ 13 années. Pendant cette période, les deux systèmes libéraux et fonctionnaires coexisteront.

Après leur élaboration, les projets de loi et décrets seront soumis au Bundestag et au Bundesrat, pour discussion puis aux votes. Seuls des votes favorables permettront de s'assurer de la mise en place de la réforme.

Le DGVB voudrait profiter à cette occasion pour remercier l'UIHJ pour son entier soutien.

Hans Eckhart Gallo,
Président du DGVB
Goebenstraße 3, 50672 Cologne
5 septembre 2005.

Change of System in Germany

The German Association of Judicial Officers [Deutsche Gerichtsvollzieher Bund e.V. – DGVB] wishes to report as follows with regard to its efforts to achieve a change over to a free Judicial Officers' system:

Four main reports

The State working groups appointed by the judiciary have concluded their expert work by submitting four reports in total.

The reports contain the basic concept for a free system. The main concepts proposed therein could summarize as follows:

- 1.) The financing of the system, i.e. to what extent increases in fees should be implemented in order to enable the financing of Judicial

Officers' own offices and to provide sufficient employer's remuneration.

- 2.) Choosing and the possibilities of assuming further tasks, which could contribute to the financing of the free system.
- 3.) Examining the constitutional avenue. According to the German Basic Law, the right to perform sovereign tasks such as arrests, forced entries into flats etc. may, in general, only be delegated to public servants. It was ascertained that

the Basic Law, i.e. Germany's constitution, has to be amended in this respect. A 2/3 majority is required for this purpose both in the Lower House of the German Parliament [Bundestag] and in the Upper House [Bundesrat].

4.) The provisional regulations with respect to colleagues for the transition from civil servant status to the free system.

The court assistants already took a vote on the basic concept at the end of March in a preconference. There were 11 votes in favour, two votes against and 4 abstentions.

This preconference assisted in preparations for the conference of justice ministers, which took place on 29 and 30 June 2005.

In order to obtain a positive result, the federal management committee of the DGVb has in the past held discussions with justice ministers. However, our State associations have also done their utmost to obtain positive results from their ministers and thus to pave the way to a free system.

In addition to these discussions, the federal management committee took part in symposia, which was also attended by lawyers, collection associations and representatives from trade and industry. The list of attended sessions clearly demonstrates the extensive efforts undertaken.

The German Association of Judicial Officers expressed its opinion on the four aforementioned reports by the judiciary in a 31-pages document in which it explained its ideas and suggestions, but also made some criticisms.

Resolutions

In the next stage, at the end of June 2005 the conference of justice ministers took place and adopted the following resolution, having evaluated the reform model of the State working groups as a suitable basis for the urgently required reform of the Judicial Officers' system.

In the adopted resolution, the justice ministers authorized the State working groups to start preparing for a free system:

- a) to prepare and draw up a proposal for a change to the constitution
- b) to prepare a draft Judicial Officers Act
- c) to draft a new Judicial Officers Costs Act tailored to a new system.

These discussion drafts are to be submitted to the next conference of justice ministers in 2006.

Towards a free profession

This resolution constitutes a first important step away from civil servant status towards a free

Judicial Officers system. The working groups have already commenced their work for the purpose of preparing the required laws. The DGVb has demanded to be allowed to participate in the preparatory measures in the corresponding committees in order to draw up a draft and law that are acceptable to colleagues. It should be noted, however, that the Federal Ministry of Justice is sceptical and disapproving of a free Judicial Officers system.

It is estimated that the transitional period from Judicial Officers with civil servant status to free colleagues will last about 13 years. During this time, both systems will be in force concurrently.

Following the drafting and preparation of the required bills, these shall be presented to the Bundestag and the Bundesrat to be discussed and voted upon. Only a positive vote in these bodies will clear the way to freedom.

The German Association of Judicial Officers would like to take this opportunity to thank the Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires for its complete support.

Hans Eckhart Gallo,
Chairman of the German Association of
Judicial Officers.
Goebenstraße 3, 50672 Köln.
5 September 2005



Leo Netten, pendant son discours/during his speech

Séminaire UIHJ à Salzbourg

Le 11 novembre 2005 s'est déroulé à Salzbourg à l'hôtel Mercure City un séminaire sur l'huissier de justice à statut libéral, organisé par l'UIHJ

Une réunion d'information pour les huissiers de justice autrichiens

Cette manifestation visait à informer les confrères autrichiens sur la profession dans les pays du Benelux et en Hongrie ainsi que sur les réformes actuellement en cours en Allemagne.

La fonction de huissier de justice est actuellement exercée en Autriche par des fonctionnaires, regroupés au sein d'un tribunal cantonal et sous la surveillance d'un « Rechtspfleger ».

Après différentes réunions avec des responsables du ministère autrichien de la Justice, et notamment avec madame le ministre de la Justice, qui ne s'oppose d'ailleurs pas à une réforme de la profession au profit d'un statut libéral, il a été décidé par l'UIHJ d'organiser un séminaire afin d'informer les huissiers de



justice autrichiens sur les différentes facettes de la profession dans les autres pays de l'Union européenne. Eduard Beischall, président honoraire de l'Association fédérale des huissiers de justice allemands et Marc Schmitz, membre du comité de l'UIHJ, ont été chargés de l'organisation. Une bonne trentaine de confrères autrichiens ont suivi l'invitation.

Leo Netten, premier vice-président de l'UIHJ, a ouvert la manifestation après avoir présenté brièvement l'Union internationale aux huissiers de justice autrichiens présents.

Norbert Tijhuis, huissier de justice aux Pays-Bas, Charles Vanheukelen, président honoraire de la Chambre nationale belge des huissiers de justice et Marc Schmitz, ont présenté la profession de l'huissier de justice à statut libéral dans les pays du Benelux. Lors de cette présentation, qui a duré environ 2 heures, tous les domaines de la profession ont été touchés, tel que la formation, les compétences territoriales et matérielles, la discipline, l'organisation nationale, etc.

Evolutions de la profession en Allemagne et en Hongrie

Le nombre important de questions posées démontre tout l'intérêt que les confrères autrichiens apportent à ce thème, auquel ils sont confrontés pour la première fois.

Après cette présentation de la profession de huissier de justice à statut libéral au Benelux, l'actuel président de l'Association des huissiers de justice allemands, Hans-Eckhard Gallo a passé en revue l'évolution de la profession en Allemagne durant ces dernières décennies et a informé les participants des actuels réformes en cours qui visent à changer le statut de la profession vers un système libéral dans son pays.

Après cet exposé, le Dr. Miklos Krejniker, président de la Chambre nationale des huissiers de justice hongrois, a décrit de façon précise le chemin que la profession a parcouru dans son pays dans les années 90 pour arriver au stade actuel.

Eduard Beischall a ensuite fait un rapport de synthèse et dressé ses conclusions, en insistant bien sur le fait que l'avenir de la profession ne pourra se trouver que dans le statut libéral.

Un premier pas de l'UIHJ sur le territoire autrichien

A la fin du séminaire, un représentant du syndicat, non invité, mais présent dans la salle, s'est manifesté pour faire connaître ses doutes quant au système présenté et signaler que « ses » huissiers de justice ne pourraient pas accepter une telle réforme. Aussitôt, plusieurs huissiers de justice présents dans la salle lui ont fait remarquer qu'il ne parlait pas en leur nom et qu'il devait bien être conscient de cela ! Me Beischall a également donné réplique au représentant syndicaliste qui a finalement cessé ses paroles critiques.

La réunion s'est terminée après plus de quatre heures de débats et pourra sans doute être considérée comme un premier pas important de l'UIHJ sur le territoire autrichien. Il est évident que des manifestations similaires vont suivre et que des contacts au-delà du monde judiciaire vont être noués afin de poursuivre les actions de l'UIHJ en Autriche.

Dossier à suivre



Des participants venus d'Europe : Hongrie, Pays-bas, Belgique...

Participants from Europe: Hungary, the Netherlands, Belgium...



Eduard Beischall, et une partie de l'assistance/and some participants

UIHJ seminar in Salzburg

On 11 November 2005, a seminar organised by UIHJ took place at the Hôtel Mercure City in Salzburg on the liberal profession of judicial officer

An informative meeting for the judicial officers of Austria

This event aimed at informing our colleagues from Austria about the profession in the Benelux countries and in Hungary as well as the reforms that are currently taking place in Germany.

The function of judicial officer in Austria is at the moment carried out by civil servants, who are regrouped inside the court, under the surveillance of a Rechtspfleger.

After several meetings with representatives of the ministry of Justice of Austria, and notably the Minister of Justice, who said she was not opposed to a reform of the profession based on a liberal model, it was decided by UIHJ to organise a seminar aimed at informing judicial officers from Austria on the different aspects of the profession in other countries of the European Union. Eduard Beischall, honorary president of the Federal association of German judicial officers and Marc Schmitz, member of the Committee of UIHJ, were in charge of the organisation of the meeting. More than thirty colleagues from Austria attended the seminar.

Leo Netten, first Vice-president of UIHJ, opened the day after a short presentation of UIHJ to the Austrian judicial officers.

Then, it was the turn of Norbert Tijhuis, judicial officer in the Netherlands, as well as Charles Vanheukelen, honorary president of the Belgium national chamber of judicial officers, and Marc Schmitz, to present the liberal profession

in the Benelux countries. During the presentation, which lasted for 2.5 hours, all the domains of the profession were discussed, such as training, territorial and attribution competences, discipline, national organisation, etc.

Changes in the profession in Germany and Hungary

The amount of questions that were asked shows the real interest for our Austrian colleagues for a theme that was new to them.

After the presentation of the current free profession in the Benelux, Hans Eckhard Gallo, the present president of the judicial officers of Germany, described the evolution of the profession in Germany during the past decades and informed the participants of the reforms that are taking place in his country in order to adopt a private system for judicial officers.

After this presentation, Dr Moklos Krejniker, president of the National chamber of Hungarian judicial officers, described precisely the path that the profession took in his country during the nineties to get to the current situation.

Eduard Beischall made a final report and drew his conclusions. He insisted on the fact that the future of the profession lies in the private model.

The first steps of UIHJ in Austria

Before the term of the seminar, a representative of the Syndicate, uninvited but present in the room, made an intervention about his doubts as regards to the envisaged system. He made a point in telling that "his" judicial officers wouldn't accept such a change. Instantly, voices from judicial officers in the room were heard, saying that he wasn't speaking in their names and that he should be conscious about this fact! Mr Beischall also answered the representative of the syndicate who soon ended his criticisms.

The meeting ended up after more than four hours of debates and will certainly be considered as the first decisive step for UIHJ in Austria. It is needless to say that other similar meetings will follow in the future and that contacts are being made to pursue the actions that UIHJ started in Austria.

To be continued...



Eduard Beischall, pendant sa présentation/during his presentation

Marc Schmitz, pendant sa présentation/during his presentation



Mise en place d'un système d'exécution à caractère libéral en Bulgarie

Pour se conformer aux standards de l'Union européenne, la Bulgarie a engagé une série de réformes majeures de leur système judiciaire, incluant l'exécution des jugements, les huissiers de justice, avec l'aide d'USAID et d'experts de l'UIHJ et du Conseil de l'Europe.

Le programme de réforme en matière commerciale pour la Bulgarie

L'Agence américaine pour le développement international (USAID) est impliquée depuis plusieurs années dans un programme de réforme en matière commerciale en Bulgarie. L'un des points du programme comprend la réforme de l'exécution des décisions de justice. Améliorer l'exécution des décisions de justice était considéré comme

essentielle dans la démarche bulgare de proposer des échanges économiques stables et sécurisés aux différents opérateurs économiques.

Les partenaires économiques et judiciaires se sont accordés pour constater que les procédures civiles d'exécution sont très importantes pour garantir une expansion de l'économie de marché.

Le système précédent d'exécution des décisions de justice ne permettait pas de garantir la sécurisation

nécessaire et à la demande. Ainsi, il y avait dans ce système de trop nombreuses protections en faveur des débiteurs. L'exécution était placée sous la direction du juge et réalisée par des huissiers de justice fonctionnaires, surchargés et sous-équipés. En outre, c'était aux créanciers de fournir les informations relatives au patrimoine de leurs débiteurs. Le programme de réforme travaille étroitement avec le ministère de la Justice bulgare, les membres du Parlement, les représentants des juridictions, les acteurs économiques et autres partenaires, afin de développer un plan de réforme. Un groupe de travail a été formé pour s'occuper du système de l'exécution des décisions de justice.

Une visite aux Pays-bas

Du 19 au 24 mai 2004, dans le cadre du programme de réforme, l'UIHJ, en coopération avec



L'Organisation royale des huissiers de justice néerlandais, a organisé une visite aux Pays-bas pour un groupe de travail bulgare. Les membres de ce groupe étaient composés essentiellement de membres du Parlement. Le but de la visite était de présenter le système des huissiers de justice indépendants et libéraux. La Bulgarie était alors l'un des quelques Etats européens à avoir encore un système d'exécution basé sur un modèle fonctionnaire. La visite a donc donné au groupe de travail l'occasion de se familiariser avec le système en place aux Pays-bas.

Cette visite a également permis de lier des liens étroits entre USAID, l'UIHJ et les confrères bulgares. A la demande d'USAID, Jos Uitdehaag, membre du Comité de l'UIHJ, a été nommé conseiller spécial pour les affaires relatives à l'exécution des décisions de justice dans le cadre du programme.

La nouvelle loi sur les huissiers de justice libéraux

Le 10 mai 2005, le Parlement bulgare a voté une loi créant les huissiers de justice à caractère libéral. La loi a été soutenue par l'ensemble des représentations politiques siégeant au Parlement (aucun vote contre !) avec seulement quelques abstentions de la part des membres « indépendants ».

Les changements opérés sont radicaux. Le plus remarquable est celui concernant la création d'une profession d'huissier de justice à caractère libéral. L'huissier de justice sera donc un professionnel indépendant agissant dans le cadre de l'exécution des décisions de justice en matière civile.

L'huissier de justice libéral est en concurrence avec les anciens huissiers des tribunaux, devenus agents d'exécution fonctionnaires. Les deux corps ont les mêmes prérogatives et sont soumises à la même législation. Les huissiers de justice peuvent procéder au recouvrement des créances privées ou étatiques. Mais les huissiers fonctionnaires ne peuvent procéder qu'au recouvrement de dettes privées. Le choix sera donc laissé au créancier de choisir entre les deux types d'agents d'exécution.

Il y a un nombre clauses pour les huissiers de justice: un pour 30 000 habitants. La compétence territoriale des huissiers de justice est limitée à celle d'une juridiction ou d'un district. Le nombre d'huissiers de justice dans chaque district sera complété par celui des huissiers fonctionnaires.

Les huissiers de justice sont nommés par le ministre de la Justice, sur dossier. Le candidat doit répondre à des critères de sélection très stricts.

L'organe représentant la profession est la Chambre nationale des huissiers de justice, entité indépendante qui fonctionne avec des statuts, des règles et un budget. Tous les huissiers de justice sont membres de cette organisation.

Le 1er septembre 2005, la loi est entrée en vigueur. Les huissiers de justice libéraux doivent entrer en fonction en février ou mars 2006. En attendant, des décrets d'application doivent être votés et les arrêtés de nominations doivent être prononcés. De nombreuses tâches restent à accomplir : règles tarifaires, code de déontologie, mise en place d'une formation, mesures disciplinaires...

Et bien entendu, la mise en place de la Chambre nationale des huissiers de justice de Bulgarie (Voir notre article dans ce magazine). Tous ces challenges seront relevés par nos confrères bulgares, naturellement avec toute l'aide que l'UIHJ pourra leur apporter.

Chers confrères bulgares : félicitations pour votre nouvelle loi et bonne chance pour votre future profession !



Le groupe de travail prépare la réforme de la profession, en septembre 2005 — The working group prepares the reform of the profession, in September 2005

Jos Uitdehaag



Implementation of a private Enforcement system in Bulgaria

To comply with EU standards, Bulgaria has started a series of major reforms of their judicial system, including the judgments enforcement system and Judicial Officers, with the help of USAID and UIHJ and Council of Europe experts.

The Commercial Law Reform Program in Bulgaria

The United States Agency for International Development (USAID) for some years is involved in the Commercial Law Reform Program in Bulgaria. One of the aspects of this Program involves a reform of the judgments enforcement system. Improving enforceability of judgments was considered to be vital for Bulgaria's efforts to reform the court system and enhance its ability to promote stable economic relationships.

Both the business and legal community in Bulgaria agreed that the judgment enforcement procedures are of great importance to support a growing market economy.



The former judgment collection process in Bulgaria was not able to respond on the rising demands. For example the system had unnecessary debtor protections, the system was run by executing magistrates – bailiffs – who, despite good intentions, were drastically overworked and was based on the responsibility of creditors to provide information to the court system about debtors' assets.

The Program is working with the Bulgarian Ministry of Justice, members of Parliament, representatives of the legal and court systems, the business community and other partners, to develop a plan for reforms. A working group was formed to overhaul the judgment enforcement process.

A study visit in the Netherlands

In 2004 (May 19-24) in the framework of the Law Reform Program in Bulgaria, UIHJ in cooperation with the Royal Dutch Organization of Judicial Officers, organized a study visit for the working group. Its members were mainly Bulgarian members of Parliament. The study visit focused on the private status of enforcement agents.

At that moment Bulgaria was one of the rare European countries that used a fully State-run system. The study tour was an opportunity for the members of the Working Group to see a modern and efficient enforcement model – a private system, which successfully assign key Judicial Officers functions to the private sector.

The study visit resulted in a close cooperation between USAID, UIHJ and the Bulgarian colleagues. At the request of USAID, Jos Uitdehaag, member of the Committee of UIHJ, was appointed as a legal advisor on enforcement matters to the USAID Law Reform Program.

The new law on Private Judicial Officers

On May 10, 2005, the Bulgarian Parliament adopted a new law on Private Judicial Officers. The law was supported by all political parties in Parliament – no votes against! and just few votes abstained from so called “independent” parliamentary members.

The changes in the Bulgarian enforcement system can be called radical. The most important change is the creation of the Private Judicial Officer profession.

The PJOs will act as an independent professional in the enforcement of civil judgments.

The PJO has to compete with the former executive judges, now called State enforcement agents. PJO and State enforcement agent have the same powers and their actions are also governed by the same legislation. PJOs may collect both private and public (social security, tax, penalties, etc.) claims; State enforcement agents may collect only private ones. It will be up to the creditor to decide whether to instruct a state enforcement agent or a PJO.

In the law a quota is foreseen for the PJO: one per 30,000 inhabitants (within a district court jurisdiction). The authority of the PJO is limited geographically to the jurisdiction of the respective district court. The number of PJOs in each district will be complemented by the number of state enforcement agents.

PJOs are now appointed by the Minister of Justice after a competition. There are extensive requirements the candidates for PJO should fulfill in order to qualify to become PJO.

The governing body of the new profession is the Chamber of PJOs – an independent entity with its own statute, regulations, budget, etc. All PJO are members of the Chamber (by law).

On September 1, 2005, the law went into force. The first effective PJOs will start their work around February-March 2006. In the meantime regulations as prescribed by the law have to be adopted and the competition for appointment has to be organized.

UIHJ by its Committee member Jos Uitdehaag and, of course the Bulgarian colleagues are closely involved in the preparation of these regulations. A lot of regulations: the Tariffs need to be discussed, a Code of ethics, regulations on training, disciplinary measures and so.

And of course the establishment of the National Chamber of Bulgarian PJOs (See our article in this magazine).

All of it significant challenges. But also challenges that can be met. By our Bulgarian colleagues, the Bulgarian experts and UIHJ.

Bulgarian colleagues: congratulations with your new law and good wishes for the future!

Le groupe de parlementaires bulgares en visite aux Pays-bas, en 2004 - The 2004 Parliamentary working group on a visit in the Netherlands





Assemblée générale constituante de la Chambre nationale des huissiers de justice libéraux de Bulgarie

Le 25 novembre 2005, à Sofia, les huissiers de justice libéraux de Bulgarie ont constitué leur chambre nationale en présence de Georgi Petkanov, ministre de la Justice, et ont élu le premier président de leur histoire, Georgi Dichev.

Une journée historique

L'instant est solennel et la journée sera historique. Dans la salle de conférence du grand hôtel de Sofia, aux côtés du professeur Georgi Petkanov, ministre de la justice de Bulgarie et ancien ministre de l'intérieur sous le précédent gouvernement, ont pris place Georgi Dichev, président de l'Union bulgare des juges de l'exécution, Mathieu Chardon, membre du Comité de l'UIHJ, représentant Jacques Isnard, président de l'UIHJ, retenu à Paris par le Conseil permanent de l'UIHJ, Gene Gibson, directeur de projet de USAID sur la réforme du droit commercial en Bulgarie, comprenant une réforme des institutions judiciaires, et M. Valeri Dimitrov, directeur de l'office d'audit sur la loi sur les huissiers de justice libéraux.

En face d'eux se trouvent Mme Sabrie Sapundgieva, vice-ministre de la justice, Anastasios Chrisomallo, vice-président de la Chambre des huissiers de justice de Grèce et Vasilios Kouvroukoglou, membre de chambre, lesquels sont tous deux venus spécialement de Grèce, ainsi que les 92 huissiers de justice bulgares qui ont choisi d'adopter le modèle libéral. Sans oublier une armada de photographes, journalistes et caméras de télévision, venus couvrir l'événement. Dans quelques moments, leur chambre nationale sera créée et ils voteront pour constituer le bureau et élire le premier président de leur histoire.

Dans son discours introductif, M. Petkanov a rappelé que sur les 8 des 10 nouveaux Etats membres qui ont rejoint l'Union européenne le 1er mai 2004, seuls deux (Chypre et Malte) n'avaient pas préalablement mis en place un système d'huissiers de justice libéraux.

Gene Gibson s'est félicité de l'excellente coopération de USAID avec les autorités et de ce moment historique. Mais il a indiqué que c'était maintenant que le véritable travail allait commencer, pour mener à bout toutes les réformes engagées.

Mathieu Chardon a mentionné que si le moment était historique, il n'était pas extraordinaire, la grande majorité des Etats de l'Union européenne ayant adopté un mode d'exercice libéral pour les huissiers de justice. Il a évoqué les liens désormais étroits qui unissent les huissiers de justice bulgares et l'UIHJ, en particulier avec Georgi Dichev et Anelia Kotzeva, expert senior au ministère de la Justice. Leur détermination a été saluée. Il a adressé les félicitations de l'UIHJ et de son président, Jacques Isnard, pour cette évolution déterminante dans l'harmonisation de la profession dans le monde.

M. Dimitrov a présenté pour sa part les grandes lignes de la réforme engagée. Il a insisté sur le fait que la nouvelle profession ne devait pas se refermer sur elle-même mais rester ouverte sur le monde.



Georgi Petkanov, ministre de la Justice de Bulgarie/Minister of Justice of Bulgaria, Georgi Dichev, premier président de la Chambre des huissiers de justice de Bulgarie/first President of the National Chamber of Judicial Officers of Bulgaria



Georgi Dichev

Mathieu Chardon, Georgi Petkanov, Georgi Dichev



Le premier président de la chambre nationale des huissiers de justice de Bulgarie

Après une courte pause, l'assemblée constituante se met au travail, en présence de M. Petkanov. Le bureau est constitué de Georgi Dichev, de Sabrie Sapundgieva, et de Slavi Serbezov, huissier de justice à Dobrich (Nord est de la Bulgarie). L'ordre du jour est engagé sur les questions relatives aux statuts de la chambre.

Puis vient le tour de l'élection des membres du bureau puis du président. Chacun retient son souffle. Les bulletins sont remis au bureau de vote. Les votes sont dépouillés. A 12 h 45, les résultats sont dévoilés. Ils constituent un véritable plébiscite pour Georgi Dichev, qui obtient l'unanimité des 87 votants tant pour son élection au bureau que comme président de la chambre.

Jacques Isnard, président de l'UIHJ, contacté par téléphone, a adressé ses chaleureuses félicitations à Georgi Dichev pour son succès et lui a souhaité bonne chance pour le futur tout en lui assurant le soutien de l'UIHJ au long de son mandat. Les autres points du jour se sont succédés (montants des cotisations, budget et questions diverses) jusqu'en fin d'après-midi. Une soirée organisée par USAID a permis de clore cette journée intense dans l'amitié, la confraternité et la convivialité, avant de se remettre au travail dès le lendemain !

Par cette réforme, la Bulgarie vient sans aucun doute d'apporter sa contribution à l'harmonisation de la profession d'huissier de justice dans le monde.

L'UIHJ accueille chaleureusement en son sein la nouvelle profession des huissiers de justice libéraux de Bulgarie et souhaite un long et fructueux exercice à chacun de ses membres.

Mme Sabrie Sapundgieva, vice-ministre de la Justice — Vice-Minister of Justice



Interview de Georgi Dichev

Pendant la soirée qui a suivie pour célébrer cet heureux événement, nous avons interviewé Georgi Dichev.

Vous venez de vivre l'assemblée générale constituante de la Chambre nationale des huissiers de justice libéraux de Bulgarie, en présence du ministre de la Justice. Que ressentez-vous à l'issue de cette journée historique ?

C'est impossible à décrire. Un sentiment de soulagement et de satisfaction mêlé à de nombreuses attentes positives.

Cet événement couronne plusieurs années de travail. Pouvez-vous nous en décrire les étapes et les difficultés particulières que vous avez rencontrées ?

En premier lieu, comment convaincre les milieux qui gouvernent le pays et la société en général que le modèle libéral est de loin le meilleur, et qu'il offre la solution aux problèmes de l'exécution forcée dans notre pays. En deuxième lieu, et c'est un problème parallèle, il fallait également convaincre les collègues parce que le modèle leur était inconnu. Le gouvernement avait fait quelques écarts sur le chemin dans l'une ou l'autre direction. Cela a occupé une partie de nos efforts et de notre énergie. Enfin, dès que la volonté politique s'est manifestée, la difficulté a été d'élaborer une loi qui soit positive et qui détermine une base solide pour le système de la profession libérale.

Vous avez été aidés par plusieurs organisations, dont l'UIHJ qui a soutenu votre projet dès le début. Quel a été l'apport de chacune de ces organisations ?

Je placerais en premier lieu l'UIHJ qui nous a toujours soutenu dans la mise en place de cette idée de la réforme vers le statut de la profession libérale, tant de sa propre initiative que sur notre demande. A notre demande, l'UIHJ nous a toujours répondu immédiatement. J'ai demandé sa position à l'UIHJ à un moment donné, et cela qui m'a été très utile devant le parlement bulgare car cette position a su convaincre les parlementaires.

En deuxième lieu, je placerais l'USAID qui nous a prêté une assistance énorme logistique. Et bien qu'il soit difficile de donner un ordre, je placerais en troisième

Pendant les votes — During the votes





position mes collègues bulgares qui ont consacré leur temps et une grande partie même de leurs ressources financières pour aider à développer cette idée de profession libérale.

Nous avons reçu également le soutien des collègues de pratiquement tous les pays du monde, et en particulier la France, la Grèce, les Pays-Bas. Également, grâce à l'UIHJ, nous avons été mis en relation avec de nombreux confrères de pays européens comme la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie et si je ne peux pas les citer tous, tous nous ont toujours soutenu et aidé. Ils m'ont toujours donné le sentiment qu'au travers l'UIHJ, les huissiers de justice libéraux du monde forment une grande famille. Je suis certain que grâce à la Chambre des huissiers de justice libéraux en Bulgarie nouvellement constituée, tous mes collègues bulgares ressentiront le même sentiment d'appartenir à la famille des huissiers de justice libéraux.

Quant au Conseil de l'Europe, s'il n'a pas pris part au processus technique de l'élaboration de la loi, rien n'aurait pu se faire sans lui. C'est grâce au Conseil de l'Europe que nous avons pu obtenir tous les contacts qui nous ont permis d'arriver là où nous sommes aujourd'hui.

A l'occasion de cette journée historique, le bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice a été constitué. Quels sont vos objectifs immédiats, à court terme, à moyen terme et à long terme ?

Les objectifs immédiats sont la préparation de tous les actes réglementaires exigés par la loi sur les huissiers de justice libéraux. Il faut parallèlement constituer la chambre, pas seulement en tant qu'entité électorale, mais en tant qu'organisation réelle. A court terme, les huissiers de justice libéraux en Bulgarie doivent avoir toutes les conditions pour exercer librement et normalement leur profession, d'une manière indépendante. En même temps ils doivent le faire en gagnant la confiance de la population et des institutions. A moyen terme et à long terme, notre objectif est que la Bulgarie soit un pays européen normal où le système de l'exécution forcée respecte les principes européens et que, lorsque l'on parle de l'huissier de justice bulgare, personne ne puisse dire qu'il soit différent des ceux d'un autre pays européen.

Qu'attendez-vous de l'UIHJ pour vous aider à réaliser vos objectifs et que comptez-vous apporter à l'UIHJ et vos confrères des autres pays ?

Nous comptons beaucoup sur l'UIHJ pour nous montrer les nouvelles tendances, et nous guider vers ce qui est nouveau dans le domaine de l'exécution forcée. L'UIHJ représente aussi la possibilité de rencontrer les confrères d'Europe et du reste du monde. Nous comptons aussi sur les opinions des experts de l'UIHJ pour les relayer auprès de nos autorités. Nous pouvons à notre tour apporter notre soutien aux autres pays membres de l'UIHJ en présentant notre point de vue, ou en écoutant les opinions des autres pays membres lors des rencontres. Et sur un plan plus général, nous pouvons avoir des échanges culturels très riches avec nos confrères du monde entier.

Qu'en pensent des jeunes huissiers ?

Nous avons également rencontré trois jeunes huissiers de justice de Varna (nord-est de la Bulgarie, au bord de la Mer noire) et leur avons demandé pourquoi ils avaient choisis de devenir huissier de justice libéral

Stanimira Danova (26 ans), huissier de justice à Varna

La profession libérale représente pour moi de nombreuses opportunités. C'est un grand challenge de commencer quelque chose de nouveau dans des temps difficiles mais avec de grandes attentes.

Luba Todorova (27 ans), huissier de justice à Varna

Dans un système fonctionnaire, je n'avais pas la possibilité d'exprimer réellement mes capacités professionnelles et être capable de faire les choses à ma façon. Je m'attends un grand développement de la profession et à la chose de pouvoir le vivre.

Lubomir Mavrov (36 ans), huissier de justice à Varna

Il y a de nombreuses raisons à devenir huissier de justice libéral mais la principale pour moi est que je voulais avoir la possibilité de travailler pour mon compte.

*Stanimira Danova (26 ans), huissier de justice à Varna — 26,
Judicial Officer in Varna*



*Lubomir Mavrov (36 ans), huissier de justice à Varna — 36,
Judicial Officer in Varna*



First General Assembly of the Chamber of Private Judicial Officers of the republic of Bulgaria

On 25 November 2005 in Sofia, the judicial officers of the Republic of Bulgaria created their National chamber in the presence of Georgi Petkanov, Minister of Justice, and have elected Georgi Dichev as their first president.

Georgi Petkanov

A historical day

The moment is solemn and the day will be a historical one. In the conference room of the Grand hotel in Sofia, next to Professor Georgi Petkanov, Minister of Justice of the Republic of Bulgaria and former Minister of the Interior under the previous government, are seated Georgi Dichev, president of the Bulgarian enforcement judges, Mathieu Chardon, member of the Committee of UIHJ, representing Jacques Isnard, president of UIHJ, held in Paris at the UIHJ Permanent Council, Gene Gibson, USAID Project Director and Valeri Dimitrov, submitter of the law on Private Judicial Officers, chair of the Audit Office.

Facing them are Mrs Sabrie Sapundgieva, vice-minister of Justice, Anastasios Chrisomallo, vice-president of the Greek National chamber of judicial officers and Vasilios Kouvroukoglou, member of the Chamber, both of whom came specially from Greece, as well as the 92 Bulgarian judicial officers who decided to adopt a private status for their profession. There was of course an army of journalists, photographers, and television cameras, to cover the event. In a few moments, the National chamber of judicial officers of the Republic of Bulgaria will be created and there will be a vote for the election of the board and its president.

In his opening speech, Mr Petkanov reminded that 8 out of the 10 countries that joined the European Union on 1st May 2004, only two (Cyprus and Malta) hadn't created beforehand a private system of judicial officers.

Gene Gibson was very pleased about the excellent co-operation of USAID with the authorities and the Bulgarian judicial officers and was very happy to be part of this historical moment. But he also indicated that the real work was now about to begin in order to lead the project to its term.

Mathieu Chardon noted that, if the moment was historical, it was not an extraordinary one, the vast majority of EU Member States having adopted a similar system for their judicial officers. He also mentioned the close ties between judicial officers of Bulgaria and UIHJ, in particular with Georgi Dichev and Anelia Kotzeva, Senior expert at the Ministry of Justice, whose work and determination were greeted. He addressed the congratulations of UIHJ and its president, Jacques Isnard, for this decisive move towards the harmonisation of the profession worldwide.

For his part, Mr Dimitrov evoked the various points of the reform. He insisted on the fact that the new profession shouldn't close itself but on the contrary stay opened on the world.



The first president of the National chamber of judicial officers of Bulgaria

After a short break, the General assembly starts its work, in the presence of Mr Petkanov. The board is made of Georgi Dichev, Sabrie Sapundgieva and Slavi Serbezov, judicial officer in Dobrich (North East of Bulgaria). The agenda starts off questions relating to the statute of the chamber. Then comes the time for the vote of the election of the members of the board and of its president. The audience holds its breath. At 12.45, the results are unveiled. They are a plebiscite for Georgi Dichev who obtains the unanimity of the 87 voters, both as a member of the board and as its president.

The president of UIHJ, joined by telephone, addressed his warm congratulations to Georgi Dichev and his board, wished great success in his future work and confirmed the full support of UIHJ to the National chamber of judicial officers of the republic of Bulgaria.

The other points on the agenda were then discussed, including the amount of the initial and annual membership fees, the budget of the Chamber. After a very long working day, a party was given by USAID where everyone could relax in a friendly atmosphere, before the start of many days of very hard work!

A new page has been written in the harmonisation of judicial officers in the world. UIHJ welcomes the private judicial officers of Bulgaria and wishes a long and prosperous professional and personal life.



Mathieu Chardon remet à Georgi Petkanov la médaille d'or de l'UIHJ
Mathieu Chardon offers the UIHJ gold medal to Georgi Petkanov



Le ministre de la Justice et une partie de l'assistance
The minister of Justice with some participants

Le bureau de vote — The voting bureau



Interview of Georgi Dichev

During the evening that followed the meeting, we asked some questions to Georgi Dichev.

You have just lived the creation of the Bulgarian National chamber of judicial officers, in the presence of the Ministry of Justice. What are your feelings tonight?

It is impossible to describe: a mixture of relief, satisfaction and high positive expectancies.

This event is the result of several years of hard work. Could you tell us the steps of the reform and the difficulties you had to face?

First, how to convince the State authorities that the private system offers by far the best solution to the problem relating to enforcement in our country? Second, and parallel to the first issue, how to get my colleagues convinced, as the private system was unknown to them. Also, the government had various points of view on the matter. This required a lot of effort from us and drew a lot of energy. As soon as the political will was there, the problem was to create a law that would be positive and that would be a good basis for the private system of enforcement.

In your effort, you have had the support of several organisations. What was the input of these organisations?

I would put UIHJ in first position. UIHJ always supported our project from the very beginning, both from our part and from its part. This organisation always answered immediately to our questions and requests. When we needed a position on one point, it helped us to a great extent in front of the Bulgarian Parliament.

On second position, I would put USAID, which gave us a tremendous technical and logistic assistance. Though it is difficult to rank all the help that we received, I would put in third position my Bulgarian colleagues who gave their time and financial resources without counting, to help us in our project. We also had the full support of colleagues from all over the world, in particular of France, Greece, and the Netherlands.

Also, through UIHJ, we have been in contact with colleagues from numerous European countries such as Poland, Hungary, Romania, Czech Republic, Slovakia, and if I cannot cite them all, all of them

wanted to give their help. They gave me the strong feeling that, through UIHJ, private judicial officers from the world belong to one big family. I am convinced that, with this newly formed National chamber of judicial officers, all my colleagues will soon feel the same way.

As regards to the Council of Europe, if it did not take part in the technical process, nothing could have been possible without it. It is through the Council of Europe that we could have all the necessary contacts and that we are here today.

At the term of the historical day, the board of the National chamber has been elected and you also have elected as its first president. What are your immediate, short term and long term objectives?

The immediate objective is to prepare all necessary legal documents on private judicial officers. At the same time, we must create our chamber, not only as an electoral entity, but as a functioning organisation. My short terms objectives are to ensure that all private judicial officers of Bulgaria can normally operate in an independent way. Also, they must gain the trust of the population and of the institutions of this country. On the long term, our objective is that Bulgaria is seen just like any other European country, where the enforcement system respect the European principles on enforcement and that, when someone mentions Bulgarian judicial officers, no one could say that they are different from another European country.

What do you expect from UIHJ to help you in achieving these goals?

We heavily rely on UIHJ to show us new tendencies, to lead us to new fields in the matter of enforcement. UIHJ also offers the possibility to meet colleagues from Europe and the rest of the world. We also rely on the opinions of UIHJ experts to relay them to our authorities. On our side, we can give our support to other member countries of UIHJ in giving our opinion, by taking notes of other Member countries' opinions during meetings. And on a general level, we have the opportunity to experience very rich cultural exchanges with our colleagues from the entire world.

And what do Bulgarian private Judicial officers think?

We have met three young judicial officers from Varna (North-East of Bulgaria, by the Black Sea) and asked them the reasons that made them want to become private?

Stanimira Danova (26), private judicial officer in Varna

Liberal profession represents for me big opportunities. It is a great challenge to start something new in complicated times but with great expectations.

Luba Todorova (27), private judicial officer in Varna

In a State controlled system, I didn't have the opportunity to really express my professionally and to be able to do things my way. I am expecting a great development of the profession and the chance to see it.

Lubomir Mavrov (36), private judicial officer in Varna

There are many reasons to choose the liberal profession but the main one is that I wanted to work for myself.



*Première interview pour le nouveau président
First interview for the new president*

*Luba Todorova (27 ans), huissier de justice à Varna – 27,
Judicial Officer in Varna*





Un séminaire du Conseil de l'Europe s'est tenu les 10 et 11 novembre 2005 à Kaluga (Fédération de Russie) avec la participation de deux experts membres du Comité de l'UIHJ

Ce séminaire très technique a été mis en place dans le cadre du programme joint entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe pour la Fédération de Russie et a été co-organisé avec l'Académie juridique de la Fédération de Russie. Il concernait les aspects organisationnels et le fonctionnement des procédures d'exécution sous la direction des responsables des services de l'exécution de la Fédération de Russie.

Le respect du droit à l'exécution

Kaluga et son agglomération se trouve à 180 Km à l'ouest de Moscou et comprend environ 1 million d'habitants. C'est dans ce site, berceau de la conquête spatiale russe (Konstantin Eduardovich Tsiolkovsky — 1857/1935- qui a vécu à Kaluga, est considéré comme le père de la cosmonautique) que c'est tenu le séminaire qui a réuni les principaux responsables de la profession d'huissier de justice en Russie.

Alexey Kojemiakov, chef du service de droit privé de la Direction générale I (affaires juridiques) du Conseil de l'Europe a insisté dans son discours d'introduction sur le haut niveau de compétence des participants russes. Il a présenté les trois experts du Conseil de l'Europe : Dorothee Weckerling-Wilhelm, chef du Département de l'exécution au ministère fédéral de la Justice d'Allemagne, Mathieu Chardon, huissier de justice (France), membre du Comité de l'UIHJ et co-auteur du rapport sur l'efficacité des procédures civiles d'exécution en Russie à la suite de la première mission en octobre 2000, et Jos Uitdehaag, huissier de justice (Pays-Bas), également membre du Comité de l'UIHJ et ayant participé à un précédent séminaire du Conseil de l'Europe en Carélie en juin 2005. M. Kojemiakov a remercié l'Académie juridique de la Fédération de Russie (AJFR) et son recteur, Igor Zvecharovsky, pour son soutien logistique essentiel dans l'organisation du séminaire. M. Kojemiakov a insisté sur l'importance pour les pays membres du Conseil de l'Europe de respecter la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, et en particulier son article 6.1 relatif au droit à un procès équitable dans un délai raisonnable et son corollaire jurisprudentiel, un droit à l'exécution dans les mêmes conditions.

Le séminaire était placé sous la modération d'Igor Zvecharovsky qui a remercié l'ensemble des participants et a souhaité à chacun de fructueux travaux.

Le service des mesures spéciales

Le service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie a mis en place un service destiné à traiter des dossiers d'exécution sensibles, dans le but d'assurer une meilleure exécution des décisions de justice et d'éviter les recours des justiciables devant la Cour européenne des droits de l'homme. M. Alexander Gerasimov, directeur du département de l'organisation du service des huissiers et de l'exécution de l'AJFR, a traité du développement des procédures spéciales d'exécution au niveau fédéral. Sous cette dénomination quelque peu mystérieuse, il s'agit, ni plus ni moins, d'un service dont l'objet est de déterminer, sur l'ensemble du territoire fédéral, quels sont les dossiers d'exécution qui doivent être traités avec le maximum d'efficacité et de superviser cette exécution au niveau local. Une commission a été mise en place à cet effet par Nikolay Vinnichenko, directeur du service de l'exécution de la Fédération de Russie. Ladite commission a le droit de réclamer tous documents et donner



Alexey Kojemiakov, chef du Département de droit privée au Conseil de l'Europe — Alexey Kojemiakov, Head of the private law department at the Council of Europe



Andrey Belyakov, chef du Département de l'organisation des procédures d'exécution de la Fédération de Russie — Head of the Department of Organization of enforcement procedures of the Russian Federation

des recommandations sur la façon d'exécuter les décisions de justice, sur l'ensemble du territoire. Les membres de la commission peuvent se déplacer localement pour effectuer des contrôles. La pratique a cependant montré que ce mode de fonctionnement était cependant insuffisamment efficace. Grâce à une nouvelle organisation, le contrôle a été renforcé au niveau local et permet, selon M. Gerasimov, une meilleure efficacité.

A cet égard, M. Andrey Belyakov, chef du Département de l'organisation des procédures d'exécution de la Fédération de Russie, a évoqué en détail le contrôle des mesures d'exécution des antennes territoriales par le Service fédéral des huissiers de justice de Russie, et en particulier les problèmes juridiques et méthodologiques liés à l'exécution. M. Belyakov a indiqué que la Cour suprême de la Fédération de Russie a reconnu le droit pour le service des huissiers de justice d'organiser le contrôle de l'exécution sur les différents sujets de la Fédération de Russie (la Fédération de Russie comprend 89 sujets, qui sont des entités territoriales). « Le chef de l'exécution, a-t-il indiqué, doit contrôler les cas où les droits des citoyens sont violés et nous devons anticiper les décisions susceptibles d'aboutir à la condamnation de l'Etat ».

L'exécution envers l'Etat

Mme Yulia Krokina, co-recteur de la section scientifique du service des huissiers de justice auprès du ministère de la Justice, a évoqué les questions de l'exécution des titres exécutoires envers l'Etat et des manières d'améliorer la situation. Mme Krokina a rappelé les termes du séminaire qui s'est tenu en juin, en République de Carélie. Conformément à la constitution russe, tous les jugements peuvent être exécutés et les droits des citoyens ne sauraient être violés. Si une décision ne peut être mise à exécution, il y a violation de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. C'est le manque de ressources budgétaires qui a rendu l'exécution difficile mais ce manque de moyens ne saurait être une excuse. Mme Krokina a souligné que la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a proposé des recommandations concernant l'exécution des actes à l'encontre de l'Etat, par voie de budgétisation.

Dans le même sens, Mme Valentina Martinova, chef de la Direction juridique de l'Administration centrale du service des huissiers de justice de la Fédération de Russie, a ensuite abordé les questions de l'exécution des décisions de justice relatives au recouvrement de dettes dues par le budget. Puis M. Vladimir Karpov, chef de la Direction de la division administrative du Service fédéral des huissiers de justice, a évoqué les questions de l'administration et des procédures criminelles au sein du processus d'exécution. M. Karpov a en particulier indiqué comment l'administration traitait les dossiers de décisions de justice.



Alexey Kojemiakov, Igor Zvecharovsky, Andrey Belyakov

Depuis 2002, la responsabilité de l'exécution incombe en effet à ce service. Boris Rossinsky, chef du Département de l'administration juridique du Service des huissiers de justice auprès du ministère de la Justice, a présenté des propositions de réforme du Code des infractions administratives afin d'améliorer les activités des huissiers de justice dans le cas de telles infractions. Les huissiers de justice ont la possibilité d'imposer des amendes immédiatement exécutoires à l'encontre de ceux qui s'opposent à l'exécution des décisions de justice. Ils ont également la tâche de ramener à exécution les contraventions.

L'exécution à l'encontre des personnes morales et le surendettement

Les problèmes de l'exécution des décisions de justice à l'encontre des personnes morales en état de faillite a été traité par Mme Svetlana Gatzoeva, chef de la section des procédures d'exécution à l'Administration centrale du service des huissiers de justice. Mme Gatzoeva a précisé que son service préparait actuellement un rapport sur les problèmes liés à cette question.

Puis, ce fut au tour de Vladen Egorov, suivi par Igor Korsakov, tous deux chefs de division du Service fédéral des huissiers de justice, d'aborder les questions relatives à la saisie et à la vente des biens garantis par des sûretés dans le cadre de procédures spéciales, et des procédures d'exécution à l'encontre des débiteurs dans le cadre des procédures de faillite. M. Korsakov a indiqué en particulier que le nombre de procédures de redressements judiciaires est en constante augmentation et que la procédure d'exécution était stoppée dans ce cas.

Enfin, les aspects pénaux de l'exécution furent traités par Mikhail Risinov, chef du service de l'exécution de la région de Krasnodar.

Aux diverses interventions, suivirent des tables rondes au cours desquels de nombreux échanges furent faits entre les intervenants et les experts du Conseil de l'Europe qui purent apporter l'expérience de leurs pays respectifs.

Après de deux jours de débats intenses, M. Kojemiakov a exprimé, dans son discours de clôture, la satisfaction générale en indiquant que des débuts de solution avaient été trouvés pour les divers problèmes évoqués. Il a ajouté qu'un plan allait être adopté pour la future coopération entre le Conseil de l'Europe et le système de l'exécution forcée en Russie.



Mathieu Chardon, member du Comité de l'UIHJ, expert au Conseil de l'Europe — Member of the Committee of UIHJ, expert at the Council of Europe



A Council of Europe seminar took place on 10 and 11 November 2005 in Kaluga (Russian Federation) with the participation of two experts members of the Committee of UIHJ

This very technical program was organized in the framework of the Joint Program between the European Commission, the Council of Europe for the Russian Federation, with the Russian Legal Academy. It concerned organizational aspects and the functioning of enforcement procedures under the direction of the representatives of the Enforcement service of the Russian Federation.

Respect of the right to enforcement

Kaluga and its suburbs are located at a distance of 180 Km west of Moscow and include around 1 million inhabitants. Kaluga is also the cradle of the Russian Space conquest (Konstantin Eduardovich Tsiolkovsky — 1857/1935 — who lived in Kaluga is known as the father of the Cosmonautic) that was held the seminar which was attended by the high representatives of the profession of Judicial Officers in Russia.

Alexey Kojemiakov, Head of the Private Law at the General Directorate I (Legal Affairs) of the Council of Europe insisted in his welcome speech in the high level of competence of the Russian participants. He presented the three experts of the Council of Europe: Dorothee Weckerling-Wilhelm, head of the Enforcement Department at the Federal minister of Justice of Germany, Mathieu Chardon, Judicial Officer in France, member of the Committee of UIHJ and co-author of the report on the efficiency of civil enforcement procedures in the Russian Federation, following his first mission in Russia in October 2000, and Jos Uitdehaag, Judicial Officer in the Netherlands, also a member of the committee of UIHJ and who participated in a Council of Europe seminar in the republic of Karelia in June 2005. Mr Kojemiakov thanked the Russian Legal Academy (RLA) and its rector, Mr Igor Zvecharovsky for its logistic support which was essential in the organization of the seminar.

Mr Kojemiakov insisted on the importance for the Member of the Council of Europe to respect the European Convention on Human Right, and in particular Article 6.1 relating to the right to a fair trial in a reasonable time and its jurisprudential consequence, a right to an efficient enforcement in the same conditions. The seminar was placed under the chair of Mr Zvecharovsky who thanked the participants and wished everyone fruitful works.

The special means Department

The Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation has created a service destined to take care of certain sensitive cases, in order to ensure a better enforcement of court decisions and to limit citizens to apply to the European Court of Human Rights. Mr Alexander Gerasimov, Director of the of the Organization Department of the Service of Judicial Officers of the Enforcement Department of the Russian Federation, dealt with the development of special enforcement procedures on a federal level. Under this somehow mysterious denomination, hides a service in charge of deciding, at federal level, what are the cases that need to be dealt with the highest possible efficiency and to supervise enforcement at local level. A commission was created to this end by Mr Nikolay Vinnichenko, Head of the Enforcement Department of the Russian Federation. The Commission can ask for any documents and give recommendations on how to enforce the decision in the entire territory of the Russian Federation.



Igor Zvecharovsky, rector of l'Académie de droit de la Fédération de Russie — Rector of the Russian Legal Academy

The members of this Commission can travel locally to the enforcement activities. However, on the field, this has proved to be still inefficient. Through a reorganization of the service, local controls have been reinforced and give better results, according to Mr Gerasimov.

To this end, Mr Andrey Belyakov, Head of Department of organization of the Enforcement procedures of the Russian federation, evoked in details the controls on enforcement measures of local entities by the Federal service of Judicial officers of the Russian Federation, in particular legal and methodological problems relating to enforcement. Mr Belyakov said that the Supreme Court of the Russian Federation recognized the right for the Judicial Officers' Department to organize the control of enforcement procedures in the Russian Federation (The Russian Federation includes 89 subjects, which are territorial entities). "The head of enforcement, he said, must know about the cases where there are risks of violating the rights of the citizens and we must anticipate all cases that could end up in the condemnation of the Russian Federation in front of the European Court of Human rights".

Enforcement against the State

Mrs Yulia Krokhina, co-rector of the Scientific Section of the Federal Service of Judicial Officers at the Ministry of Justice, spoke about the question of

enforcement of enforcement titles against the State and ways of improving the situation. Mrs Krohkina recalled the seminar that took place in June, in the Republic of Karelia. According to the Russian Constitution, all judgements must be enforced and there should be no violations of the rights of the citizens. If the enforcement of a court decision cannot be implemented, there is a violation of the European Convention on Human Rights. The lack of budget made enforcement difficult but this lack of funding does not stand as an excuse. Mrs Krohkina underlined that the European Commission for Efficiency of Justice (CEPEJ) proposed recommendations relating to the enforcement of court decisions against a State, through the vote of budget.

In the same sence, Mrs Valentina Martinova, Head of the Legal Department of the Central administration of the Enforcement Department of the Russian Federation, talked about the questions of enforcing court decisions relating to debt owed by the Budget. Then, Mr Vladimir Karpov, Head of the Administrative division of the Federal service of Judicial Officers, mentioned the questions of administration of criminal procedures in the enforcement process. In particular, Mr Karpov insisted on how the administration dealt with the enforcement cases. Since 2002, the responsibility of enforcement is incumbent to its service.

Boris Rossinsky, Head of the Legal administrative Department of the Service of Judicial Officers at the Ministry of Justice, presented the propositions contained in the Code of administrative infringements in order to improve activities of Judicial Officers in case of such infringements. Judicial Officers have the possibility to impose fines which are immediately enforceable against those who oppose to the enforcement of court decisions. They are also in charge of enforcing these fines.

Enforcement against legal entities and insolvency

The problems relating to enforcement of court decisions against legal entities in a state of insolvency were dealt with by Mrs Svetlana Gatzoeva, Head of the Enforcement procedures section at the Central administration of the service of Judicial Officers. Mrs Gatzoeva indicated that her service was now preparing a report on the problems relating to this question.

Then it was the turn of Vladen Egorov, followed by Igor Korsakov, both Heads of divisions of the Federal Service of Judicial Officers, to present the questions pertaining to the seizure and the sale of secured assets in the case of special procedures, and enforcement procedures against debtors in the case of bankruptcy. Mrs Korsakov said that the number of Bankruptcy cases was constantly increasing which caused enforcement to be stopped.

Finally, criminal aspects of enforcement were developed by Mikhail Risinov, Head of the Enforcement Department of the Krasnodar Oblast.

Round tables were discussions followed each of the interventions, during which large exchanges were possible between the participants and the Council of



Les experts du Conseil de l'Europe avec les représentants du Service de l'exécution — Experts of the Council of Europe with the representatives of the Service of Enforcement of the Russian Federation



Les experts entourés d'huissiers de justice de charme ! — The experts with some attractive Russian Judicial Officers !



Dans le métro à Moscou — In the Moscow subway

Europe experts who could present the situation in their respective countries. After two days of intense discussions, Mr Kojemiakov expressed in his closing speech, the general satisfaction of the audience, indicating that fragments of solutions were now found on many problems. He added that a plan was going to be adopted for the future cooperation between the Council of Europe and the System of forced enforcement in the Russian Federation.



Visite d'une délégation russe à la Chambre nationale des huissiers de justice de France

La Chambre nationale des huissiers de justice de France a reçu à Paris le 16 novembre 2005 deux hauts responsables du service des huissiers de justice de la Fédération de Russie, par l'intermédiaire de l'Agence de coopération juridique internationale (Acojuris).

Une rencontre organisée par Acojuris

Acojuris a pour objectif le développement de l'expertise juridique française sur les programmes de coopération financés par les bailleurs de fonds internationaux (Commission européenne, Fond monétaire international, Banque mondiale, ...). Acojuris assure donc la réalisation concrète des programmes de coopération institutionnels notamment multilatéraux dans le domaine juridique et judiciaire. La Chambre nationale des huissiers de justice est membre associée d'Acojuris. Patrice Nocquet, huissier de justice à Paris, en est le secrétaire général. Dans ce cadre de ses activités, Acojuris a accueilli en France une délégation russe composée de Nikolay Vinnichenko, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie, et Andrey Belyakov, directeur du service de l'exécution forcée du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie. La délégation était accompagnée par Mme Agnès Lalardrie, magistrat, conseiller pour les affaires juridiques et judiciaires auprès de l'Ambassade de France en Russie.

Le délégation a été accueillie au siège de la Chambre nationale des huissiers de justice à Paris par Paul Rochard, vice-président, Patrice Nocquet, et Mathieu Chardon, huissier de justice et membre du Comité de l'UIHJ.

Une volonté de coopération avec l'UIHJ

Cette visite a été l'occasion de nombreux échanges informels et cordiaux au cours desquels M. Vinnichenko a insisté sur l'importance des échanges internationaux, particulièrement dans le domaine de l'exécution des décisions de justice, afin de trouver des solutions pour améliorer le service de l'exécution des décisions de justice.

Très rapidement, la discussion a tourné autour de l'UIHJ. Mathieu Chardon a rappelé qu'à chacune de ses visites en Russie depuis 2000, dans le cadre de missions pour le Conseil de l'Europe, il n'a jamais manqué d'indiquer que l'UIHJ était disposée à ouvrir ses portes à la Fédération de Russie mais que, jusqu'à présent, aucune suite n'avait été donnée par les autorités russes. M. Vinnichenko, qui a rang de ministre et a été nommé à la tête du service des huissiers de justice directement par

le président de la Fédération de Russie, a indiqué qu'il était indispensable pour lui de se rapprocher de l'UIHJ afin que la Fédération de Russie puisse bénéficier de l'expertise de notre organisation et des nombreux contacts qu'elle offre avec de nombreux pays dans le monde et de nombreuses organisations internationales. A l'issue de la discussion, Mme Lalardrie a aussitôt proposé son aide, au travers l'Ambassade de France en Russie, pour faciliter la mise en place des premières démarches devant aboutir à la signature d'une charte de coopération entre l'UIHJ, la CNHJ et la Fédération de Russie, à l'instar de celle signée en décembre 2004 à Paris avec la Thaïlande. Jacques Isnard, président de l'UIHJ, s'est déclaré très satisfait de la volonté affichée par le haut responsable de la Fédération de Russie et a aussitôt annoncé que la question serait discutée lors d'une prochaine réunion du bureau.

PS : A l'heure où nous mettons sous presse, de nouveaux contacts ont été pris et une réunion à Moscou est prévue. Rendez-vous lors du congrès de Washington, sur notre site Internet ou dans prochain numéro pour de plus amples informations.

Les intervenants / the participants : Patrice Nocquet, Paul Rochard, Andrey Belyakov, Mathieu Chardon, Nikolai Vinnichenko, Agnès Lalardrie



Visit of a Russian Delegation at the French National Chamber of Judicial Officers

The French National Chamber of Judicial Officers received in Paris on 16th November 2005 two high representatives of the Judicial Officers Department of the Russian Federation, through Acojuris Agency.

A meeting organized by Acojuris

Acojuris has for aim the development of the French expertise on co-operation programmes financed by international entities (European Commission, International Monetary Funds, the World Bank...). Acojuris is in charge of the implementation of international cooperation programmes, notably the multilateral ones in legal and judicial matters. The French National Chamber of Judicial Officers is in partnership with Acojuris. Patrice Nocquet, Judicial Officer in Paris, is the General Secretary of Acojuris. In the framework of its programme, Acojuris organized the visit in France of a Russian delegation composed of Nikolay Vinnichenko, Director of the Federal service of Judicial Officers of the Russian Federation, and Andrey Belyakov, Director of the Enforcement Department of the Russian Federation. The delegation was accompanied by Agnes Lalardrie, Legal and Judicial Affairs advisor at the French Embassy in Russia.

The delegation was welcomed at the headquarters of the French National Chamber of Judicial Officers by Paul Rochard, Vice-president (now president), Patrice Nocquet, and Mathieu Chardon, Judicial Officer and Member of the Committee of UIHJ.

A will to cooperate with UIHJ

This visit gave rise to the occasion of various informal and warm exchanges during which Mr Vinnichenko insisted on the importance of international exchanges, particularly in the field of enforcement of court decisions, in order to find solutions to improve the service of enforcement of court decision.

Quickly, the discussion came around UIHJ. Mathieu Chardon reminded that, on each of his visits to Russia since 2000, he never failed to mention that UIHJ was keen on opening its doors to the Russian Federation, but that no results came out of it. Mr Vinnichenko, who has the rank of a Minister and who was appointed at the head of the Service of the Judicial Officers directly by the President of the Russian Federation, said that it was indispensable for him to get close to UIHJ so that the Russian Federation can benefit from our organization's expertise and the numerous contacts it offers from the Member States around the world and from the international organizations.

At the end of these extremely open discussions, Mrs Lalardrie spontaneously proposed her assistance, through the French Embassy in Russia, to facilitate the first steps that should lead to the signature of a Co-operation charter between UIHJ, the French National Chamber of Judicial Officers and the Federation of



Paul Rochard, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France/President of the French National Chamber of Judicial Officers, et/with Nicolai Vinnichenko, Vice-ministre de la Justice, chef huissier de la Fédération de Russie/Vice-Minister of Justice, Chief Judicial Officer of the Russian Federation



Mathieu Chardon, Andrey Belyakov, Chef du Département de l'exécution forcée de la Fédération de Russie/Chief of the Enforcement Department of the Russian Federation

Russia, to the likes of the one that was signed in November 2004 in Paris with Thailand. Jacques Isnard, President of UIHJ, declared himself very satisfied by the goodwill of the high representative of the Russian Federation and announced that the matter would be discussed during the next board meeting.

PS: At the time where this magazine goes to press, further contacts have been made. A meeting is being organized in Moscow. Find out more during the Washington Congress, on our website and in our next issue.



Nouvelle participation de l'UIHJ à un séminaire du Conseil de l'Europe en Russie

Les 15 et 16 décembre 2005, le Conseil de l'Europe a organisé un séminaire à Moscou sur la formation des huissiers de justice à l'Académie de droit de la Fédération de Russie avec l'assistance d'experts dont un membre du Comité de l'UIHJ.

Un séminaire en deux temps

Quelques semaines après le séminaire de Kaluga (voir notre article dans ce magazine), le Conseil de l'Europe, sous la férule d'Alexey Kojemiakov, chef du Service de droit privé à la Direction générale I (affaires juridiques) du Conseil de l'Europe, a participé à un important séminaire sur la formation des huissiers de justice en Russie au siège de l'Académie de droit de la Fédération de Russie (ADFR) à Moscou. A l'instar des précédents, ce séminaire entre dans le cadre du programme joint entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe pour la Fédération de Russie. Trois experts internationaux ont été sollicités par le Conseil de l'Europe : Mathieu Chardon, huissier de justice, membre du Comité de l'UIHJ, dont c'était la sixième mission en Russie depuis 2000 pour le Conseil de l'Europe, Elisabeth Donovan, Barrister à Dublin (Irlande) et Frank Walterson, conseiller senior au ministère des Finances de Suède.

Ce séminaire s'est déroulé en deux temps. La première journée a consisté en un ensemble de présentations magistrales suivies de débats dans l'un des vastes amphithéâtres de l'ADFR à Moscou, devant une centaine de participants, composée d'huissiers de justice chefs de service des différentes régions de la Fédération de Russie, de magistrats et professeurs d'université. Dans son allocution d'introduction du séminaire, Alexey Kojemiakov, a insisté sur l'importance de la formation pour les huissiers de justice comme garante d'une exécution des décisions de justice efficace et équitable. Il a rappelé

à cet égard la recommandation Rec(2003)17 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres adoptée le 9 septembre 2003.

Recommandation 17, déontologie et formation

Igor Zvacharovsky, recteur de l'ADFR, était particulièrement heureux d'accueillir au sein de son académie les huissiers de justice dont il a rappelé qu'elle était en charge de la formation.

Elisabeth Donovan a présenté en détail la recommandation 17 du Conseil de l'Europe et a insisté en particulier sur le point IV.8, lequel dispose que les agents d'exécution devraient suivre une formation initiale et continue conformément à des buts et des objectifs clairement définis et structurés.

Frank Walterson a poursuivi en évoquant les principes et les standards concernant l'attitude des huissiers de justice dans le cadre de l'exécution des décisions de justice.

Mathieu Chardon a ensuite présenté les principes, l'organisation et les méthodes de formation pour les huissiers de justice et leur personnel. Il a en particulier présenté l'Ecole nationale de procédure française, reconnue sur le plan international dans le domaine de la formation des employés d'huissiers de justice et des candidats huissiers de justice et des nombreux cursus qu'elle offre à ses étudiants.

Une table ronde s'est ensuite tenue où de nombreuses questions très pertinentes ont été posées sur la profession d'huissier de justice à caractère libéral en



Les intervenants/the Panel : Marina Shtatina, Alexey Kojemiakov, Elisabeth Donovan, Fedor Filippov, Igor Zvacharovsky, Frank Walterson, Mathieu Chardon



Alexey Kojemiakov



Mathieu Chardon

Le public — The audience



Europe et en particulier en France et dans les pays du Benelux, témoignant du grand intérêt de nos confrères russes pour un statut adopté par toujours plus de pays européens.

Le séminaire s'est poursuivi par une très intéressante intervention de Mme Marina Shtatina, chef de département à la Direction de la justice, sur les éléments psychologiques de management relatifs aux activités des huissiers de justice en chef. La journée s'est achevée après une nouvelle table ronde sur les méthodes de formation pour la profession.

Le développement de la formation pour les huissiers de justice russes

La seconde journée s'est déroulée en comité plus restreint. Une vingtaine de participants, dont les experts du Conseil de l'Europe et M. Kojemiakov, se sont retrouvés au siège de l'ADFR pour débattre des divers problèmes rencontrés par les chefs huissiers des différentes régions de la Fédération de Russie. L'ADFR s'occupe de la formation des huissiers de justice depuis 1998, date à laquelle le Service de l'exécution a été séparé des tribunaux. Le service des huissiers de justice dans la Fédération de Russie agit dans deux domaines d'activités : l'exécution des décisions de justice et titres en forme exécutoire, et le maintien de l'ordre dans les tribunaux, y compris amener physiquement les justiciables à comparaître devant le juge. Actuellement, les formations se déroulent sur une période deux semaines, mais il apparaît que cela n'est pas suffisant. M. Alexander Gerasimov, chef du Département du service de l'exécution, est chargé de l'élaboration des programmes de formation et souhaiterait mettre en place des programmes d'une durée beaucoup plus longue, ce qui n'est pas possible pour le moment pour des raisons d'organisation et d'ordre budgétaire. Quelques centres de formation régionaux existent cependant mais, pour tenir compte de la taille gigantesque du pays, il faudrait en mettre en place dans chaque région, ce qui demande du temps et nécessite un financement important. Mais, dans chaque région, des séminaires de formation ont déjà été mis en place. Rappelons qu'il y a actuellement environ 45 000 huissiers pour l'ensemble de la Fédération de Russie et qu'il est prévu de doubler ce chiffre ! De nouvelles formations sont à l'étude et M. Gerasimov a engagé une discussion avec les experts du Conseil de l'Europe à ce sujet. Il a indiqué qu'il n'était pas possible d'effectuer des stages de formation de deux années, comme



Elisabeth Donovan

c'est le cas notamment en France, mais que trois ou quatre semaines étaient souhaitables de façon réaliste. M. Gerasimov a également annoncé que l'obtention préalable d'un diplôme universitaire allait devenir obligatoire.

Un rapprochement avec l'Ecole nationale de procédure de France

Devant l'enthousiasme général pour la formation et l'implication de l'ADFR, Mathieu Chardon a suggéré un rapprochement entre l'ADFR et l'Ecole nationale de procédure française. M. Zvecharovsky s'est déclaré très intéressé par cette proposition et a souhaité organiser une rencontre à Paris avec les responsables de l'ENP au printemps 2006.

A l'issue de ces deux journées passionnantes, M. Kojemiakov s'est déclaré très satisfait de l'issue des débats. Il a indiqué que l'ADFR était un lieu de rencontre idéal pour échanger les idées et que l'expérience européenne pouvait être utile à la Fédération de Russie. M. Kojemiakov a remercié l'ensemble des participants ainsi que M. Fedor Filippov, directeur de l'ADFR, qui avait parfaitement assuré l'organisation de ce séminaire... qui en appelle déjà d'autres !

Les 35 ans de l'Académie de droit de la Fédération de Russie

L'année 2005 voyait le 35^e anniversaire de l'ADFR. Cette académie est le successeur depuis 1991 de l'Institut unifié avancé pour les agents juridiques, formé en 1970. Aujourd'hui, l'ADFR est le centre de formation et une institution pour le ministère de



Elena Chefranova, vice-recteur de l'Académie de droit de la Fédération de Russie/Vice-rector of the Russian Legal Academy

la Justice de la Fédération de Russie. L'Académie comprend 141 professeurs. L'ADFR comprend une faculté de droit, une unité préparant aux études doctorales, un centre de formation continue ainsi qu'une école d'initiation au droit. Trois bâtiments se trouvent à Moscou, totalisant 15 000 m², un campus et des chambres d'étudiant. Environ 2000 étudiants suivent la formation de l'ADFR chaque année à Moscou. Sur l'ensemble du territoire, l'académie enseigne à environ 15 000 étudiants. L'ADFR édite deux revues, un magazine à caractère scientifique et une revue plus pratique, Justice, fondée en 2005. Les étudiants qui sortent de l'ADFR n'ont en principe aucune difficulté à trouver un travail au sein d'une juridiction, dans la police ou d'autres administrations.

Interview de M. Igor Zvecharovsky, recteur de l'Académie de droit de la Fédération de Russie

M. Zvecharovsky, vous êtes le recteur de l'ADFR. Quel a été votre cursus et quand avez-vous été nommé à cette haute fonction ?

J'ai achevé mes études universitaires en 1984 à la Faculté de droit d'Irkoutsk. Pendant un temps, j'ai travaillé dans un bureau de procureur. De 1984 à 1987, j'ai parallèlement suivi un cycle à l'université de Leningrad au département du droit pénal. Puis, jusqu'en 1996, j'ai enseigné en qualité de professeur et chef de département à l'université d'Irkoutsk, puis de chef de chair. Jusqu'en 2001, j'ai été nommé recteur de l'Institut juridique des



procureurs généraux. De 2001 à 2004, j'ai été nommé vice-recteur puis 1er vice-recteur de l'ADFR. Je suis devenu recteur depuis septembre 2004. Ma spécialité est le droit pénal et la criminologie.

Quelle est l'importance de la législation internationale pour l'ADFR par rapport à la législation concernant les huissiers de justice ?

Un article de la Constitution dispose que la législation internationale et le droit international des contrats sont directement applicables dans la législation interne. Cela est fondamental pour la législation russe et les règles s'appliquent pleinement.

Avez-vous des contacts avec d'autres pays en matière d'échange et de coopération ?

Nous avons des accords de coopération avec l'université de Toulouse (France). Nos contacts sont excellents. Des groupes d'étudiants sont allés à Toulouse et y ont obtenu un diplôme universitaire. Nous avons d'autres contacts, à Londres et à Salzbourg, mais ils sont plus professionnels. Nous également en relation avec des universités en Finlande, en Allemagne, en Autriche, au Canada et en Pologne. Il s'agit de nouveaux contacts.

Pensez-vous que l'ADFR puisse participer, au travers la formation, à l'harmonisation de la profession d'huissier de justice en Europe et dans le reste du monde ?

Il n'y a aucun doute sur ce point. Nous avons de nombreux points de divergence. Hier, Mathieu Chardon nous a indiqué qu'en France, il y a 3 200 huissiers de justice pour une population de 60 millions d'habitants. En Russie, il y a 45 000 huissiers de justice pour une population de seulement 146 millions d'habitants. Cela voudrait dire, a priori, que notre système n'est pas efficace et coûte très cher. Mais nous ne pouvons pas faire ce type de comparaison. Nos motivations sont différentes. Nos situations sont différentes. Nos objectifs sont différents et parfois nos mesures sont différentes. Les huissiers de justice ici sont des fonctionnaires, organisés au sein d'un service fédéral. Mais nous avons également la volonté de faire partie des normes légales internationales. Nous espérons pour cela que nos contacts internationaux seront très utiles.

Pendant la table ronde / During the round table



La Cathédrale Saint-Basile et le Kremlin

St-Basil's Cathedral and the Kremlin

New participation of the UIHJ in a seminar of the Council of Europe in Russia

On December 15 and 16, 2005, the Council of Europe organized a seminar in Moscow on the training of the Judicial Officers to the Academy of right of the Russian Federation with the assistance of experts of which a member of the Committee of the UIHJ.

A seminar in two times

A few weeks after the seminar of Kaluga (see our article in this magazine), the Council of Europe, under the cane of Alexey Kojemiakov, Head of the private law Department at the Directorate-General I (Legal Affairs) of the Council of Europe, took part in an important seminar on the training of Judicial Officers in Russia at the headquarters of the Russian Legal Academy (RLA) in Moscow. Like the precedents, this seminar enters within the framework of the joint program between the European Commission and the Council of Europe for the Russian Federation. Three international experts were solicited by the Council of Europe: Mathieu Chardon, Judicial Officer, member of the Committee of the UIHJ, of which it was the sixth mission in Russia since 2000 for the Council of Europe, Elisabeth Donovan, Barrister in Dublin (Ireland) and Frank Walterson, senior adviser at the ministry of Finances of Sweden.

This seminar proceeded in two times. The first day consisted of a whole of masterly presentations followed by debates in one of the vast amphitheatres of the RLA in Moscow, in front of a hundred participants, composed of Judicial Officers heads of department of the various areas of the Russian Federation, magistrates and professors of university. In his speech of introduction to the seminar, Alexey Kojemiakov, insisted on the importance of the training of the

Judicial Officers as a guarantee of a fair and effective enforcement of court decisions. He recalled in this respect the recommendation Rec(2003) 17 of the Committee of the Ministers of the Council of Europe to the Member States adopted on September 9, 2003.

Recommendation 17, ethics and training

Igor Zvecharovsky, rector of the RLA, was particularly happy to welcome within his academy the Judicial Officers of which he recalled it was in charge of the training.

Elisabeth Donovan presented in detail Recommendation 17 of the Council of Europe and insisted in particular on the point IV.8, which lays out that the enforcement agents should follow an initial and continuous training in accordance with goals and objectives clearly defined and structured.

Frank Walterson continued by evoking the principles and the standards relating to the attitude of the Judicial Officers within the framework of the enforcement of court decisions.

Mathieu Chardon then presented the principles, the organization and the methods of training for the Judicial Officers and their personnel. He in particular presented the French National School of Procedure, recognized on the international level in the area of training of the employees of Judicial Officers and the candidates Judicial Officers and the many courses which it offers to its students.

A round table was then held, where many very relevant questions were put about the occupation of liberal Judicial Officers in Europe and in particular in France and in the Benelux countries, testifying to the great interest of our Russian colleagues for a statute adopted by always more European countries.

The seminar continued with a very interesting intervention of Mrs Marina Shtatina, head of department at the Management of justice, on the psychological elements of management relating to the activities of the Head Judicial Officers. The day was completed after a new round table on the methods of training for the profession.

The development of training for the Russian Judicial Officers

The second day proceeded in a more restricted committee. A score of participants, amongst whom the experts of the Council of Europe and Mr. Kojemiakov, found themselves with the head office of the RLA to discuss various problems encountered by the chiefs Judicial Officers of the various areas of the Russian Federation. The RLA deals with the training of Judicial Officers since 1998, date on which the Enforcement Department was separated from the courts. The Department of Judicial Officers in the Russian Federation acts in two spheres of activities: enforcement of court decisions and enforceable titles, and the maintenance of law and order in the courts, including leading physically the citizens to appear before the judge. Currently, the trainings proceed over one period of two weeks, but it appears that that is not sufficient. Mr. Alexander



Les intervenants/the Panel



Igor Zvecharovsky, recteur de l'Académie de droit de la Fédération de Russie/rector of the Russian Legal Academy

Frank Walterson





Gerasimov, chief of the Department of the Enforcement Department, is in charge of the development of the training schemes and would wish to set up a longer duration for the programs, which is not possible for the moment for reasons of organization and a budgetary nature. Some regional training centres exist however but, to take account of the gigantic size of the country, it would be necessary to set up some in each area, which takes time and requires an important financing. But, in each area, training seminars are already set up. Let us recall that there are currently approximately 45 000 Judicial Officers for the whole of the Russian Federation and that it is envisaged to double this figure! New training courses are being studied and Mr. Gerasimov started a discussion with the Council of Europe experts on this subject. He indicated that it was not possible to carry out training courses on two years, as it is the case in particular in France, but that three or four weeks were desirable in a realistic way. Mr. Gerasimov also announced that preliminary university diploma was going to become obligatory.



Marina Shtatina, chef de département à la Direction de la justice/Head of Department at the Direction of Justice



Le public — The audience

A bringing together with the French National School of procedure

In front of the general enthusiasm for the training and the implication of the RLA, Mathieu Chardon suggested a bringing together between the RLA and the French National School of procedure. Mr. Zvecharovsky said he was very interested by this proposal and wished to organize a meeting in Paris with the persons in charge for the French school in spring 2006.

After these two enthralling days, Mr. Kojemiakov declared himself very satisfied with the outcomes of the debates. He indicated that the RLA was an ideal place of meeting to exchange the ideas and that the European experience could be useful for the Russian Federation. Mr. Kojemiakov thanked all the participants and specially Mr. Fedor Filippov, director of the RLA, who had perfectly ensured the organization of this seminar... which already calls for others!

35 years of the Russian Legal Academy

The year 2005 saw the 35th birthday of the RLA. This academy is the successor since 1991 of the Advanced Unified Institute for Legal Agents, created in 1970. Today, the RLA is the training Centre and an institution for the ministry for the Justice of the Russian Federation. The Academy includes 141 professors. The RLA includes a Law Faculty, a unit preparing to doctoral studies, a centre of continuous training as well as a school of initiation to the Law. Three buildings are in Moscow, adding up 15 000 m², a campus and accommodation for students. Approximately 2000 students follow the training of the RLA each year in Moscow. On the whole of the territory, the academy teaches to approximately

15 000 students. The RLA publishes two reviews, a scientific magazine and a more practical review, Justice, founded in 2005. The students who leave the ADFR do not have in theory any difficulty in finding work within a jurisdiction, in the police force or other administrations.

Interview of Mr. Igor Zvecharovsky, rector of the Russian Legal Academy

Mr. Zvecharovsky, you are the rector of the RLA. What was your course and when you were appointed at this high position?

I completed my higher education in 1984 at the Law Faculty of Irkutsk. During a time, I worked at a prosecutor's office. From 1984 to 1987, in parallel to this, I followed a course at the University of Leningrad at the department of criminal law. Then, until 1996, I taught as a professor and head of department at the University of Irkutsk, then as a head of Chair. Until 2001, I was appointed rector of the legal Institute of the General Attorneys. From 2001 to 2004, I was appointed vice-rector then 1st vice-rector of the RLA. I became rector since September 2004. My speciality is criminal law and criminology.

Which is the importance of the international legislation for the RLA compared to the legislation concerning Judicial Officers?

An article of the Constitution lays out that the international legislation and the international law of the contracts are directly applicable in the national legislation. That is fundamental for the Russian legislation and the rules apply fully.



Do you have contacts with other countries in the field of exchange co-operation?

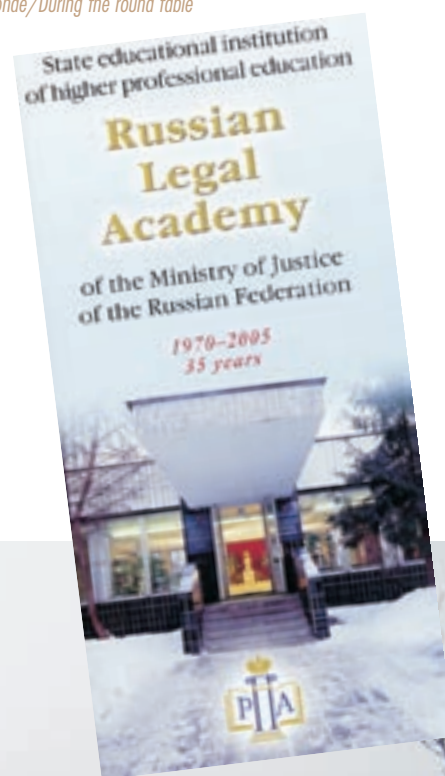
We have cooperation agreements with the University of Toulouse (France). Our contacts are excellent. Groups of students went to Toulouse and obtained a university diploma there. We have other contacts, in London and Salzburg, but they are more professional. We also are in relation with universities in Finland, in Germany, in Austria, in Canada and in Poland. These are new contacts.

Do you think that the RLA can take part, through training, in the harmonization of the profession of Judicial Officer in Europe and in the rest of the world?

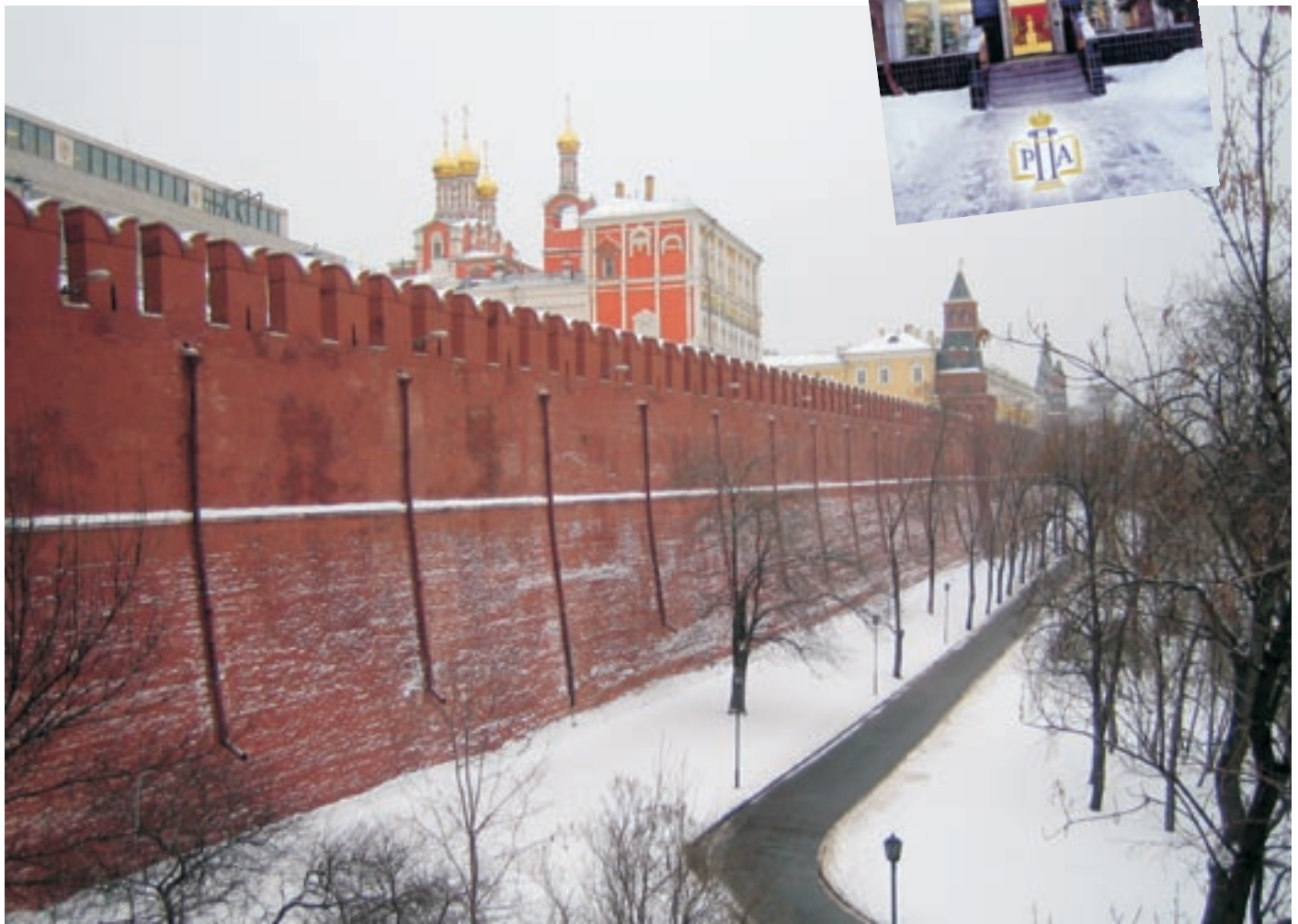
There is no doubt about this point. We have many points of divergence. Yesterday, Mathieu Chardon indicated to us that in France, there are 3 200 Judicial Officers for a population of 60 million inhabitants. In Russia, there are 45 000 Judicial Officers for a population of only 146 million inhabitants. That would mean, on first thoughts, that our system is not effective and is very expensive. But we cannot make this type of comparison. Our motivations are different. Our situations are different. Our objectives are different and sometimes our measurements are different. Judicial Officers here are civil servants, organized within a federal service. But we also have the will to belong to the international legal standards. We hope for that that our international contacts will be very useful.



Pendant la table ronde/During the round table



Les murs du Kremlin/The Kremlin walls





Séminaire des pays nordiques à Helsinki (Finlande) des 7 au 9 septembre 2005

C'est à Helsinki, la belle capitale de Finlande, que c'est tenu des 7 au 9 septembre 2005 le quatrième séminaire des pays nordiques sur les procédures d'exécution. Notre confrère Nicola Hesselén (Suède) nous en livre le compte-rendu.



Une partie des participants/Some of the participants

Présence des autorités et de l'UIHJ

Cette manifestation, organisée par la Chambre nationale des huissiers de justice finlandais, s'inscrit dans la continuation des séminaires qui, depuis 1999, se déroulent en Suède, au Danemark et en Norvège, avec un succès grandissant. Du 7 au 9 septembre 2005, des huissiers de justice des pays nordiques se sont donc retrouvés pour échanger des idées et travailler ensemble, sous forme d'ateliers.

Au total, 90 huissiers de justice ont participé au séminaire d'Helsinki. Quatre confrères estoniens et lettons y ont également participé. Le séminaire a également eu l'honneur d'accueillir la présence de l'UIHJ, avec son 1er vice-président, Leo Netten, et son vice-président, Roger Dujardin.

Le séminaire a été ouvert par un représentant du ministère de la Justice. Puis, plusieurs hauts fonctionnaires de l'administration nordique ont parlé d'une future réorganisation de l'activité d'exécution dans les différents pays scandinave et des effets de la globalisation sur la profession.

Des thèmes liés à l'actualité juridique européenne

Les ateliers ont traité, entre autre, des problèmes concernant les situations et le surendettement des particuliers qui habitent dans un pays et travaillent dans un autre. Il s'agissait notamment d'examiner les conditions d'exercice dans chaque pays et de trouver des moyens d'harmoniser l'exécution en Scandinavie. Il a également été traité des différences entre les pays nordiques pour ce qui concerne l'activité d'exécution et la contribution à la lutte contre la fraude et les infractions d'ordre économique dans une société moderne.

Un autre thème a provoqué plusieurs questions : le fonctionnement de la procédure de faillite et la convention nordique et le règlement européen sur l'insolvabilité.

La procédure sommaire d'injonction de payer nationale des pays nordiques et les futurs effets du règlement sur le titre exécutoire européen (TEE) et d'autres règlements européens à venir ont aussi suscité un grand intérêt, teinté toutefois de préoccupations. Pour appliquer l'ensemble de ces règlements, une coopération internationale est indispensable.

Vers la création d'Euroex et d'Interex ?

Les participants du séminaire ont d'ailleurs conclu qu'un échange d'informations entre les huissiers de justice, sur un plan international, sur les débiteurs, leurs patrimoines, et leurs adresses, est nécessaire pour une exécution efficace et rapide. Il faudrait créer un organisme européen ou mondial, comme la police l'a déjà établi avec Europol et Interpol, et comme l'ont déjà mis en place les procureurs. Concernant l'exécution, il faudrait créer une équivalence : « Euroex » ou bien « Interex ». En définitive, le débat fût très vif et il a beaucoup été question de l'harmonisation de la profession et de l'importance d'une formation professionnelle. Les avantages et les désavantages d'une profession libérale qui est majoritairement en place en Europe par rapport à un statut de fonctionnaire ont également été débattus en profondeur. Ce thème a suscité un grand intérêt, après dix siècles de statut fonctionnaire dans les pays nordiques.

Rendez-vous à Stockholm

Chacun se souviendra de ces trois journées dans cette belle capitale de Finlande sous un soleil radieux et une température estivale. Les participants ont quitté Helsinki avec de nouvelles idées, de nouveaux points de vue et de nouveaux contacts. Il a été proposé de mettre en place des jumelages pour améliorer encore les contacts entre confrères. Le témoin est maintenant donné à la Suède. Nul doute que le prochain séminaire, qui devrait se dérouler à Stockholm, verra se poursuivre et se renforcer encore l'unité des huissiers de justice des pays scandinaves.

Northern countries seminar in Helsinki (Finland) from 7 to 9 September 2005

In Helsinki, the beautiful capital of Finland was held the fourth seminar of Northern countries on enforcement. Our colleague Nicola Hesselén (Sweden) reports.

Presence of judicial authorities and UIHJ

This event, organised by the National chamber of judicial officers of Finland, is in the line of the seminars that, since 1999, take place in Sweden, Denmark and Norway, with a growing success. From 7 to 9 September 2005, judicial officers from Northern countries convened to exchange ideas and work together, through workshops.

In total, 90 judicial officers took part in the Helsinki seminar. Four colleagues from Estonia and Latvia also participated. The seminar also had the privilege to greet UIHJ, with Leo Netten, its first vice-president, and Roger Dujardin, its vice-president. The seminar was opened by a representative of the Ministry of Justice. Then, several high representatives of the authorities talked about the future reorganisation of the activity of enforcement in the Scandinavian countries and about the effects of globalisation on the profession.

Themes linked to the European actuality

The workshops dealt with, amongst other subjects, the problems concerning the situation and the insolvency of citizens living in one country and working in another. It was about examining the conditions of enforcement in each country and ways of finding means to harmonize enforcement in the Scandinavian countries. The differences between Northern States as regards to the activities of enforcement and the contribution to the fight against fraud and infringement of economic aspect in a modern society were also discussed. Another theme also brought questions: the functioning of bankruptcy, the Northern convention and the European regulation on insolvency. The summary

procedure of order for payment of the Northern countries and the futures effects of the European regulation of the European enforceable title and other European regulations to come also gave rise to a great interest, however mixed with concern. To apply these regulations, an international cooperation is indispensable.

Towards creating Euroex and Interex?

The participants to the seminar also agreed that an exchange of information between judicial officers, on an international level, about debtors, their assets and location, is necessary for a fast and efficient enforcement. A European or worldwide entity should be created, like the Police already established with Europol or Interpol, or like the prosecutors. As regards enforcement, an equivalent should be set: "Euroex" or "Interex". In the end, the debates were acute and it was also question about harmonising the profession and the importance of a professional training. The advantages and disadvantages of a liberal profession — which is the most common form of practise in Europe — compared to the likes of a civil servant one, were as well deeply discussed, especially with respect to over ten centuries of civil servant judicial officers in the Scandinavian countries.

Rendez-vous in Stockholm

Everyone will remember those three days spent together in this beautiful capital of Finland under a radiant sun and a summer temperature. The participants left Helsinki with new ideas, new points of views and new contacts. It was proposed to set up twining to uplift contacts between colleagues. Now the baton is left in the hands of Sweden. No one doubts that the next seminar, which should take place in Stockholm, will witness the reinforcement of the unity of judicial officers of the Scandinavian countries.

La Cathédrale d'Helsinki

The Helsinki Cathedral



Colloque international de l'UIHJ à Reims des 4 et 5 novembre 2005 : une représentation internationale sans précédent

La communauté internationale s'est fortement mobilisée pour participer à ce colloque exceptionnel sur la contribution des institutions dans l'aménagement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Un colloque international au pays du champagne

Les 4 et 5 novembre 2005 s'est tenu à la faculté de droit de Reims un colloque international organisé par l'UIHJ, avec la participation de la Chambre nationale des huissiers de justice française et de la chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la cour d'appel de Reims.

Cette manifestation exceptionnelle a réuni des représentants des institutions européennes et internationales, des hauts magistrats et des huissiers de justice français et européens.

A l'heure du non à la Constitution européenne, quel le poids des institutions européennes dans l'aménagement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice appelé de ses vœux par le sommet européen de Tampere des 15 et 16 octobre 1999 ? Et quelle est la place des professionnels du droit dans la création de cet espace ? Pour en débattre sur un plan européen et international, l'UIHJ, sous la férule de son président, Jacques Isnard, a organisé ce colloque qui a réuni professionnels du droit et représentants des institutions européen-

nes et internationales. L'organisation matérielle du colloque a été confiée, en collaboration avec le secrétariat de l'UIHJ, au président Jacques Bertaux, ancien président de la CNHJ, président de la chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la cour d'appel de Reims et membre de l'UIHJ. Chacun des participants a pu apprécier le travail considérable réalisé par cet ardent défenseur des intérêts de la profession. Le président Bertaux a animé les débats avec le discernement qu'on lui connaît. Durant deux journées, non moins de 21 interventions se sont succédées à un rythme soutenu.

L'importance des diverses institutions et organisations européennes et internationales

Après l'allocution de bienvenue de Gérard Clément, doyen de la Faculté de droit de Reims, lequel a souligné l'importance des enjeux européens et s'est félicité de la très grande compétence des intervenants, le président Bertaux a rappelé la prévalence de la France dans la réforme des professions judiciaires



Le public — The audience

et en particulier de celle d'huissier de justice dans les pays de l'Est de l'Europe et la mise en place dans de nombreux pays d'un huissier de justice à caractère libéral, salutairement inspiré du modèle français.

Dans son rapport introductif, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a insisté sur l'importance des diverses institutions et organisations européennes et internationales que sont la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) ou la Conférence de La Haye de droit international privé. Le président Isnard a déclaré que le colloque avait pour objectif de démontrer que l'espace de justice européen ne se bâtissait pas seulement à Bruxelles mais se forgeait également au travers d'autres foyers interactifs, qu'ils soient d'origine institutionnelle ou d'essence traditionnelle. La coopération judiciaire, a-t-il indiqué, relève pour l'essentiel des Etats membres mais doit aussi à l'initiative d'acteurs qui s'investissent pour favoriser l'harmonisation des droits nationaux en contemplation des instruments communautaires et de la jurisprudence européenne. Les organisations internationales non gouvernementales (OING) telles l'UIHJ jouent également un rôle important dans l'aménagement de l'espace de sécurité, de liberté et de justice et apportent un éclairage qui semble apprécié des organes institutionnels européens, telles la Commission européenne ou la CEPEJ.

Anna Lamperova, représentant permanent de la République slovaque au Conseil de l'Europe, a développé le thème du Conseil de l'Europe comme vecteur d'intégration des nouveaux Etats membres dans l'Union européenne. Mme Lamperova a

participé à la construction des bases actuelles du système de l'exécution des décisions de justice en Slovaquie et connaît particulièrement bien la profession d'huissier de justice. L'ambassadrice de Slovaquie auprès du Conseil de l'Europe a souligné que la chute du mur de Berlin en 1989 a eu de nombreuses conséquences sur la vie sociale, économique et politique des pays et des peuples européens. Dans les pays concernés, il a fallu trouver et instaurer de nouvelles règles de vie et de nouveaux ordres conformes aux nouvelles conditions. La justice se trouvait dans de nombreux pays dans un état lamentable et il fallait remédier à cette situation. Les résultats obtenus en Slovaquie après la mise en œuvre de l'exécution des décisions de justice par l'intermédiaire des huissiers de justice ont influencé de façon positive la sécurité juridique a constaté

Mme Lamperova. Le Conseil de l'Europe, en ayant pour but d'harmoniser les législations nationales des Etats membres et leurs droits autour de principes communs, dans le cadre de ses programmes de coopération juridique, a depuis

aidé les Etats à se développer et à renforcer leurs systèmes respectifs d'exécution des décisions de justice en matière civile et commerciale. Le Conseil de l'Europe s'est en particulier focalisé sur l'amélioration des procédures d'exécution et les pratiques des agents d'exécution, et a donné naissance à la recommandation (Rec)2003-17 adoptée le 9 septembre 2003 par le Comité des ministres de la justice du Conseil de l'Europe.



Gérard Clément

en détail les conséquences de la jurisprudence de la CEDH sur l'organisation du délibéré de la Cour de cassation en France. M. Sarcelet a évoqué successivement la nouvelle dynamique du parquet général de la Cour de cassation

définie à partir de la jurisprudence de la CEDH sur le délibéré de la Cour de cassation, le déroulement de la procédure d'audience à la Cour de cassation et les missions du ministère public au sein de cette juridiction.

« La Cour de justice des Communautés européennes, pilier de la construction de l'espace de liberté, de sécurité et de justice ? », tel était le thème fondamental abordé par Philippe Léger, avocat général à la CJCE. Dans un discours clair et illustré par une jurisprudence fournie, M. Léger s'est notamment penché sur les trois recours distincts existant devant la CJCE : le renvoi préjudiciel (qui permet de statuer sur l'interprétation du Traité ainsi que sur la validité



Jacques Bertaux

et l'interprétation des actes pris par les institutions de la Communauté), le recours en manquement (qui a pour objet à l'initiative de la Commission ou d'un Etat membre de sanctionner les violations des règles communautaires par les Etats membres), et le recours en annulation.

John Marston, président de la High Court Enforcement Officers Association (Association des huissiers de justice d'Angleterre et du pays de Galles), expert au Conseil de l'Europe, a expliqué quel était le rôle des experts auprès de cette organisation. Après avoir rappelé l'objet du Conseil de l'Europe, John Marston a indiqué que celui-ci s'entourait des services de divers professionnels du droit que sont les magistrats, professeurs d'université, avocats, notaires, huissiers de justice, ... Notre confrère a dévoilé l'éclairage particulier des missions d'expertise dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile relativement à l'exécution des décisions de justice dans de nombreux pays de l'ex bloc soviétique.

Mme Nicola Hesselén, présidente de l'Association des huissiers de justice de Suède, a abordé le thème de « L'espace de liberté, de sécurité et de justice ou l'éveil à une culture juridique scandinave ». Après avoir évoqué la situation actuelle en Scandinavie, où l'exécution des décisions de justice est réalisée par des huissiers de justice fonctionnaires, et de l'harmonisation des procédures au Danemark, en Finlande et en Suède, notamment au travers de séminaires nordiques organisés régulièrement par la profession, Mme Hesselén a en outre développé les influences en Scandinavie de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (CESDH) et des arrêts de la CJCE.

José Manuel Suarez Robledano, magistrat à la Cour supérieure de justice de Madrid, porte parole de l'Association professionnelle de la magistrature d'Espagne, a traité de la réforme de la profession d'agent de l'exécution dans son pays, au regard des règles constitutionnelles et de la recommandation 17 du Conseil de l'Europe du 9 septembre 2003. En Espagne, les décisions de justice sont actuellement exécutées sous la direction du magistrat ayant statué. Le juge désigne ainsi un fonctionnaire du tribunal pour procéder à l'exécution. Devant l'inefficacité chronique de ce système, les Procuradores espagnols, juristes indépendants de haut niveau (que l'on peut comparer — de loin — aux avoués français), se voient déléguer de façon de plus en plus récurrente la délicate mission de l'exécution des décisions de justice. Les Procuradores souhaitent officialiser cette situation en s'appuyant notamment sur la recommandation 17 du 9 septembre 2003 et sur le soutien sans faille de l'UIHJ.



Leo Netten



Philippe Léger



Nicola Hesselén

Coopération et intégrité européenne

Eberhard Desch, président de la CEPEJ, a présenté cet organe européen en tant que modèle de coopération avec les professionnels et laboratoire de recherche pour l'Union européenne. La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a été créée le 18 septembre 2002 par la Résolution Res(2002)12 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Elle réunit des experts des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe, et est assistée par un Secrétariat. Des Observateurs peuvent être admis à ses travaux. L'Union européenne participe également à ses activités. La CEPEJ a pour objet l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la justice dans les Etats membres, et le développement de la mise en œuvre des instruments élaborés par le Conseil de l'Europe dans ce but. Ses tâches consistent à analyser les résultats des systèmes judiciaires, identifier les problèmes qu'ils rencontrent, définir des moyens concrets pour améliorer, d'une part, l'évaluation des performances des systèmes judiciaires, d'autre part le fonctionnement de ces systèmes, apporter le cas échéant, à la demande d'un Etat, une assistance, et suggérer aux organes compétents du Conseil de l'Europe les domaines dans lesquels l'élaboration d'un instrument juridique serait souhaitable (source : CEPEJ).

Elisabeth Schöberl, juriste au ministère de l'Economie d'Autriche, a développé le thème de « L'espace de liberté, de sécurité et de justice, facteur d'harmonisation du droit processuel interne », du point de vue des droits processuels et de l'exécution. Mme

Schöberl a traité son thème au travers l'harmonisation des règles procédurales tant à un niveau européen qu'à un niveau externe, en évoquant en particulier les problèmes d'incompatibilités pouvant exister entre les règles des différents Etats membres.

Notre confrère Leo Netten, premier vice-président de l'UIHJ et huissier de justice à Tilburg (Pays-Bas), que tous les huissiers de justice français connaissent depuis ses interventions très remarquées lors des journées de Paris de 2004 et des 2e assises du recouvrement (4 novembre 2004 à Paris), a présenté la recommandation 17 du 9 septembre 2003 du Comité des ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe. Cette recommandation est fondamentale et fondatrice pour la profession d'huissier de justice en Europe puisqu'elle a pour objet de poser, au niveau européen, les principes généraux de l'exécution et des agents chargés de l'exécution.



Roger Dujardin, huissier de justice à Anvers (Belgique), vice-président de l'UIHJ, a démontré, au cours d'une remarquable intervention, comment l'huissier de justice à statut libéral pouvait constituer une garantie contre la corruption et le blanchiment de l'argent. Il a notamment rappelé que l'huissier de justice est investi d'une partie de l'autorité publique et influence dans l'exercice de son ministère les intérêts de la communauté et des citoyens. Son caractère impartial et indépendant et sa responsabilité professionnelle en font un agent de confiance imperméable à la corruption et au blanchiment de l'argent mais également une barrière infranchissable à ces fléaux que constituent ces dérives malheureusement trop fréquentes dans certains Etats.

Me Ioannis Mouratidis, huissier de justice à Thessalonique (Grèce), expert UIHJ, a évoqué le problème de la responsabilité de l'exécution tardive ou de l'inexécution d'un titre exécutoire. Il a indiqué notamment que si l'huissier de justice, quel que soit son statut juridique, répond de ses fautes dans l'exécution, pour la CEDH, c'est l'Etat qui reste le garant de l'exécution.

Les huissiers de justice, éléments essentiels de l'Etat de droit

Puis Corneliu Birsan, juge de la CEDH, a traité de l'influence de la jurisprudence de la CEDH dans la composition d'un régime des mesures provisoires et dans la construction de l'espace de justice en Europe. M. Birsan a rappelé que le but de la CEDH est d'établir un véritable ordre public européen qui, en fait, correspond à un espace juridique européen dans le domaine de la protection des droits de l'homme, ordre public dans lequel ces droits ne sont pas théoriques et illusoire, mais concrets et effectifs. Cette intervention a été suivie par celle d'Ireneu Cabral Barreto, juge à la CEDH, sur les effets et les limites de la jurisprudence de la CEDH sur l'ordre juridique et judiciaire interne portugais. M. Barreto a conclu son intervention en citant l'arrêt Pinti de la CEDH du 22 juin 2004 : « ... les huissiers de justice oeuvrent dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, ce qui fait d'eux un élément essentiel de l'Etat de droit ; il appartient à l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires afin qu'ils puissent mener à bien la tâche dont ils ont été investis, notamment en leur assurant le concours effectif des autres autorités qui peuvent prêter main forte à l'exécution là où la situation s'impose ».

Les prochaines étapes de la création de l'espace judiciaire européen

La Conférence de La Haye de droit international privé était représentée par son premier secrétaire, Philippe Lortie, lequel a entrepris de présenter les



Le public — The audience

points communs entre son organisation internationale et l'Union européenne. M. Lortie a rappelé que les huissiers de justice utilisent quotidiennement — souvent sans le savoir — la convention de La Haye du 10 novembre 1965 relative à la signification des actes en matière internationale, convention élaborée par la Conférence de La Haye avec l'assistance de l'UIHJ. M. Lortie a indiqué qu'au travers de ses 65 Etats membres, de son réseau de 124 Etats et des quelques 37 conventions aujourd'hui en vigueur, la Conférence de La Haye participe activement au développement de la norme, notamment dans le domaine de la signification des actes et de l'exécution des décisions de justice. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le texte de la convention du 10 novembre 1965 : le règlement (CE) n°1348/2000 du Conseil du 29 mai 2000 s'en est très fortement inspiré.



Eberhard Desch

Katja Lenzing, administrateur à la Commission européenne (Unité justice civile) a évoqué les prochaines étapes dans la création d'un véritable espace judiciaire. Le programme de Tampere a pris fin en 2004, a-t-elle rappelé, et a été remplacé par le programme de La Haye de 2004, lequel constitue la feuille de route de la Commission européenne pour les cinq prochaines années. Parmi les chantiers en cours se trouvent l'évaluation du règlement (CE) n°44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 (dit règlement Bruxelles I) et le toilettage du règlement (CE) n°1348/2000 du Conseil du 29 mai 2000. Un livre vert sur la saisie des avoirs bancaires au niveau européen est prévu pour avril 2006. Les mesures provisoires et conservatoires sont également au programme, ainsi que la transparence patrimoniale, l'injonction de payer européenne et un règlement sur les litiges de faible importance. La Commission prévoit également de travailler dans le domaine des standards minimums de procédure civile, en particulier dans le domaine de la signification des actes.



Roger Dujardin

Vers un Comité européen de coordination pour la justice en France ?

Pour clore brillamment ce colloque avant le rapport de synthèse, Jean-Paul Spinelli, membre du bureau de l'UIHJ et vice-président délégué, a créé l'événement en évoquant la mise en place d'un Comité européen de coordination pour la justice en France, qui servirait de référent auprès des organismes européens et des acteurs de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Ce comité pourrait avoir un objectif d'action interne, pour l'échange de données améliorant l'exercice professionnel ou la modification des statuts des agents de l'exécution, et un objectif d'action externe, au travers d'expertises auprès des organes européens et la participation aux sessions de ces organes.

Avec une prodigieuse aisance, Natalie Fricéro, professeur à la faculté de droit de Nice, s'est acquittée de la très épineuse mission de présenter un rapport de synthèse vivant et cohérent des innombrables interventions du colloque. C'est sous l'angle des professionnels que le professeur Fricéro a très justement choisi de bâtir son exposé. Dans une première partie, les professionnels ont été présentés comme étant les garants de l'effectivité de l'espace de liberté, de sécurité et de justice avec, d'une part, la mise en œuvre de standards communs tant dans le cadre de l'Union européenne que dans celui du Conseil de l'Europe, et d'autre part la garantie du droit à l'exécution, doublement assurée par l'Etat

et les agents d'exécution. Dans une seconde partie, l'illustre professeur a présenté les professionnels comme les acteurs du développement de l'espace de sécurité, de liberté et de justice, au travers d'une part une participation organisée au fonctionnement des institutions européennes (à savoir des professionnels recrutés comme experts au Conseil de l'Europe ou encore collaborateurs ou observateurs auprès d'organismes européens), et d'autre part une participation spontanée à la construction de l'espace de justice grâce à des initiatives originales émanant des professionnels, comme notamment la proposition de création du Comité européen de coordination pour la justice en Europe.

Dans son discours de clôture, Paul Rochard, vice-président de la CNHJ, a indiqué que la CNHJ était prête à appuyer le projet présenté par Jean-Paul Spinelli et à lui assurer un soutien logistique et matériel. Me Rochard a remercié l'ensemble des participants pour la très grande qualité de leurs interventions ainsi que l'UIHJ, représentée par son président, Jacques Isnard, et le président Bertaux, pour avoir oeuvré dans la réalisation de cet événement historique. C'était la première fois en effet qu'un colloque, qui devrait faire l'objet d'une publication dans les prochains mois, réunissait autant d'acteurs de la construction européenne, gage supplémentaire de la très grande vigueur de la profession d'huissier de justice sur le plan international.



Irineu Cabral Barreto



Corneliu Birsan



Jean-Paul Spinelli

International conference of the UIHJ in Reims of November the 4, and 5 2005: an international representation without precedent

The international community strongly mobilized itself to take part in this exceptional conference on the contribution of the institutions in the creation of an area of freedom, security and justice.

An international conference in the land of Champagne

On November 4 and 5 2005 was held at the Faculty of Law of Reims an international conference organized by the UIHJ, with the participation of the French National Chamber of Judicial Officers and the Regional Chamber of Judicial Officers within the competence of the Court of Appeal of Reims.

This exceptional seminar brought together representatives of the European and international institutions, high-ranking magistrates, as well as French and European Judicial Officers French.

At the time of the No vote for the European Constitution, what is the weight of the European institutions in the creation of an area of freedom, security and justice called of its wishes by the European Summit of Tampere of October the 15, and 16 1999? And what is the place of the Legal professionals in the

creation of this area? To discuss it on a European and international level, the UIHJ, under the cane of its president, Jacques Isnard, organized this conference which joined together Legal professionals and representatives of the European and international institutions. The material organization of the conference was entrusted, in collaboration with the secretariat of the UIHJ, to President Jacques Bertaux, former president of the French National Chamber of Judicial Officers, President of the Regional Chamber of the Judicial Officers within the competence of the Court of Appeal of Reims and member of the UIHJ. Each participant could appreciate the considerable work carried out by this strong defender of the interests of the profession. President Bertaux animated the debates with the understanding that one knows to him. During two days, not less than 21 interventions followed one another at an intensive pace.



Importance of the various institutions and organizations European and international

After the welcoming speech of Gerard Clément, dean of the Law Faculty of Reims, which stressed the importance of the European stakes and was pleased with the very great competence of the speakers, president Bertaux recalled the prevalence of France in the reform of the legal professions and in particular of that of Judicial Officer in the Eastern European countries of Europe and the installation in many countries of a liberal Judicial Officer in, beneficially inspired of the French model.

In his introductory report, Jacques Isnard, president of the UIHJ, insisted on the importance of the various institutions and European and international organizations which are the European Commission, the Council of Europe, the European Commission for the efficiency of justice (CEPEJ), the European Court of Human rights (ECHR), the Court of Justice of the European Communities (CJEC) or the Hague Conference on private international law. President Isnard stated that the conference aimed to show that the European area of justice was not built only in Brussels but was also forged through other interactive cores, whether they are of institutional origin or traditional essence. The legal co-operation, he indicated, encumbers essentially to the Member States but is also based on the initiative of actors who invest themselves to support the harmonization of national laws in contemplation of the Community instruments and European jurisprudence. The nongovernmental international organizations such as UIHJ also play an important part in the creation of an area freedom, security and justice and bring a position which seems appreciated by European institutional bodies, like the European Commission or the CEPEJ.

Anna Lamperova, permanent representative of the Slovak Republic at the Council of Europe, developed the topic of the Council of Europe as a vector of integration of the new Member States in the European Union. Mrs Lamperova took part in the construction of the current basis of the system of enforcement of court decisions in Slovakia and knows particularly well the profession of Judicial Officer. The ambassadress of Slovakia at the Council of Europe stressed that the fall of the Berlin Wall in 1989 had many consequences on the social, economic life and policy of the countries and the European people. In the countries concerned, it was necessary to find and implement new rules of life and new orders in conformity with the new conditions. Justice was in many countries in a lamentable state and it was necessary to rectify this situation. The results obtained in Slovakia after the implementation of the enforcement of court



Jacques Isnard

of the Ministers of Justice of the Council of Europe.

The influence of the European legal institutions on a European level

Jean-Domenica Sarcelet, prosecuting attorney at the French Cassation Court, on behalf of Jean-Louis Nadal, General Attorney at the French Cassation Court, evoked in detail the consequences of the jurisprudence of the ECHR on the organization of the deliberation of the Cassation Court in France. Mr. Sarcelet successively evoked the new dynamics of the general Attorney at the Cassation Court defined from the jurisprudence of the ECHR on deliberation of the Cassation Court, the course of the procedure of audience at the Court and the missions of the General Attorney within this jurisdiction.

"The Court of Justice of the European Communities, pillar of the construction of the area of freedom, security and justice?" Such was the fundamental topic approached by Philippe Leger, prosecuting attorney with the CJEC. In a clear speech illustrated by many jurisprudence, Mr. Leger in particular leant on the three distinct appeals existing in front of the CJCE: the prejudicial reference (which make it possible to rule on the interpretation of the Treaty like on the validity and the interpretation of the decisions taken by the institutions of the Community), the recourse in failure (which has as an aim, on the initiative of the Commission or a Member State, to sanction the violations of the Community rules by the Member States), and proceedings for annulment.

John Marston, president of High Court Enforcement Officers Association (Association of the Judicial Officers of England and Wales), expert with the Council of Europe, explained the role of experts in this organization. After having pointed out the object of the Council of Europe, John Marston indicated that the Council of Europe was seeking the assistance of various legal professionals such as



Anna Lamperova



Paul Rochard

magistrates, professors of university, lawyers, notaries, Judicial Officers, ... Our colleague revealed the particular lighting of the missions of expertise in the field of legal cooperation in civil matters relating to the enforcement of court decisions in many countries of the ex Soviet block.

Mrs Nicola Hesslen, president of the Association of the Judicial Officers of Sweden, approached the topic of *"the area of freedom, security and justice or the awakening to a Scandinavian legal culture"*. After having evoked the current situation in Scandinavia, where the enforcement of court decisions is carried out by civil servants Judicial Officers, and the harmonization of the procedures in Denmark, in Finland and Sweden, in particular through Scandinavian seminars organized regularly by the profession, Mrs Hesslen moreover developed the influences in Scandinavia of the European Convention on Human rights and of the judgements of the CJEC.

Jose Handbook Suarez Robledano, magistrate at the higher Court of justice of Madrid, spokesman of the Professional Association of the Spanish Judges, treated the subject of the reform of the profession of enforcement agents in his country, taking into consideration constitutional requirement and recommendation 17 of the Council of Europe of September 9, 2003. In Spain, the court decisions are currently carried out under the direction of the magistrate having ruled. The judge thus appoints a civil servant of the court to carry out the enforcement. In front of the chronic inefficiency of this system, Spanish Procuradores, who are highly qualified independent lawyers, are being delegated in an increasingly recurring way with the delicate mission of the enforcement of the decisions of court. Procuradores wish to legalize this situation while being based in particular on recommendation 17 of September 9, 2003 and on the support without fault of the UIHJ.

Co-operation and European integrity

Eberhard Desch, president of the CEPEJ, presented this European body as a model of co-operation with the professionals and a research laboratory for the European Union.

The European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) has been established on 18 September 2002 with Resolution Res(2002)12 of the Committee of Ministers of the Council of Europe. The aim of the CEPEJ is the improvement of the efficiency and functioning of justice in the member States, and the development of the implementation of the instruments adopted by the Council of Europe to this end. Its tasks are to analyse the results of the judicial systems, to identify the difficulties they



Natalie Fricéro



Jean-Dominique Sarcelet



John Marston

meet, to define concrete ways to improve, on the one hand, the evaluation of their results, and, on the other hand, the functioning of these systems, to provide assistance to member States, at their request, and to propose to the competent instances of the Council of Europe the fields where it would be desirable to elaborate a new legal instrument (source: CEPEJ).

Elisabeth Schöberl, lawyer with the ministry of Economics in Austria, developed the topic of *"the area freedom, security and justice, factor of processual harmonization of laws interns"*, from the point of view of the Processual Law and enforcement. Mrs Schöberl treated its topic through the harmonization of the procedural rules on a European level and on an external level, by mentioning the problems of incompatibilities in particular being able to exist between the rules of the various Member States.

Our colleague Leo Netten, first vice-president of the UIHJ and Judicial Officer in Tilburg (Netherlands), that all the French Judicial Officers know since his two very noticed interventions in Paris in 2004 (one at the French Judicial Officers annual meeting, and the other at the Second seminar on debt collecting, presented recommendation 17 of September 9, 2003 of the Committee of the Ministers of the Member States of the Council of Europe. This recommendation is fundamental and founder for the profession of Judicial Officer in Europe since it has the aim of posing, at the European level, the general principles of the enforcement agent in charge of the enforcement.

Roger Dujardin, Judicial Officer in Antwerp (Belgium), vice-president of the UIHJ, showed, during a remarkable intervention, how the liberal Judicial Officer could constitute a guarantee against the corruption and the bleaching of the money. He in particular recalled that the Judicial Officer is invested of a part of the public authority and influence in the exercise of his ministry the interests of the community and the citizens. His impartial and independent character and his professional liability make of him a trusting agent impermeable to the corruption and the bleaching of the money but also an insuperable barrier with these plagues, which are unfortunately too frequent in certain States.

Mr Ioannis Mouratidis, Judicial Officer in Thessalonica (Greece), UIHJ expert, mentioned the problem of the responsibility for the late enforcement or the inexecution of an enforceable title. He stated in particular that if the Judicial Officer, whatever his legal statute, answers of his faults in the enforcement, for the ECHR, it is the State which remains the sole guarantor of enforcement.



Judicial Officers, essential elements of the State of law

Then Corneliu Birsan, judge of the ECHR, treated the influence of the jurisprudence of the ECHR in the composition of a mode of the provisional measures and in the construction of the area of justice in Europe. Mr. Birsan pointed out that the goal of the ECHR is to establish a true European law and order which, in fact, corresponds to a European legal area in the field of the protection of the human rights, law and order in which these rights are not theoretical and illusory, but concrete and effective. This intervention was followed by that of Ireneu Cabral Barreto, judge with the ECHR, on the effects and the limits of the jurisprudence of the ECHR on the Portuguese internal legal and judicial order. Mr. Barreto concluded his intervention by quoting the Pinti decision from the ECHR of June 22, 2004: *"the Judicial Officers work in the interest of a good administration of justice, which makes them an essential element of the States of law; it is up to the State to take all measurements necessary so that they can conclude the task of which they were invested, in particular in their ensuring the effective contest of the other authorities which can lend strong hand to the enforcement whenever it is required"*.



Elisabeth Schöberl

a Small claims payment. The Commission also envisages working in the field of the minimum standards of civil procedure, in particular in the field of the service of documents.

Next stages of the creation of a European legal area

The Hague Conference on private international law was represented by its first secretary, Philippe Lortie, who undertook to present the common points between his international organization and the European Union. Mr. Lortie has recalled that the Judicial Officers daily use - often without the knowledge - the Hague Convention of November 10, 1965 relating to the service abroad of judicial and extrajudicial documents in civil or commercial matters, convention drawn up by the Hague Conference with the assistance of the UIHJ. Mr. Lortie indicated that through its 65 Member States, of its network of 124 States and some 37 conventions now in force, the Hague Conference takes an active part in the development of the standard, in particular in the field of the service of documents and the enforcement of court decisions. To be convinced, it is enough to read the text of the convention of November 10, 1965: (EC) Regulation n°1348/2000 of May 29 2000 was very strongly inspired by it.

Katja Lenzing, administrator at the European Commission (Civil justice Unit) evoked the next stages in the creation of a true legal area. The program of Tampere ended in 2004, she recalled, and was replaced by the program of The Hague of 2004, which constitutes the roadmap of the



José Manuel Suarez Robledano

the participation in the sessions of these bodies.

With an extraordinary ease, Natalie Fricéro, professor at the Faculty of Law of Nice (France), discharged the very delicate mission of presenting a lively and coherent summary report of the innumerable interventions of the conference. It is under the angle of the professionals that professor Fricéro very precisely

European Commission for the five next years. Among the works are the Council Regulation (EC) No. 44/2001 of 22 December 2000 on jurisdiction and the recognition and enforcement of judgments in civil and commercial matters (known as Brussels I) and the Council Regulation (EC) No. 1348/2000 of 29 May 2000 on the service in the Member States of judicial and extrajudicial documents in civil or commercial matters. A green book on the seizure of the banking assets at the European level is scheduled for April 2006. The provisional and interlocutory measures are also with the program, as well as the patrimonial transparency, the European order for payment and

Towards a European Coordination Committee for Justice in France

To brilliantly close this conference before the summary report, Jean-Paul Spinelli, member of the board of the UIHJ and delegated vice-president, created the event by evoking the installation of a European Coordination Committee for Justice in France, which would serve as referent to the European organizations and the actors of the area of freedom, security and justice. This committee could have an internal objective of action, for the data exchange improving the professional exercise or the modification of the statutes of the Judicial Officers, and an external objective of action, through expertises near the European bodies and

chose to build her presentation. In a first part, the professionals were introduced as being the guarantors of the efficiency of the area of freedom, security and justice with, on the one hand, the placement of common standards as well within the framework of the European Union as in that of the Council of Europe, and on the other hand the guarantee of the right to enforcement, doubly ensured by the State and the Judicial Officers. In a second part, the illustrious professor introduced the professionals like the actors of the development of an area of security, freedom and justice, through a organized participation in the work of the European institutions (e.g. professionals recruited as experts



Ioannis Mouratidis

at the Council of Europe or collaborators or observers for European organizations), and in addition a spontaneous participation in the construction of the area of justice thanks to original initiatives emanating from the professionals, like in particular the proposal for a creation of the European Coordination Committee for justice in Europe.

In his closing speech, Paul Rochard, vice-president of the French National Chamber of Judicial Officers (CNHJ), indicated that the CNHJ was ready to support the project presented by Jean-Paul Spinelli and to ensure a logistical support and material to him. Mr Rochard thanked all the participants for the very great quality of their interventions as well as the UIHJ, represented by its president, Jacques Isnard, and President Bertaux, to have worked in the realization of this historical event. In fact, it was the first time indeed that a conference, which should be the subject of a publication in the next months, joined together as many actors of the European construction, tending to prove the very great strength of the profession of Judicial Officer on the international level.

Paul Rochard, nouveau président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France



Paul Rochard, the new President of the French National Chambers of Judicial Officers



Philippe Lortie

Une partie du public/A part of the audience



Katja Lenzing

C'est Paul Rochard, huissier de justice à Angers, qui a été élu au cours d'un scrutin qui s'est déroulé le 16 décembre 2005. Il succède à Yves Martin.

Selon les statuts des huissiers de justice français le président de la chambre nationale des huissiers de justice de France est élu pour une durée de 2 ans non immédiatement reconductible. Aussi, après deux années de mandat, à l'occasion du renouvellement du bureau, les délégués de la chambre nationale sont tenus de désigner un nouveau président. C'est Paul Rochard qui a été élu au cours d'un scrutin qui s'est déroulé le 16 décembre dernier. Il succède à Maître Yves Martin. L'UIHJ se réjouit de cette élection et adresse toutes ses félicitations au nouveau président de la chambre nationale française qui rassemble — rappelons-le — le plus grand nombre d'huissiers parmi toutes les organisations membres de l'UIHJ. L'UIHJ adresse encore tous ses compliments aux membres qui composent le nouveau bureau qui est donc constitué pour les années 2006/2007 de la façon suivante :

Président : Paul Rochard

Vice Président : Guy Chézeaubernard

Secrétaire : Alain Bighelli

Trésorier : Dominique Mahieux

Trésorier adjoint : Jean-François Richard

Membres : Jean-Loup Garnier et Gérard Ploux

Paul Rochard, Judicial Officer in Angers (France), was elected during a voting session that took place on 16th December 2005, as a successor to Yves Martin

According to the status of French Judicial Officers, the president of the National chamber is elected for two years and is not immediately re-eligible.

Therefore, after a two years mandate, when a new board is elected, the delegates of the French National Chamber have to choose a new president. This time, it is Paul Rochard, Judicial Officer in Angers (France), who was elected during a voting session that took place on 16th December 2005, as a successor to Yves Martin.

The UIHJ is very pleased about this new election and congratulates the new president of the French National Chamber, which is, it has to be reminded, the largest of all the organizations of UIHJ.

The UIHJ also welcomes all the members who are making the new board for 2006/2007, who are as follows:

President: Paul Rochard

Vice-President: Guy Chézeaubernard

Secretary: Alain Bighelli

Treasurer: Dominique Mahieux

Vice-Treasurer: Jean-François Richard

Members: Jean-Loup Garnier and Gérard Ploux



Des experts de l'UIHJ en mission au Conseil de l'Europe pour la Moldavie

Deux experts de l'UIHJ ont participé les 1er et 2 septembre 2005 au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg à une mission d'expertise sur l'exécution des décisions de justice en matière civile et commerciale en Moldavie



*La délégation moldave pendant la séance de travail
The Moldovan Delegation during the working session*

*Les membres de la délégation et les experts du Conseil de l'Europe
The members of the Moldovan delegation and the experts from the Council of Europe*



Valeriu Devderea, Huissier de justice en chef de la République de Moldavie/Chief Judicial Officer of the Republic of Moldova

La poursuite d'une mission commencée en 2001

Dans le cadre d'un projet concernant la réforme des institutions judiciaires en Moldavie commencée en 2001, le Conseil de l'Europe avait sollicité la participation de Mathieu Chardon, membre du Comité de l'UIHJ, à un séminaire qui s'était tenu les 3 et 4 juin 2003 à Chisinau (Moldavie) sur le thème de l'exécution des décisions de justice en matière civile et commerciale (Voir l'article dans UIHJ Magazine n°16, p. 29 et s.). Un rapport d'évaluation sur le renforcement et de développement de l'exécution des décisions de justice en matière civile et commerciales avait rédigé par la suite par Mathieu Chardon et Barbara Göth-Flemmich, magistrat autrichienne, expert au Conseil de l'Europe. Pour la suite de cette mission, le Conseil de l'Europe a fait appel à deux membres du Comité de l'UIHJ, Mathieu Chardon (France) et Jos Uitdehaag (Pays-Bas), ainsi qu'à Frank Walterson, conseiller au ministère de Finances de Suède et également expert au Conseil de l'Europe.

Pour préparer cette réunion, des commentaires sur le projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution en Moldavie avaient été préparés par les trois experts durant l'été. La réunion s'est tenue sur deux jours à Strasbourg, au siège du Conseil de l'Europe, les 1er et 2 septembre 2005, en présence d'Alexey Kojemiakov, directeur du Département de l'exécution forcée du Conseil de l'Europe. Merete Bjerregaard, administratrice au Département du droit privé au Conseil de l'Europe avait parfaitement organisé le séminaire et a assuré la coordination des deux journées de travail particulièrement fructueuses.

Les experts moldaves comprenaient Elena Mocanu, vice-ministre de la Justice, Valeriu Devderea, directeur du Département de l'exécution forcée, Elena Poalelungi, directrice du Département des ressources humaines et des relations publiques du ministère de la Justice, Angela Bostan, directrice du département régional de l'exécution forcée de la région de Hincesti, Dinu Vataman, consultant juridique à la Division de l'élaboration des textes de loi. Les experts moldaves étaient assistés de deux interprètes.

Le Conseil de l'Europe était également représenté par Carsten Mahnke, chef de projet adjoint du projet de réforme législative en matière civile et commerciale en Moldavie et par Yoni Stojanova, assistante au Département du droit privé au Conseil de l'Europe.

Un programme dense favorisant des échanges multiples

Le programme incluait un aperçu du système de l'exécution forcée en Moldavie par les experts moldaves. Le rapport d'évaluation du 11 juin 2004 sur le renforcement et le développement de l'exécution des décisions de justice en matière civile et commerciale a ensuite été présenté et commenté par Mathieu Chardon. Les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre du code de l'exécution forcée moldave ont été présentés par les experts moldaves et discutés avec les experts du Conseil de l'Europe, lesquels ont fait part de leur expérience et ont présenté des solutions possibles. Le projet de loi sur le système de l'exécution forcée des décisions de justice, ainsi que le management et la formation des organes de l'exécution forcée en Moldavie, ont été présentés par les experts moldaves, suivis de commentaires et de discussions avec les experts du Conseil de l'Europe. Les deux journées se sont achevées par l'élaboration d'un plan d'action concernant la loi sur l'exécution forcée en Moldavie et les prochaines étapes possibles pour renforcer ce système. Les débats ont été très riches et denses, tant pendant les deux journées que pendant le dîner informel organisé par le Conseil de l'Europe le jeudi 1er septembre et qui aura permis à chacun d'approfondir les échanges de façon conviviale.

Une situation difficile nécessitant des réformes

Globalement, la situation des huissiers de justice en Moldavie et des mesures d'exécution forcées n'a que peu évolué depuis la visite des experts du Conseil de l'Europe à Chisinau en juin 2003.

Après la Seconde Guerre mondiale, des employés des tribunaux étaient chargés de procéder aux exécutions forcées directement à la demande et sous le contrôle des juges. En 1964, les fonctions des huissiers des tribunaux ont été mises en place. Les huissiers étaient principalement chargés d'exécuter les décisions des tribunaux. Compte tenu du volume d'activités dans les années 70, il y a eu une période de remaniement, ce qui a pris du temps. En 2002, le Département de l'exécution forcée (DEF) a été créé. Pendant 3 ans le DEF a fait de nombreuses actions pour résorber le nombre de décisions non exécutées (sur les 120 000 décisions rendues en 2001, 65% demeuraient non exécutées). A la fin de 2003, il a été établi qu'il y avait plus de 380 000 décisions à exécuter, le travail ayant triplé depuis 2001. Ce retard a été absorbé mais

il est établi qu'aujourd'hui, environ 450 000 décisions de justice doivent être exécutées chaque année.

Le service de l'exécution comprend 445 personnes au total – 50 personnes pour le bureau central et 395 dans les 42 subdivisions territoriales, dirigées chacune par un directeur de subdivision territoriale. Un directeur adjoint des subdivisions territoriales est nommé lorsqu'il y a plus de 20 huissiers et plus de 20 000 décisions à exécuter par an en moyenne dans une subdivision territoriale. A partir de 2005, des secrétariats qui reçoivent les documents et les enregistrent pour pouvoir traiter les problèmes ont été mis en place.

L'un des problèmes majeurs est celui du recrutement. Il manque actuellement deux sous directeurs depuis un an. Le ministère de la Justice ne trouve personne qui aurait les qualifications nécessaires pour ce poste. Tous les candidats possibles refusent le poste car le salaire est bas et les responsabilités sont très grandes. Il n'y a pas assez d'équipement, pas assez de moyens de transports et pas assez de bureaux pour le personnel.

Il y a également des problèmes dans la formation. Il n'y a aucun cursus universitaire dans les universités pour l'exécution des décisions de justice. En définitive, les personnes qui acceptent de travailler au DEF sont pour la plupart des jeunes qui veulent acquérir une expérience qui leur servira de tremplin pour s'engager dans une autre voie dès que possible. Ce sont également celles qui n'ont pas pu obtenir d'autres postes dans les administrations voisines : police, magistrature, ...).

Dans la nouvelle loi, l'huissier de justice peut recevoir les informations concernant les débiteurs (coordonnées bancaires, adresse, coordonnées de l'employeur, informations sur le patrimoine, ...) directement des organismes concernés (sécurité sociale, banques, cadastre, ...). Mais ces organismes se plaignent car cela leur coûte de l'argent et ils n'ont pas le personnel pour répondre aux huissiers de justice. Une banque de donnée doit être mise en place mais il n'y a malheureusement aucun budget pour mettre en place un tel système. La formation professionnelle est assurée par deux types de formation : interne, dans un office, et externe, dans un centre de formation du ministère de la Justice. La formation interne est organisée par les responsables des offices. Il établit un programme de formation. Mais après évaluation, il s'est avéré que ces formations étaient insuffisantes. Des séminaires et conférences sont organisés dans les territoires. En ce moment, seulement 180 agents d'exécution sont formés. Cela est dû au manque de moyens financiers. De plus, il est difficile d'attirer les candidats, notamment en raison des salaires faibles. A l'heure actuelle, il n'existe aucun professeur de droit spécialisé dans le domaine de l'exécution.

Des projets pour l'éventuelle mise en place d'un huissier de justice à caractère libéral et pour la formation

Le système de l'exécution ne fonctionne pas comme il devrait. Les experts moldaves reconnaissent que leur système n'est pas idéal et que les multiples plaintes portées devant la CEDH ont abouti à la condamnation de la Moldavie à de nombreuses reprises. Les Moldaves s'interrogent sur le système qui pourrait fonctionner, peut-être en utilisant un mode mixte (professionnels fonctionnaires et professionnels libéraux) ou uniquement libéral. Ils ont sollicité l'assistance d'experts internationaux qui connaissent le problème et qui pourraient leur donner des solutions. Les représentants moldaves ont ainsi déclaré qu'ils allaient discuter de la possibilité de mettre en place une profession d'huissier de justice basée sur un modèle libéral, comme en France ou en Hollande.

Dans les projets concernant la formation, l'objectif serait de former les huissiers de justice pendant trois mois (il paraît irréalisable d'assurer une formation pendant dix-huit mois comme celle des magistrats), et de mettre en place une formation continue. Il faudrait que 5 à 10 formateurs parmi les huissiers de justice soient formés pour mettre en place les bases permettant la création d'une telle formation. Encore une fois, les bonnes volontés et l'expérience des autres pays sont sollicitées. M. Devderea a également insisté sur le fait que le rôle du Conseil de l'Europe doit être décisif pour préparer les formateurs parmi les huissiers de justice. Il serait nécessaire, a-t-il ajouté, de les former aux théories et aux pratiques internationales dans le domaine de l'exécution. Pour nous, cela serait très important, pour adapter notre cadre législatif à ce qui se passe ailleurs, dans un souci d'harmonisation.

Un rapprochement inévitable avec l'UIHJ

A l'issue du séminaire, les experts du Conseil de l'Europe ont proposé qu'une délégation moldave se rende à Paris pour assister au conseil permanent de l'UIHJ qui se tiendra les 24 et 25 novembre 2005. Cette participation permettrait à nos confrères moldaves de prendre très facilement des contacts avec la quarantaine de délégations d'huissiers de justice venues du monde entier. A cette occasion, une visite et une rencontre avec les représentants de la Chambre nationale des huissiers de justice française et de l'Ecole nationale de procédure française seraient également un moyen efficace de prendre les contacts qui permettront aux représentants moldaves de mener à bien plus facilement leurs projets de réforme. L'UIHJ et son président, Jacques Isnard, ainsi que la Chambre nationale des huissiers de justice de France se réjouissent de cette perspective et se déclarent prêts à apporter leur soutien et leur aide à la Moldavie dans les réformes qu'elle souhaite entreprendre.

Elena Mocanu, vice-ministre de la Justice de Moldavie/Vice-minister of Justice of Moldova



*Les membres de la délégation et les experts du Conseil de l'Europe
The members of the Moldovan delegation and the experts from the Council of Europe*



*Le Conseil de l'Europe à Strasbourg
The Council of Europe in Strasbourg*





UIHJ experts participate in a Council of Europe mission for Moldova

A follow up to a mission that started in 2001

In the framework of the Fourth Joint programme between the Council of Europe and the European Commission for Moldova, that started in 2001, the Council of Europe had asked Mathieu Chardon, Member of the Committee of UIHJ, to participate in a seminar that was held on 3 and 4 June 2003 in Chisinau (Moldova) on enforcement of court decisions in civil and commercial matters (see the report in UIHJ Magazine n°16, p. 29). An assessment report for strengthening and developing the enforcement of court decisions in civil and commercial cases followed, dated 11 June 2004, was prepared by Mathieu Chardon and Barbara Göth-Flemmich, Judge in Vienna, expert at the Council of Europe.

For the follow up of this report, the Council of Europe asked Mathieu Chardon (France) and Jos Uitdehaag (The Netherlands), two members of the UIHJ Committee, as well as Franck Walterson, senior advisor at the Ministry of Finance of Sweden, also expert at the Council of Europe.

To prepare the September meeting, comments and opinion on the draft law on the system of forced enforcement of court decisions in the Republic of Moldova were prepared by the three experts during summer. The meeting was held during two days in Strasbourg, at the head office of the Council of Europe, on 1 and 2 September 2005, in presence of Alexey Kojemiakov, head of the Private Law Department of the Council of Europe. Mrs Merete Bjerregaard, administrator of the Private Law Department of the Council of Europe, had perfectly organised the meeting and took care of the coordination of those two very fruitful days.

The Moldovan experts consisted of Elena Mocanu, Vice-Minister of Justice, Valeriu Devdere, Head of the Department for the Enforcement of Judicial Decisions, Elena Poalelungi, Head of Human resource and Public Relations Division, Angela Bostan, Head of the Hancesti Office of the Enforcement of Judicial Decisions, Dinu Vataman, consultant, Legal and Normative Acts Elaboration Division, assisted by two interpreters.

The Council of Europe was also represented by Carsten Mahnke, Deputy Team Leader, the civil and commercial judiciary project, Moldova, and by Yoni Stojanova, assistant at the Private Law Department of the Council of Europe.

A dense program encouraging multiple exchanges

The program included an overview of the law enforcement system in Moldova by the Moldovan experts. The 11 June 2004 assessment report on Law enforcement in Moldova was then presented and commented by Mathieu Chardon. Problems encountered in the implementation of the enforcement Code and ways of solving them were presented by the Moldovan experts and then debated with the Council of Europe experts, who shared their experience in this field and proposed possible solutions. The draft Law on the system of Forced enforcement of court decisions as well as the management and training of enforcement authorities in Moldova were presented by the Moldovan experts,

Two UIHJ experts took part on 1 and 2 September 2005, at the Council of Europe in Strasbourg, in a expertise seminar on enforcement of court decisions in civil and commercial matters in Moldova.

followed by commentaries and discussions with the Council of Europe experts. The two days ended up with the proposals for follow-up activities regarding the enforcement of court decisions and the next possible steps to reinforce the system. The debates were very rich and dense, both during the two days of the seminar and the informal dinner that was organised by the Council of Europe on 1 September, during which every participant had the occasion to go deeper into certain aspect in a relaxed and friendly way.

A difficult situation calling for reforms

Globally, there has been little improvement situation of Moldovan Judicial Officers of the Republic of Moldova and enforcement measures since the visit of the Council of Europe experts in Chisinau in June 2003. After the Second World War, court clerks were in charge of enforcing court decisions directly under the supervision of the Judge. In 1964, the functions of Court Bailiffs were created. Bailiffs were mainly asked to enforce court decisions. Due to the increasing workload during the seventies, there was a modification period, which took a long time. In 2002, the Department of the Enforcement of Judicial Decisions (DEDJ) was created. During three years, the DEDJ concentrated his actions to clear the backlog of un-enforced court decisions (65% of the 120 000 court decisions given in 2001 remained un-enforced). Towards the end of 2003, it was established that a number of 380 000 court decisions to enforce, the annual workload having tripled since 2001. The backlog has since been absorbed but it is known that today, around 450 000 court decisions are to be enforced every year.

The DEDJ includes 445 persons in total — 50 persons in the Central office and 395 in the 42 territorial Sub-divisions, each of them under the supervision of the head of territorial Sub-division.

A vice-director is appointed when the Sub-division included more than 20 Bailiffs and more than 20 000 court decisions to enforce annually. From 2005, secretariats were organised to collect and record documents for the purpose of solving problems.

One of the main problems is the recruiting of personnel. Two vice-directors have been missing for a year. The Ministry of Justice cannot find the qualified person for those posts. All possible candidate refuse the application. They find the salary too low and the responsibilities too high. There is not enough equipment, not enough means of transportation and not enough office space for the personnel.

There are also problems in training. There is no academic course at University regarding enforcement of court decisions. In the end, the persons that accept to work in the DEDJ are often young people who want to have a professional experience that will allow them to move on as soon as possible. They also are sometimes the ones who couldn't get another application in the other administrations of justice (police, magistrate...).



In the new law, Bailiffs can obtain information regarding debtors (bank accounts, address, employers, personal assets...) directly from the concerned entities (social security, banks, cadastre...). But those entities complain that given those information is costly and that they have not the sufficient staff to meet Bailiffs' expectations. A network must be created but there is unfortunately no budget at the moment to create such a system.

The professional training is operated using two means: internal, in an office, and external, in a training centre of the Ministry of Justice. The internal training is organised by the heads of offices. A training program is set up. But after an assessment, it appeared insufficient. Seminars and conferences are organised in the local territories. At present, only 180 enforcement agents are trained, due to lack of funding. Furthermore, it is difficult to attract students, due to low salaries, and there are no Law professors specialised in the field of enforcement of court decisions.

Discussions about a possible setting up of a liberal profession for Bailiffs and for training

The system of enforcement does not work as it should. The Moldovan experts acknowledge that their system is not perfect and that the multiple cases held at the European Court of Human Rights have been lost by Moldova on numerous occasions. Moldovan are wondering which system could function better, maybe using a mixed system (civil servant or independent liberal professionals) or only independent liberal professionals. They have asked the assistance of international expert who are accustomed to this debate and who could help them solving it. The Moldovan representatives also declared they stood ready to discuss the possibility to set up a Bailiff profession based on a French or Dutch model.

Concerning training, the aim would be to organise 3 months training courses (it appears at present unrealistic to propose an 18 months training like for the Judges) and to set up an ongoing training. For that purpose, 5 to 10 trainers would have to be trained in order to organise the basis of such training. Once again, good will and experience of other States are required. Mr Devderea also insisted on the fact that the role of the Council of Europe was decisive for the preparation of trainers amongst Bailiffs. It should be necessary, he continued, to train them on theoretical and practical international aspects of enforcement. For us, this is very important. It would help us to adapt our legislation to whatever is the norm elsewhere, for a more efficient harmonization.

A inevitable bringing together with UIHJ

At the term of the seminar, the Council of Europe experts proposed for a delegation to come to Paris to attend the UIHJ Permanent Council that will take place on 24 and 25 November 2005. This exceptional participation would allow our colleagues from Moldova to get acquainted with no less than the 40 delegations from all around the world that regularly attend this international event. On that occasion, a visit to Bailiffs' office in Paris and Versailles, as well as a visit to the head office of both the French National Chamber of Bailiffs and the French National School of Procedure would also be an efficient way of making many contacts that would help the Moldovan representatives to get on with their reforms. The UIHJ and its president, Jacques Isnard, is strongly in favour of this perspective and declare their full support to Moldova in the reforms it wished to undertake.





L'UIHJ au séminaire international de Constanza (Roumanie) des 21 au 23 juillet 2005

Les huissiers de justice roumains attachés à soigner l'adhésion prochaine de la Roumanie à l'Union européenne.

Mihail Ducu

Un large panel européen

C'est à Constanza (Mamaia) dans le fief même du président Antoni Fuduli, président de la cour d'appel et de notre confrère Adrian Stoica, tous deux participants assidus aux colloques de l'UIHJ que s'est déroulé le second symposium international organisé par l'Union roumaine des huissiers de justice.

Le thème qui avait été retenu : « le statut de l'huissier de justice : distinction et comparaison avec le statut à standard européen » démontre combien la Roumanie et particulièrement nos confrères, sont attachés à soigner l'adhésion prochaine de la Roumanie à l'UE.

Pour donner une ampleur particulière à cette manifestation le président Ducu avait invité un large panel de représentants des chambres nationales d'Europe.

Nous avons pu ainsi relever la présence de Me Agh (président de la CNHJ slovaque), Me Iwona Karpiuk Suchecka (présidente de la CNHJ de Pologne), Me Ditchev (président de la CNHJ de Bulgarie), Me Roger Dujardin (CNHJ de Belgique).

L'UIHJ était représentée par le président Jacques Isnard et Dariusz Potkanski et la présence (double) de Me Roger Dujardin, vice président de l'UIHJ.

L'exécution forcée en relation avec les règles communautaires

De nombreuses personnalités étaient présentes venant du monde politique, notamment le sénateur Popa du monde judiciaire, Mmes et Mrs Tamona Bulcu, procureur général, Vorica Costiniu, président de l'Association nationale des magistrats, le président de la cour d'appel de Constanza, M. Anton Fuduli, Corina Corbu du conseil supérieur de la magistrature, Alina Trandafir, juge de la Cour d'appel de Bucarest — Cristina Faur, président du tribunal de Constanza, de l'université M. Vlad Babu — et C. Bogdan — L. Smarand, J. Prisacanu, juges. La séance inaugurale était placée sous l'autorité du préfet Danut Galer et de Mme Valeria Puiu, représentant le ministre de la Justice.

Dans leurs interventions successives les différents orateurs ont mis en exergue le domaine particulier de l'exécution forcée en relation avec les règles communautaires. Par ailleurs, le président Ducu a affirmé toute son hostilité à la règle roumaine de l'exécution qui conduit à partager l'exécution entre les huissiers de justice et les agents des banques, ceux ci constituent un véritable réseau parallèle qui confine à la survie d'une justice privée, contraire à toutes les règles d'un Etat de droit.

La position de la Roumanie face à cette situation a d'ailleurs été vivement critiquée par les intervenants.



La création prochaine d'un institut de formation

Le ministère de la Justice a établi un état des lieux des 5 années d'existence de la profession libérale. Un certain nombre d'observations concernant plus particulièrement les tarifs, le nombre d'huissiers de justice, les conditions d'accès, la formation ont été formulées par Mme Puiu, directeur des professions.

Le président Ducu a annoncé la création prochaine d'un institut de formation et a sollicité à cet égard l'aide de la chambre polonaise qui dispose avec Currenda d'un instrument de grande qualité. L'UIHJ a présenté les différentes formes de l'exécution en Europe, puis le statut harmonisé de l'huissier de justice européen (Me Isnard) avant de conclure sur les orientations données par l'UIHJ à l'activité d'huissier de justice (Roger Dujardin).

Une conférence de presse de grande ampleur

Une conférence de presse inhabituelle, par son ampleur (15 journalistes plus la télévision) et sa durée (près de deux heures) devait clôturer de brillante manière ce symposium de grande qualité, très riche en communication puisqu'il devait permettre au président Ditchev de conclure une coopération rapprochée avec le président Ducu et aux chambres de Pologne et de Roumanie, dans le cadre de la formation, de s'associer aux actions et enfin à la Slovaquie d'annoncer une importante réforme de sa procédure visant à introduire la signification en droit slovaque.

Chacun enfin aura pu apprécier la qualité de l'accueil réservé par nos confrères roumains, par le président régional, par notre ami Adrian Stoica et bien évidemment par le président Ducu et l'Union roumaine des huissiers de justice.

Une excellente manifestation qui en appelle d'autres...

Valeria Puiu



UIHJ at the international seminar of Constanza (Romania) from 21 to 23 July 2005

Romanian judicial officers care for the future joining of Romania to the European Union.

Roger Dujardin, Jacques Isnard, Dariusz Potkanski

A large European panel

It was in Constanza (Mamaia), in the fief of Mr Antoni Fuduli, president of the Court of Appeal and of our colleague Adrian Stoica, both assiduous participants of seminars organised by UIHJ, that the second international symposium organised by the Romanian Union of judicial officers took place.

The theme that was carefully chosen, "the status of judicial officers: distinction and comparison with the European standard status" highly showed how Romania, in particular its judicial officers, are keen on nurturing the future adhesion of Romania to the EU.

In order to give this event the magnitude it deserved, the president Ducu had invited a large panel of representatives of the European National Chambers.

Thus, we noticed the presence of Mr Agh (president of the National Chamber of Slovakia), Mrs Iwona Karpiuk Suchecka (president of the National Chamber of Poland), Mr Ditchev (president of the National Chamber of Bulgaria), or Mr Roger Dujardin (National Chamber of Belgium).

The UIHJ was represented by its president Jacques Isnard and Dariusz Potkanski, and also by its vice-president Roger Dujardin.

Enforcement in relation with the communitarian rulings

Numerous personalities, some from the political world, attended the symposium, notably Senator Popa, tamona Bulcu, General Prosecutor, Vorica Costiniu, president of the National association of judges, Anton Fuduli, president of the Court of Appeal of Constanza, Corina Corbu, from the Superior Council of Judges, Alina Trandafir, Judge at the Court of Appeal of Bucharest, Christina Faur, president of the Court of Constanza, Vlad Babu, from the University, and Judges C. Bogdan, L. Smarand and J. Prisacanau.

The opening ceremony was placed under the authority of Prefect Danut Galer and Mrs Valeria Puia, Director of Legal professions of Romania, who was representing the ministry of Justice.

In their successive interventions, the speeches focused on the peculiar domains of enforcement in relation with the communitarian rulings. Furthermore, president Ducu confirmed his entire hostility to the Romanian law that provides for the sharing of enforcement with banking agents, who are forming a real parallel network that actually constitutes a private justice system ersatz, in contradiction to any rule of a State of Law.

The position of Romania in that domain was severely criticised by the participants.



The future creation of a training institute

The ministry of Justice made an assessment report on 5 years of the current existing liberal profession. Some observations relating to tariffs, the number of Judicial Officers, the access to the profession and training were formulated by Mrs Puiu, Director of the professions. President Ducu announced the future creation of a training institute and asked for the help of the Polish Chamber that has, with Currenda, a premium instrument at its disposal.

UIHJ presented the various forms of enforcement in Europe, followed by the harmonised status of the European judicial officer (Mr Isnard), before concluding on the orientations made at UIHJ on the activities of judicial officers (Roger Dujardin).

A wide press conference

An unusual — due to its amplitude - press conference took place, with more than 15 journalists and television, and lasted nearly two hours. It brilliantly ended this high quality symposium, very rich in communications, as it allowed president Ditchev (Bulgaria) to conclude a close co-operation with president Ducu and the members of the Chambers of Poland and Romania, notably relating to training. It also allowed for Slovakia to announce an important reform of its procedural law regarding the service of document by judicial officers in the Slovakian legislation.

Everyone who attended the seminar appreciated the quality of the reception from our Romanian colleagues, and also from the Regional president, our friend Adrian Stoica, and of course president Ducu and the Romanian Union of judicial officers. This great event surely calls for others...

Adrian Stoica, Roger Dujardin





Création du Centre de perfectionnement des huissiers de justice de Roumanie à Bucarest le 28 octobre 2005

L'Union nationale des huissiers de justice de Roumanie (UNHJR) sous la houlette de son infatigable président Mihai Ducu a lancé de façon officielle le 28 octobre 2005 à Bucarest son programme de mise en œuvre d'une structure de formation destinée aux huissiers de justice de Roumanie.

Une cérémonie très médiatisée

Cette structure, dénommée Centre académique de formation de préparation et de perfectionnement des huissiers de justice, aura dans les mois à venir ses propres locaux qui seront aménagés dans un vaste ensemble nouvellement construit et dont la première pierre sera posée dès le début de 2006.

En présence du président de l'UIHJ, Jacques Isnard et devant un collège de journalistes et de hautes autorités politiques, judiciaires et administratives du pays au rang desquelles nous avons relevé la présence de Serge Andon, président de la Commission des lois à la Chambre des députés, Jean Popescu Tar Goviste, préfet, Liviu Narcisparvu, secrétaire général du conseil supérieure de la magistrature, Ramona Bulcu, représentant M. le procureur général, Viorica Costinu, présidente de l'Association des magistrats, le président Ducu devait développer les raisons qui militaient en faveur de la création d'un pareil centre.

« Suivant la thèse de l'UIHJ, les huissiers de justice européens doivent être soumis à un statut rigoureux élaboré en fonction de critères établis de façon précise. Parmi ces critères figurent ceux conditionnant l'accès à la profession (haut niveau de connaissances juridiques — formation identique aux autres acteurs de la vie judiciaire : avocats, juges — stage professionnel (2 ans), examen professionnel)... »

Un centre pour tous les agents d'exécution

Mais, selon le président de l'UNHJR, ce centre ne saurait être limité au seul accès des huissiers de justice. En effet, tous les agents d'exécution bancaires et d'autres qui oeuvrent aussi dans le domaine de l'exécution — sans cependant être assujettis aux normes européennes, telles que définies par la recommandation 17 du 9 septembre 2003 du Conseil de l'Europe (signée par le gouvernement roumain) — pourraient également rejoindre le centre.

Les enseignants de ce centre seront choisis parmi des universitaires et professionnels spécialistes de droit civil constitutionnel voire de psychologie professionnelle !

Le président Ducu devait ensuite brosser un tableau des valeurs que le centre entendait appliquer à la formation des huissiers de justice en privilégiant l'éthique et la rigueur professionnelle. Selon Mihai Ducu, ce centre pourrait devenir, en outre, un véritable carrefour institutionnel pour les autres huissiers de justice venant d'autres pays européens. Me Ducu a ensuite insisté sur le complément indispensable que représentait la Revue des huissiers et les publications scientifiques qui peuvent y être proposées. Le président a fait part de son souhait de donner à ce magazine un caractère largement transnational en offrant d'ouvrir



Jacques Isnard, Mihail Ducu

ses colonnes aux auteurs étrangers. Au demeurant, Mihai Ducu a indiqué que des articles émanant de spécialistes slovaques seraient prochainement insérés dans ce périodique.

Enfin, dernier détail, le prochain numéro de la revue professionnelle sera éditée en roumain et en français.

L'action du président Ducu dans le domaine de la formation (comme dans d'autres...) est à tous égards des plus remarquables et s'inscrit dans le droit fil de la politique de l'UIHJ dans cette matière, telle que définie depuis le congrès de Tunis en 2003.

Les participants/The participants



Creation of a Proficiency Center for Judicial Officers of Romania in Bucharest on 28 October 2005

The National Union of Judicial Officers of Romania (NUJOR), under the leadership of his untiring president Mihai Ducu has officially launched on 28 October 2005 in Bucharest its program of setting up a training structure aimed at the Judicial Officers of Romania.

A event focused on by the Medias

This structure, entitled Academic Centre for Training, Preparation and Proficiency of Judicial Officers, will have its own premises in the following months. They will be located in a vast new building which first stone will be laid at the beginning of 2006.

In presence of Jacques Isnard, president of UIHJ, and in front of a gathering of journalists and high political, judicial and administrative authorities, amongst whom were Serge Andon, president of the Law Commission at the Deputy Chamber, Jean Popescu Tar Goviste, Prefect, Liviu Narcisparvu, General Secretary of the Superior Council of Magistrates, Ramona Bulcu, representing the General Prosecutor, Viorica Costinu, president of the Association of Judges, the president Ducu developed the reasons in favour of establishing the creation of such a centre. *"According to the UIHJ's view, European Judicial Officers must submit to a strict status elaborated according to carefully chosen criteria. Amongst these criteria are the ones regarding access to the profession (high level of Law education – same training as the other actors of the Judicial world: lawyers, judges – professional training (2 years), professional examination),..."*

A centre for all Enforcement Agents

But, according to the president of NUJOR, this centre shouldn't be limited to the sole Judicial Officers. In fact, Banking Enforcement Agents and all others who also work in the field of enforcement – without however been subjected to the European standards, as set up by Recommendation 17 of 9 September 2003 of the Council of Europe on Enforcement (which was signed by the Romanian Government) – could as well attend this centre.

The teachers of the centre will be carefully chosen amongst academics and professionals specialized in civil and constitutional Law, and even amongst professional psychologists!

President Ducu also drew a picture of the valour that the centre intended to apply to the training of Judicial Officers and focused on ethics and professional rigour. According to Mihai Ducu, this centre could also become a true institutional crossroads for other Judicial Officers coming from European States. Mr Ducu insisted then on the indispensable complement of the Judicial Officers Magazine and the scientific publications it contained. The president insisted on his wish to give this magazine a true trans-national quality, by offering its columns to foreign authors. As a matter of fact, Mihai Ducu revealed that articles from Slovakian specialists would soon be published in this periodic.

Last but not least, the next issue of the magazine will be published both in Romanian and in French.

The work of President Ducu in the field of training (as in others) is in all respects truly admirable and is in the right line of the UIHJ politic in this matter, as determined by the Tunis Congress in 2003.

Les participants/The participants





Participation de l'UIHJ à la réunion annuelle du Réseau judiciaire européen le 13 décembre 2005 à Bruxelles

La Commission européenne a invité les représentants des professions juridiques, dont l'UIHJ, à participer à une table ronde sur les relations entre le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale et les professions juridiques, organisée pendant sa réunion annuelle.

Une réunion préparatoire

Pour faciliter la participation des membres du panel et la discussion, une réunion préparatoire s'est tenue à Bruxelles le 2 décembre.

Le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale, créé par décision du Conseil du 28 mai 2001, a pour objectifs d'améliorer et de faciliter la coopération judiciaire en matière civile et commerciale entre les Etats membres tant dans les domaines couverts par les actes communautaires ou instruments internationaux en vigueur, que dans ceux où aucun instrument n'est encore applicable et de favoriser l'accès effectif à la justice des personnes confrontées à des litiges transfrontières, notamment par le biais d'un système d'information facilement accessible et compréhensible pour les citoyens.

Pour atteindre des objectifs, le réseau s'appuie sur des points de contact nommés par les Etats membres et leurs autorités ayant des responsabilités spécifiques dans le domaine de la coopération judiciaire. Ces points de contact se réunissent régulièrement chaque année.

Le Réseau a tenu sa réunion inaugurale le 4 décembre 2002, tandis que quatorze réunions des points de contact ont eu lieu depuis le 11 février 2003.

La question des relations entre le réseau et les professions juridiques est essentielle pour le futur du réseau alors qu'une de ses priorités reste la dissémination de l'information vers les citoyens, les juges et les praticiens du droit, notamment par l'intermédiaire de son site Internet qui est mis à jour régulièrement. Mais, s'agissant de la coopération judiciaire, le réseau n'est pas en mesure d'impliquer des praticiens du droit dans son fonctionnement, sauf lorsqu'ils ont été désignés en tant qu'autorités centrales (article 2-1,b).

Selon la Décision de 2001, les points de contact du réseau ne sont donc pas directement accessibles aux professions juridiques.

La Commission a souhaité inviter ces professions à un échange de vues sur l'amélioration des relations entre le réseau et chaque profession juridique, un possible développement de l'utilisation du réseau par les professions juridiques, et une éventuelle modification du système d'information du réseau pour tenir compte des besoins des professions juridiques.

Un cadeau de Noël pour les professions juridiques

Le 13 décembre 2005, le panel qui faisait face aux quelques 130 membres présents du RJE, se composait de Mario Teinreiro, chef d'unité à la Commission européenne, Joao Simoes de Almeida, administrateur à la Commission européenne, secrétaire du RJE, Karima Zouaoui, point de contact français, Martina Liekova, point de contact de la République tchèque, Carlos Marinho, point de contact du Portugal, Mathieu Chardon (UIHJ), Clarisse Martin (Conférence des notariats de l'Union européenne), Dominique Voillemot (Délégation des barreaux de France), Eva Schrivel (Association des avocats allemands) et Eva Fruthof (Association du barreau de l'Angleterre et du pays de Galle).

Mario Teinreiro a évoqué dans son discours d'introduction un possible cadeau de Noël offert aux professions juridiques autres que la magistrature avec une éventuelle collaborations avec le RJE. « *Derrière le monde du RJE, il y a les citoyens et les professions juridiques* », a déclaré Mario Teinreiro. « *Quels seraient les avantages, les risques, les coûts et les inconvénients d'une telle collaboration ?* », a-t-il conclu, avant de donner la parole aux membres du panel.

Il ressort des débats qui ont suivi pendant près de deux heures que chacun s'accorde à trouver qu'il est dans l'intérêt de tous d'associer les professions juridiques au Réseau judiciaire européen, la question étant de savoir comment et sur quelle base.

Pour sa part, Mathieu Chardon, membre du Comité de l'UIHJ, et représentant pour l'occasion la profession d'huissier de justice au niveau européen, a indiqué que l'on ne pouvait pas envisager une Europe judiciaire sans y inclure les professionnels du droit. « *L'Europe du droit fonctionne avec les professionnels du droit* », a-t-il résumé, à l'unisson avec les autres représentants des professions juridiques. « *Dans ce cadre, un rapprochement des huissiers de justice avec le RJE serait bénéfique. Le RJE pourrait ainsi bénéficier de l'expertise et de l'expérience de l'UIHJ sur un plan international, notamment dans le domaine de la formation, de l'organisation de conférences internationales, avec un réseau mondial de 63 pays.* »

Entrer de plus en plus dans le concret

Les réactions de la salle ont été très positives aux diverses présentations faites par le panel des professionnels juridiques, le maître mot étant celui d'interaction entre le RJE et les professionnels.

Dans son intervention finale, Mario Teinreiro a précisé que l'idée de la participation des professionnels du droit à des réunions, comme la réunion annuelle du RJE, est récurrente. « *Dans le cadre du RJE, a-t-il indiqué, nous devons entrer de plus en plus dans le concret pour savoir comment résoudre les problèmes, dans le cadre d'une coopération pratique. Il serait peut-être possible que les professions choisissent un représentant pour le RJE, lequel serait le lien entre la profession et le RJE.* »

Cela serait une façon d'intégrer les professions juridiques au RJE sans tout bouleverser et sans augmenter la charge de travail des points de contact, a-t-il conclu cette très riche matinée, laquelle augure une collaboration future plus étroite encore entre l'UIHJ et les institutions européennes.



UIHJ participates in the European Judicial Network (EJN) annual meeting in Brussels on 13th December 2005

The European Commission has invited representatives of legal professions to participate in a round table discussion on the relations between the EJN in civil and commercial matters and the legal professions, organized during its annual meeting.

A pre meeting reunion

To facilitate the participation of the members of the panel and the discussion, a pre meeting reunion was organized in Brussels on 2 December.

The basic objectives of the European Judicial Network in civil and commercial matters, created by Decision of the Council of 28 May 2001, are to improve and facilitate effective judicial cooperation between the Member States in civil and commercial matters both in areas to which existing instruments apply and in those where no instrument is currently applicable and to create an effective access to justice for persons engaging in cross-border litigation and facilitating citizens' access to justice through an Internet-based information system which provides citizens with easily accessible and understandable practical information.

To attain its objectives, the European Judicial Network in civil and commercial matters is supported by contact points designated by the Member States and their authorities with specific responsibilities for judicial cooperation in civil and commercial matters. These contact points meet regularly throughout the year. The Network held its inaugural meeting on 4 December 2002, and fourteen meetings of Contact Points have been held since the 11 February 2003.

The relations between the European Judicial Network in civil and commercial matters and the legal professions is a very important subject to the future of the EJN and one of the priority of the Network remains to disseminate information to citizens, judges and legal practitioners, in particular through its Internet site which is regularly updated. But, as far the judicial cooperation is concerned, the Network is not entitled to involve legal practitioners in its functioning, except when they have been designated as central authorities (art. 2(1) b) as bodies for instance for receiving documents by the Member States.

At this stage of the text of the Decision of 2001, the contact points are not directly at the disposal of the judicial professions.

The article 19 of the Decision states that an eventual review shall consider, among other relevant matters, the question of possible access to and involvement of the legal professions in the activities of the European Judicial Network.

In order to exchange of views on the improvement of the relations from the Network with each specific legal profession and on the possible increase of the use of the Network by the legal professions and the eventual change of the communication system in face of the information needs of the legal professions or how to widely spread information near the legal professions and the need to know how the legal professions saw their access and involvement, the European Commission has invited the legal professions to share their views with the "Network" during its 4th members' meeting which took place on 13 December 2005 in Brussels.

A Christmas present for the legal professions

On 13 December 2005, the panel that was facing around 130 Members of the EJN was composed of Mario Tenreiro, Head Unit at the European Commission, Joao Simoes de Almeida, administrator at the EC, secretary of the EJN, Karima Zouaoui, French contact point, Marina Liekova, Czech contact point, Carlos Marinho, Portuguese contact point, Mathieu Chardon (UIHJ), Clarisse Martin director of the European board of the Conference of the European Union Notaries, Dominique Voillemot, president of the French Bar Delegation), Eva Schriever (Association of German Lawyers) and Eva Fruthof (England and Wales Bar Association).

In his introductory speech, Mario Tenreiro evoked a possible Christmas present for the legal professions other than magistrates with a possible collaboration with the EJN. *"Behind the world of the EJN, there are citizens and legal profession"* declared Mario Tenreiro. *"What would be the advantages, risks, costs and inconvenient of such a collaboration?"* he concluded before giving the floor to the members of the panel.

From the nearly two hours discussion that followed, it came to the conclusion that everyone was agreeing in associating legal profession with the works of the EJN, the question being to know how and on which basis.

From his part, Mathieu Chardon, member of the Committee of UIHJ, and who was representing for the occasion the profession of Judicial Officers at a European level, indicated that a Judicial Europe could not be envisaged without including legal professionals. *"A lawful Europe cannot operate without the legal professionals"* did he resume in unison with the representatives of the other legal professions. *"In this framework, a coming together of Judicial Officers with the EJN would be beneficial. The EJN could also benefit from the expertise and the experience of UIHJ on an international level, notably in the field of training, of the organization of international conferences, with a network of 63 countries."*

Being more and more in the concrete

The reactions of the room were very positive as to the presentations made by the panel from the legal professions, the key word being interaction between the EJN and the professionals.

In his final speech, Mario Tenreiro mentioned that the idea of the participation of legal professionals in meeting, such as the EJN annual meeting, is recurrent. *"Within the EJN, he said, we must be more and more in the concrete, to know how to solve problems, in the framework of a practical cooperation. It might be possible that the professions choose a representative for the EJN who would be the contact between the profession and the EJN."*

This would be a way of including legal profession inside the EJN without changing everything and without increasing the workload of the contact points, did he conclude this eventful morning session which probably forecasts an even closer collaboration between UIHJ and the European institutions.



Mise en place du nouveau Code de procédure civile en Lituanie

Le Centre pour la coopération juridique international (Cilc), associé au ministère de la Justice lituanien et l'Association des magistrats de Lituanie mettent en place le nouveau Code de procédure civile lituanien, avec l'assistance de l'UIHJ.

A large programme de réformes

Parmi les projets à l'étranger que finance le ministère des Affaires étrangères des Pays-bas finance également des projets à l'étranger figure celui de la création d'un nouveau Code de procédure civile en Lituanie.

Les travaux sont dirigés par le Cilc avec le ministère de la Justice de Lituanie et l'Association des magistrats de Lituanie.

Aux côtés des institutions lituaniennes, on retrouve deux confrères néerlandais également associés au projet : John Wisseborn et Jos Uitdehaag, tous deux membres du bureau de l'Organisation royale des huissiers de justice néerlandais. Jos Uitdehaag est également membre du bureau exécutif du Cilc et membre du Comité de l'UIHJ. C'est grâce à notre confrère que l'UIHJ est associée au projet en qualité de co-organisateur des questions relatives à la mise en place des législations concernant le nouveau Code de procédure civil de Lituanie. Ton Jonbloed, professeur de droit des universités est également impliqué dans le projet.

Au début des années quatre-vingt-dix, après l'indépendance de la Lituanie, il a été décidé de commencer un programme de réforme concernant l'organisation du système économique et gouvernemental. Ce programme est essentiellement axé sur les exigences des entités européennes telles le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Des réformes ont également été entreprises dans le domaine de l'organisation judiciaire. A titre d'exemple, une grande partie de la législation lituanienne a été remodelée dans cette matière.

Un remodelage a aussi été prévu dans le cas du Code de procédure civile. Le nouveau code est entré en vigueur le 1er janvier 2003. Il est basé sur des standards européens. Le principal objectif était d'améliorer l'efficacité des procédures en matière civile. L'écriture du code a fait l'objet d'un soin tout particulier concernant notamment la législation européenne. Une période transitoire de quatre années est prévue.

L'assistance de l'UIHJ

Il a été demandé l'assistance de l'UIHJ pendant cette période transitoire. Le projet a été mis en place avec le Cilc et les ministères de la justice néerlandais et lituaniens. Il inclue l'élaboration de commentaires sur le nouveau code ainsi que la préparation de projets de décrets pour une meilleure utilisation du code. Il est porté une attention toute particulière aux aspects théoriques, internationaux et européenne de la procédure civile et des voies d'exécution.

Le code lituanien a été traduit en anglais. Plusieurs voyages d'étude ont été fait dans le but de préparer la formation des formateurs, en 2004 et 2005 où des séminaires ont été organisés en Lituanie et aux Pays-bas. Ce programme se poursuivra en 2006, à l'issue duquel un manuel sera publié.

Concernant l'exécution forcée, le projet s'est concentré sur les sujets tels les relations entre l'exécution et la procédure civile, l'exécution des décisions de justice à caractère non pécuniaire, les tendances européennes en matière d'exécution et de contrôle des mécanismes de l'exécution.



De gauche à droite — From left to right : Ton Jongbloed, Jos Uitdehaag, Annemarie Heemskerk (CILC), Vigintis Visinskis, conseiller à la cour d'appel — judge at the court of appeal

Gintautas Buzinskis, ministre de la Justice — Minister of Justice — Asta Karuziene, président de la Chambre des huissiers de justice de Lituanie — President of the National chamber of Judicial Officers of Lithuania — Radica Lazareska Gerovska, présidente du groupe de travail — president of the working group

Implementation of the new Code of Civil Procedure in Lithuania

The Center for International Legal Cooperation (CILC) together with the Lithuanian Ministry of Justice and the Lithuanian Association of Judges are implementing a new Lithuanian Code of Civil Procedure, with the expertise of UIHJ.

A vast program of reforms

The Dutch Ministry of Foreign Affairs also finances legal projects abroad. One of these projects is the implementation of the new Lithuanian Code of Civil Procedure.

The implementation is organized by the Center for International Legal Cooperation (CILC) together with the Lithuanian Ministry of Justice and the Lithuanian Association of Judges. Besides the Lithuanian national organization two other colleagues are involved in this project: John Wisseborn and Jos Uitdehaag, both members of the board of the Dutch national organization. Jos Uitdehaag, member of the board of trustees of CILC, is also a member of the Committee of UIHJ, and through him the UIHJ is also involved in this project as a co-organizer on the application of execution regulations in the new Lithuanian Code of Civil Procedure. Dutch prof. Ton Jongbloed, as a professor at law on enforcement procedures was involved too.

Early 90's, after Lithuania became independent, a start was made with the restructure and reform of the Lithuanian economy and Government organizations. The reform mainly focused on requirements of European organizations such as the Council of Europe and European Union. A reform was also started in the field of legal organization. For example part of the Lithuanian legislation was revised and/or rewritten.

Revision and rewriting was also the case with the Code of Civil Procedure. The new Code came into force on January 1st 2003. It is based on the European continental model. Main purpose was to improve the consistency and effectiveness of civil procedure. Drafting the Code a lot of attention was given to European legislation. A transition period of 4 years was planned.

*Accueil au ministère de la Justice de Lituanie
Welcome at the Ministry of Justice of Lithuania*



Assistance of UIHJ

The UIHJ has been asked for assistance during this transition period. Together with CILC, the Dutch and Lithuanian Ministry of Justice and the Lithuanian organization on judges the project was set up. The project involves the writing of comments on the new Code, the drafting of sub-laws and the implementation of the Code. Theory, international and European aspects of civil procedure law and enforcement law are given special attention.

The Lithuanian Code has been translated into English. Several study visits have been made and in the light of a "train the trainer" approach in 2004 and 2005 several seminars have been organised in both the Netherlands and Lithuania. This will continue in 2006. At the end of the project a manual will be published.

Regarding enforcement the project focused on items such as the relationship between enforcement and civil procedure, non monetary court decisions, EU trends in enforcement and control mechanisms in enforcement.



*Des acteurs de la réforme
Participants at the reform*

*Office d'huissier de justice à Vilnius
Judicial Officer's office in Vilnius*





Aides de l'UIHJ dans les réformes judiciaires en Albanie

Dans le cadre du programme joint III bis entre le Commission européenne et le Conseil de l'Europe pour l'Albanie, des changements dans le système judiciaire sont intervenus, avec la participation d'un expert en matière d'UIHJ.

Un rapport d'évaluation

Dans le cadre de ce programme, le Conseil de l'Europe a organisé une conférence sur « l'exécution des décisions de justice en matière civile et commerciale en Albanie » qui a eu lieu à Tirana les 26 et 27 juin 2002.

La conférence a été organisée sous les auspices de M. Spiro Peci, ministre de la Justice d'Albanie. Cette conférence avait marqué le début de la coopération entre le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et l'UIHJ. Le droit à un procès équitable est illusoire s'il n'existe aucun système efficace en matière d'exécution des décisions de justice. À cet effet, après la conférence, le Conseil de l'Europe a demandé en 2002 à deux experts du conseil de l'Europe, Frank Walterson (Suède) et Jos Uitdehaag, membre du Comité d'UIHJ, d'écrire un rapport d'évaluation sur « *Comment l'Albanie pourrait utilement développer et renforcer l'application des décisions de justice en matière civile et commerciale* ».

Depuis le début, il était clair que les autorités albanaises étaient extrêmement intéressées. Le rapport d'évaluation a marqué le début d'un projet qui continue toujours. Le projet concerne notamment :

- la compatibilité et l'harmonisation des lois relatives à l'exécution en Albanie (c.-à-d. au Code de procédure civile et la loi sur l'organisation et le fonctionnement des offices d'huissier de justice), et
- la pratique l'exécution réalisée à l'Élysée huissier de justice albanais.

Depuis 2002 un certain nombre de conférences et réunions ont eu lieu en Albanie et au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Réforme du système judiciaire

Basé sur le rapport d'évaluation, un plan d'action sur l'exécution a été développé. Avec l'aide des experts d'Albanie, une étude complète a été réalisée sur les lois relatives à l'exécution (code de procédure civile). Dans le même temps, il a été discuté des mesures pouvant être prises pour renforcer et améliorer le statut professionnel des huissiers de justice.

À titre d'exemple concernant les changements d'ordre juridique, on peut citer les mesures destinées à éviter les abus en matière de procédure. Il est normal que les citoyens aient la possibilité de se plaindre des actions réalisées par les huissiers de justice et d'exercer des recours contre eux leurs décisions. Cependant comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres pays cela ne doit pas impliquer que les procédures d'exécution soient suspendues pour une période trop longue. C'est la raison pour laquelle une attention toute spéciale devrait être portée à ce problème. Beaucoup de choses ont changé au cours des dernières années. Le service des huissiers de d'Albanie est aujourd'hui une véritable organisation tant sur un plan national que régional. Tous les suicides justice doivent avoir un diplôme d'université. Des instruments ont été développés pour favoriser la formation professionnelle et permanente. Un manuel pour huissiers de justice a été développé pour faciliter le travail. L'UIHJ joué un rôle important dans le développement des règles internes en matière d'éthique et de mesures disciplinaires, mais également sur des méthodes d'évaluation pour mesurer l'efficacité des offices d'huissiers de justice en matière d'exécution des décisions de justice. Les offices locaux d'huissiers de justice fonctionnent sous

la responsabilité du ministre de la justice. Au travers de l'office central des huissiers de justice, le ministère de la justice a réalisé une évaluation de ces offices. Dans ces évaluations (durée de l'exécution, qualité de l'exécution, nombreux de dossiers traités), la qualité du travail a ainsi pu être mesurée.

Un autre exemple : la mise en place de standards concernant la pratique professionnelle. Ces standards devraient permettre que les huissiers de justice participent au processus visant à la détermination, le respect et l'application de ces règles de conduite, assurant ainsi indépendance, impartialité et équité dans l'exercice de leur ministère. Les règles d'un code de déontologie ont été écrites, adoptées par le ministère de la justice, et sont maintenant obligatoires pour les huissiers de justice.

Le futur

Compliments et félicitations aux confrères albanais pour la réforme du système de l'exécution en Albanie. Félicitations également au ministère de la justice d'Albanie et à toutes les personnes qui étaient et qui sont toujours impliquées dans le projet. Cela montre tout ce qui peut être accompli en très peu de temps lorsque la coopération est aussi fructueuse qu'elle l'est en Albanie.

La coopération se poursuivra donc dans le futur avec l'Albanie, laquelle a déjà exprimé sa volonté de rejoindre l'UIHJ. Espérons que cela deviendra une réalité dans un futur proche.



Sokol Sheti, ministre de la Justice — Minister of Justice

Tedi Malaveci, Directeur Général du Département des huissiers de justice d'Albanie — General director of the Judicial Officers service of Albania





UIHJ helps with legal reforms in Albania

In the framework of the Joint Programme III bis between the European Commission and the Council of Europe for Albania, changes in the legal system have taken place, with the participation of a UIHJ expert.

An assessment report

In the framework of this programme, the Council of Europe organised a seminar on the "Execution of Court Decisions in Civil and Commercial cases in Albania" which took place in Tirana on 26 and 27 June 2002.

The seminar was organised under the auspices of Mr Spiro Peci, Minister of Justice of Albania. This seminar was the start of a co-operation between the Council of Europe, European Commission and UIHJ.

The right to a fair trial is an illusion if there is no effective enforcement system. With this in mind, after the seminar, the Council of Europe in 2002 asked the CoE experts Frank Walterson (Sweden) and Jos Uitdehaag, member of the Committee of UIHJ, to write an assessment report on *"How best Albania could usefully develop and strengthen the enforcement of court decisions in civil and commercial cases"*.

From the beginning it was clear that there was a lot of attention and interest within the Albanian society. The assessment report was the start of a project which still continues. The project focuses on:

- the compatibility and harmonisation of the laws regulating enforcement in Albania (i.e. Civil Procedure Code and the Law on the organisation and functioning of the Judicial Officers office), and
- the day-to-day practice of execution performed by Albanian Judicial Officers [i.e. enforcement agents]

Since 2002 a number of seminars and meetings have taken place in both Albania and in the office of the Council of Europe in Strasbourg.

Changes in the legal system

Based on the assessment report, an Action Plan on Enforcement was developed. Together with Albanian experts a thorough study was made on the laws relating to enforcement (e.g. Code of Civil Procedure). At the same time, measures were discussed and taken to strengthen and improve the institutional and professional status of enforcement agents.

An example of the changes in legislation is the prevention of enforcement procedural abuses. It is only natural that all parties have the possibility to file complaints against enforcement actions or to appeal against decisions of enforcement agents. However, as is the case in other countries this should not mean that enforcement should be suspended for too long. Hence special attention should be given to this. A lot has changed in the last few years. The Albanian Judicial Officers Service now has an adequate organisation on national and on a regional and local level.

All Judicial Officers need to have a university law degree. Instruments have been developed for professional and continuous training. A manual for Judicial Officers has been developed to ease the work. UIHJ assisted in the development of internal regulations on ethics, disciplinary measures.

But also on evaluation methods to measure the performance of local enforcement service offices. All Local enforcement service offices of Albanian enforcement agents operate under the responsibility of the Ministry of Justice. The Ministry of Justice through the Central Judicial Officers Service audits the

activities of the local offices. In these audits (e.g. of caseload, duration of enforcement, and quality) the enforcement process can be assessed.

Another example is the establishment of the standards of professional conduct. Those standards will enable bailiffs' participation in the process for the determination, respect and application of high standards of conduct, maintaining their independence, impartiality and fairness in duty. Rules of the Code of Conduct have been designed, adopted by the Minister of Justice and are now mandatory for judicial officers.

The future

Congratulations and compliments to the reform of the Albanian enforcement system and the Albanian colleagues, the Albanian Ministry of Justice and other advisors who were and still are involved. It shows what can be achieved in a very short time if cooperation is as fruitful as it is in Albania.

Cooperation with Albania will continue in future. Albania already expressed its willingness to join the UIHJ. Let us hope we can welcome them in the very near future.



Jos Uitdehaag, Regina Jensdotter (Conseil de l'Europe – Council of Europe), Frank Walterson

John Marston – Frank Walterson





Une nouvelle loi sur l'exécution entrera en vigueur le 26 mai 2006 dans l'Ancienne république yougoslave de Macédoine (Arym)

Dans son projet de renforcement de l'ordre judiciaire dans l'Arym, USAID obtient l'aide des experts de l'UIHJ.

Harmonisation de la législation macédonienne

Depuis janvier 2003, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) finance un projet de modernisation des juridictions macédoniennes (MCMP) pour renforcer l'ordre judiciaire. L'aide législative à la réforme doit aboutir à une harmonisation de la législation macédonienne avec les normes standard de l'Union européenne.

A cet égard, la loi sur les procédures d'exécution a eu également besoin de réformes. A cette fin, deux experts néerlandais ont été invités à apporter leur concours au projet : le Professeur A.W. (Ton) Jongbloed, professeur à la faculté de loi de l'université d'Utrecht, aux Pays Bas, et Jos Uitdehaag, huissier de justice, membre du bureau de l'Organisation néerlandaise des huissiers de justice et membre du comité de l'UIHJ.

Depuis janvier 2003, UIHJ, au travers Jos Uitdehaag, a visité l'Arym par six fois afin de réaliser une évaluation du système macédonien, et de discuter le système de l'exécution avec des parlementaires, les représentants des professions légales, l'ordre judiciaire et les entreprises. En outre, les membres du groupe de travail macédonien sur l'exécution ont fait des visites d'étude aux Pays Bas et en Lituanie en avril 2005. Le résultat de ces visites était une ébauche de code de l'exécution, qui a été soumise au parlement et a été voté à l'unanimité en mai 2005.

Cette loi sur l'exécution entrera en vigueur le 26 mai 2006. Depuis l'adoption de cette loi, une grande attention a été donnée la création d'une chambre nationale, les décrets d'application, la formation et les mesures disciplinaires.

Une nouvelle loi

Le système de l'exécution forcée sera changé avec cette nouvelle loi. L'UIHJ a été non seulement impliquée dans les changements du système des huissiers de justice mais également dans les changements de toutes les dispositions sur l'exécution forcée dans la législation macédonienne.

Concernant les textes sur l'exécution, il a été question de simplifier les le système de l'exécution et, dans le même temps, rendre plus efficaces les autres dispositions légales. Un exemple est la réduction du nombre de possibilités légales de contestation des procédures d'exécution.

Jusqu'à présent, les huissiers de justice macédoniens sont des employés des tribunaux et des agents non indépendants. À partir du 26 mai 2006 il y aura un changement radical : d'un système fonctionnaire, l'Arym connaîtra un système avec des huissiers de justice avec un statut libéral.



Doug Myers, responsable de projet – chief of party (USAID), Ton Jongbloed, Jos Uitdehaag

Le rôle du ministère de la Justice sera limité au contrôle des activités des huissiers de justice libéraux. Dans le même temps, leurs activités professionnelles seront surveillées par leur organisation professionnelle : la Chambre des huissiers de justice libéraux macédoniens.

Pour ce nouveau mode d'exercice de la profession et son système de contrôle, l'Arym a bénéficié de toute l'expérience néerlandaise.

Réforme

La réforme est un processus permanent. Ceci signifie qu'avec l'adoption de la loi, le travail n'est pas encore achevé. L'UIHJ continuera d'aider les confrères macédoniens.

L'Arym a déjà exprimé sa volonté de rejoindre l'UIHJ. Espérons que nous pourrions souhaiter rapidement la bienvenue à nos collègues macédoniens.



A new law on enforcement to be enacted in May 26th 2006 in the Former Yugoslavian Republic of Macedonia (Fyrom)

In his project of strengthening the Judiciary in Fyrom, USAID gets help from UIHJ experts.

Harmonization of Macedonian legislation

Since January 2003, the United States Agency for International Development (USAID) has funded the Macedonian Court Modernization Project (MCMP) to strengthen the judiciary. The legislative reform assistance has to result into a harmonization of Macedonian legislation with European Union standards.

In this light the Law on the Enforcement Procedure needed revision too. For this reason two Dutch experts were asked to assist in the project: Professor A.W. (Ton) Jongbloed, professor at the Law Faculty of Utrecht University in the Netherlands and Jos Uitdehaag, practising Judicial Officers, member of the board of the Dutch Organisation of Enforcement agents and member of the committee of UIHJ.

Since January 2003, UIHJ, through its expert, Jos Uitdehaag, visited Fyrom six times to make an inventory of the Macedonian system, and to discuss the enforcement system with members of Parliament, representatives from the legal professions, judiciary and business. Besides, the members of the Macedonian Working Group on enforcement made a study visit to the Netherlands and Lithuania in April 2005. The result of those visits was a Draft Code on Enforcement, which was sent to parliament and was accepted unanimously in May 2005.

This Law on Enforcement will be enacted May 26th, 2006. Since the adoption of the law a lot of attention has been given to the establishment of the national organization, the sub regulations, training and auditing and disciplinary measures.

A new law

The enforcement system will be changed with this new law. UIHJ was not only involved in the changes of the system of judicial officers but in the changes of all provisions on enforcement in Macedonian legislation.

Regarding the provisions on enforcement a lot of attention has been paid to simplifying the system of enforcement and at the same time make more efficient the remaining provisions. An example is the reduction of the number of legal remedies in enforcement procedures.

So far, Judicial Officers in Fyrom are court employees and not independent agents. From May 26th 2006 there will be a drastic change: from a civil servant based system, Fyrom will then have a system with colleagues with a private status.

The role of the Ministry of Justice will be limited to the control over the activities of the private judicial officers. At the same time the professional activities will be monitored by their professional organization — the Chamber of Private judicial officers.

For the new system of judicial officers and the system of control and auditing Fyrom benefited from Dutch experiences.

Reform

Reform is a continuous process. This means that with the adoption of the law the work is not finished. UIHJ will continue assisting the Macedonian colleagues.

FYROM already expressed its willingness to join the UIHJ. Let us hope that we can welcome our Macedonian colleagues within a very short period of time.

Le groupe de travail — The Working group



C'est juste une réunion de travail !

It is just a working group meeting!





III^e congrès des Solicitadores à Vilamoura (11 et 12 novembre 2005)

A l'occasion de ce congrès, l'UJH a demandé à nos confrères portugais de se livrer à une réflexion sur l'existence de la profession d'huissier de justice au Portugal.

La création de la profession

La profession d'huissier de justice au Portugal (les Solicitadores de Execução) est récente; elle a été créée en 2003 et est prévue dans le statut des Solicitadores (Décret-Lei n°88/2003 du 26/04). La profession était auparavant exercée par les fonctionnaires du tribunal (Oficial de Justiça). A présent, il s'agit d'une profession libérale; elle est une émanation des « Solicitadores » : juristes spécialisés en droit processuel (déjà en place avant 2003).

Le Solicitador qui a choisi de devenir huissier de justice portugais voit ses fonctions « glisser » vers l'exécution des décisions de justice et est en conséquence déchargé des fonctions de juristes-conseil pour devenir un « Solicitador de Execução ».

L'exécution est ainsi devenue une spécialité prévue dans le statut des Solicitadores. Personne ne peut devenir Solicitador de Execução sans avoir été préalablement Solicitador de compétence générique pendant au moins trois ans durant les cinq dernières années. Il doit, de plus, suivre une formation et faire un stage de 6 mois. Avant d'entrer en fonction, il prête serment, et doit être inscrit comme tel à la Chambre des Solicitadores. Sur 481 Solicitadores, environ la moitié sont « Solicitadores de Execução », répartis sur l'ensemble du territoire.

Le rôle du tribunal dans l'action exécutive

Avec la création de la profession de Solicitadores de Execução au Portugal, le Code de procédure civile a totalement été modifié, intégrant la procédure d'exécution forcée dans laquelle le Solicitador de Execução a désormais une compétence exclusive concernant les saisies mais où le tribunal continue à jouer un rôle primordial.

Le Solicitador de Execução est sous le contrôle du Tribunal qui lui a adressé le dossier. Les saisies que doivent réaliser le Solicitador de Execução font en réalité partie d'une « action exécutive » intentée par le créancier (ou le mandataire) devant le tribunal compétent.

En effet, l'exécution forcée d'une décision de justice ou de tout autre titre exécutoire (chèque, actes notariés, actes sous seing privés avec signatures du débiteur, reconnaissance de dettes...), commence par la remise au tribunal d'une « requête exécutive » dont le modèle est légalement prévu.

Dans la requête exécutive, le créancier a la possibilité d'indiquer les biens du débiteur qu'il veut voir saisir. Le Tribunal (secrétaire judiciaire) vérifie si toutes les conditions sont remplies afin de permettre l'exécution forcée du titre. Une fois la vérification faite, le tribunal garde les originaux de tous les actes et envoie copie du dossier au Solicitador de Execução afin qu'il procède à la saisie des biens du débiteur. A chaque acte réalisé, le Solicitador de Execução doit adresser au tribunal les originaux; c'est ce qui s'appelle la jonction aux actes. Le Code de procédure civile prévoit de nombreux délais dans lesquels



José Vieira, président des Solicitadores de l'exécution — President of the Enforcement Solicitadores

les Solicitadores de Execução doivent rendre compte au tribunal des diligences effectuées et/ou les raisons pour lesquelles les diligences n'ont pas été réalisées.

La dématérialisation du titre/dossier d'exécution

Nul Solicitador ne peut être Solicitador de Execução, s'il n'a un bureau informatisé et relié par Internet selon prescriptions légales prévues par un règlement de la Chambre (Regulamento aprovado em 01/07/2003), lequel est très précis. Le Solicitador de Execução reçoit en effet tous les dossiers par Internet à travers un logiciel *Huissier* spécifique et commun à tous : le GPESE (Gestão Processual dos Escriorios de Solicitadores de Execução).

Chaque Solicitador de Execução ne peut accéder qu'à ses propres dossiers dans le logiciel par un système de mots de passe et de codes.

Les dossiers sont « dématérialisés » :

- Le tribunal adresse un dossier d'exécution par Internet à la Chambre en y associant un Solicitador de Execução du ressort du tribunal (à moins que le client n'ait désigné lui-même dans la requête le Solicitador de Execução, dans ce cas, le Solicitador de Execução aura une compétence nationale et il se verra nommé dans une procédure située en dehors du ressort du tribunal où il a son bureau) ;
- La Chambre envoie ensuite par Internet le dossier à chaque Solicitador de Execução; ainsi, l'huissier voit son dossier informatisé entrer automatiquement dans son logiciel. Il doit en accuser réception et l'accepter dans les 5 jours (il existe une procédure de refus, motivé s'il souhaite ne pas en être chargé) ;
- Ensuite, le tribunal lui adresse les copies du titre et dossier, les originaux restant au tribunal. Le GPESE permet aux Solicitadores de Execução de travailler dans les dossiers, en éditant les lettres et les actes et ce, sous contrôle du tribunal et de la Chambre, lesquels ont accès aux dossiers.

Le GPESE permet également :

- L'information par le Solicitador de Execução des clients et correspondants par mail concernant les actes et diligences effectués dans les dossiers ;





- L'envoi de communications par le Tribunal au Solicitador de Execução pour chaque dossier; l'envoi du courrier est inutile ;
- Le Solicitador de Execução peut également recevoir les communications de la Chambre qui lui sont destinées ;
- Le GPESE prévoit de nombreux portails vers d'autres sites tels que les sites permettant de trouver l'adresse/trajet/numéro de téléphone, etc. des débiteurs et de tous autres intervenants dans les dossiers;
- Le GPESE permet également la consultation directe de certaines bases de données (ex. : consultation du Registre informatique des exécutions pour chaque débiteur, consultation du Registre des véhicules et la recherche des véhicules que ce soit par nom du débiteur ou par plaques d'immatriculation...).

Le domaine des tâches des Solicitadores en matière d'exécution

L'huissier de justice portugais reçoit une procédure d'exécution plutôt qu'un dossier. Cette procédure peut relever de trois domaines :

- Paiement d'une dette certaine (recouvrement d'une créance)
- Obligation de faire (retirer un mur, délivrer des documents...)
- Restitution de la chose (rendre un immeuble, une voiture...)

En dehors de ces cas précis, les Solicitadores de l'Execução n'ont pas d'autres compétences : pas de constats, pas d'assignation, pas de conseil juridique. Il s'apparente à l'huissier du trésor en France. Les actes du Solicitador se rapprochent de deux sortes d'actes en vigueur en France ou au Benelux sans toutefois avoir la même valeur :

- Les actes de citation (exemples : acte qui donne un délai pour faire soit payer, soit se présenter à une audience... (Acte unique englobant sommations, assignations, commandement de payer, de quitter les lieux sous 20 jours pour les expulsions, ainsi que toute obligations de faire...)
- Les actes de saisies : saisie mobilière ; saisie de compte bancaire, saisie sur salaires, saisie d'immeuble (jusqu'à la vente). Ces actes se présentent de la même manière qu'en France : ils comprennent, outre les mentions habituelles aux actes de France, un tronc commun simplifié : le « relator », texte vide dans lequel l'huissier décrit l'opération faite. Il n'y a pas de textes légaux régissant ces actes. L'huissier en charge d'un dossier de saisie peut, en même temps, faire la citation, la saisie et l'enlèvement du mobilier. La règle est de parvenir le jour de la saisie vente au paiement total de la dette : c'est la raison pour laquelle le Solicitador se rend au domicile du débiteur et faute de règlement, il saisit et enlève le mobilier. S'il reçoit une proposition d'échéancier, il doit demander l'autorisation écrite du créancier (ou l'avocat), lequel assiste précisément à ces fins aux opérations. L'huissier portugais n'a pas de légitimité pour accepter un plan de règlement du débiteur.

Le principe de coopération du client

Le client est partie prenante à l'exécution ; il provisionne toujours tous les coûts de la procédure avant l'exécution et a l'obligation de prêter son concours au Solicitador de Execução. Presque toujours sur place, il se charge parfois du *modus operandi* de l'opération judiciaire : il se présente, par exemple, avec un camion pour participer à l'enlèvement du mobilier. Il est nommé dépositaire des meubles qu'il emporte le jour de la saisie. Le demandeur s'adresse au tribunal pour toutes difficultés d'exécution et l'huissier s'en explique. Les procédures disciplinaires civiles et pénales sont nombreuses et entravent la bonne marche de l'exécution. De nombreux Solicitadores de Execução renoncent et démission-

nent devant pareilles situations et aussi devant les difficultés de l'exécution.

La réquisition de la force publique

Pour la saisie vente et toutes exécutions forcées, si la personne est absente, l'huissier ne peut pas délivrer d'acte. Il doit retourner pour requérir l'assistance de la force publique. Il peut aussi réquisitionner la force publique en cas de résistance avérée du débiteur. Les règles de l'intervention de la force publique sont sévères et restrictives : l'huissier doit justifier de l'impossibilité d'effectuer cette saisie sans l'assistance de la force publique. Le juge saisi de cette demande peut demander à l'huissier de retourner sur place. L'huissier doit tenter par tous les moyens de saisir et d'enlever les meubles sans l'assistance des autorités de police.

Les règles de la signification

En matière de citation, comme de saisie, la règle est qu'il faut rencontrer la personne soit chez elle, soit sur son lieu de travail. Le destinataire doit signer l'acte et présenter sa carte d'identité afin que le Solicitador puisse en indiquer le numéro dans l'acte. Si la personne citée refuse, alors que l'huissier est parvenu à le rencontrer, l'huissier doit décrire les circonstances de la rencontre. Cet acte est ensuite remis au tribunal qui le tient à disposition du justiciable. Si malgré toutes les recherches sur place et ailleurs, l'huissier ne parvient pas à toucher l'intéressé et qu'il a acquis la certitude que la personne habite ou travaille sur place, il affiche un avis indiquant les date et heure de son 2^e passage. Si la partie requise est de nouveau absente lors du second passage, il affiche directement l'acte de citation sur la porte et indique que les copies sont à sa disposition au tribunal. Si au moment de ce second passage, l'intéressé n'est pas présent, mais si le Solicitador rencontre une autre personne qui accepte de recevoir l'acte et de le signer, dans ce cas seulement, l'acte peut être laissé à cette personne présente. Quant à la signification sur procès verbal de recherches infructueuses, l'huissier n'a aucune légitimité pour le délivrer : il faut demander une autorisation au tribunal. Ensuite seulement, il appose sur la porte du dernier domicile connu un avis, lequel est également affiché au tribunal et à la mairie et publié dans deux parutions du journal le plus lu dans la région du signifié.

Domaine temporel d'exécution

L'huissier portugais peut exercer son ministère tous les jours de la semaine, dimanche et jours fériés compris de 7 heures à 21 heures. Les vacances d'été judiciaires sont du 15 juillet au 15 septembre : pendant ce délai, le tribunal n'adresse plus aucun dossier ni communication. Les délais légaux sont suspendus (sauf urgence et créance en péril où les saisies conservatoires peuvent être diligentées). Il existe une circulaire de la Chambre recommandant aux huissiers de ne pas faire de saisies pendant cette période. Certains huissiers continuent à effectuer des saisies au motif que ces diligences entrent dans la sauvegarde de la créance et donc répondent aux conditions de l'urgence. Il n'existe pas de période hivernale suspendant les procédures.

Dossier préparé par :

- Laetitia Vescouali, huissier de justice à la Ferté-Allais (France)
- Dario de Jesus Ferreira, Solicitador de l'exécution à Leiria (Portugal)
- Isabel Antunes Maduro, ancien clerc d'huissier de justice en France, clerc d'huissier de justice à Leiria (Portugal)



Antonio Gomes da Cunha, président des Solicitadores — President of the Solicitadores



José Carlos Resende, ancien président de la Chambre nationale des Solicitadores — Former President of the National Chamber of Solicitadores

IIIrd congress of Solicitadores in Vilamoura (November 11, and 12 2005)

At the occasion of the Congress, UIHJ asked from our colleagues a reflection on the existence of the profession of Judicial Officer in Portugal.

The creation of the profession

The profession of Judicial Officer in Portugal (Solicitadores de Execução) is recent; it was created in 2003 and is envisaged in the statute of Solicitadores (Décrète Lei n°88/2003 of the 26/04). The profession was before in the hands of civil servants of the court (Oficial de Justiça). Now, it is a liberal profession; it is an emanation of the "Solicitadores": lawyers specialized in processual law (already in place before 2003).

A Solicitador who choses to become a Portuguese Judicial Officer sees his functions "slipping" towards the enforcement of the court decisions and is consequently discharged from the functions of Lawyers-advisors to become a "Solicitador de Execução".

The enforcement thus became a speciality included in the statute of Solicitadores. Nobody can become Solicitador de Execução without having been beforehand a Solicitador of competence during at least three years during at least five years. He must, moreover, follow a training course and act as a trainee for 6 months. Before taking up duty, he takes oath, and must be registered like such with the Chamber of Solicitadores. On 481 Solicitadores, approximately half are "Solicitadores de Execução", distributed on the whole of the territory.

The role of the court in the executive action

With the creation of the profession of Solicitadores de Execução in Portugal, the Code of civil procedure was completely modified, integrating the procedure of distraint in which Solicitador de Execução has from now on an exclusive competence relating to the seizures but where the court continues to play a paramount part. Solicitador de Execução is under the control of the Court which

addressed the file to him. The seizures which must carry out Solicitador de Execução form actually part of "executive proceedings" brought by the creditor (or the agent) in front of the court of competent jurisdiction.

Indeed, enforcement of a court decision or any other enforceable title (cheque, notary writs, informal agreements with signatures of the debtor, acknowledgement of debt...), starts with the handing-over with the court of a "executive request" whose model is legally envisaged.

In the executive request, the creditor can indicate the goods of the debtor whom he wants to see seizing. The Court (legal secretary) checks if all the conditions are met in order to allow the enforcement of the title. Then, the court keeps the originals of all the acts and sends copy of the file to the Solicitador de Execução so that he can carry out the seizure of the goods of the debtor. With each act carried out, Solicitador de Execução must address to the court the originals; it is what is called the "junction of the acts". The Code of civil procedure envisages several delays in which Solicitadores de Execução must return account to the court of diligences carried out and/or the reasons for which diligences were not carried out.

Dematerialization of the title/file of enforcement

No Solicitador can become Solicitador de Execução if it does not have a computerized office connected by Internet, according to legal regulations provided for by a regulation of the Chamber (Regulamento aprovado EM 01/07/2003), which is very precise. Solicitador de Execução indeed receive all the files by Internet through a specific software and common to all: the GPESE (Gestao Processual back Escritorios de Solicitadores de Execução).

Each Solicitador de Execução can reach only his own files in the software by a system of passwords and codes.

The files "are dematerialized":

- The court addresses a file for enforcement by Internet to the Chamber by associating a Solicitador de Execução within the competence of the court (unless the customer did not indicate himself in the request the required Solicitador de Execução. In this case, the Solicitador de Execução will have a national competence and will be seen named in a procedure located apart from the competence of the court where he has his office);
- The Chamber then sends by Internet the file to each Solicitador de Execução;

thus, the Solicitador de Execução sees his computerized file enter his software automatically. He must acknowledge receipt and accept the mission within 5 days (there is a procedure of refusal, justified if he wishes not to be in charge of the case);

- Then, the court addresses to him the copies of the title and file, the originals remaining with the court. The GPESE makes it possible for Solicitadores de Execução to work in the files, by publishing the letters and the acts and this, under control of the court and the Chamber, which have access to the files.

The GPESE also allows:

- Information by Solicitador de Execução of the customers and correspondents by e-mail concerning the acts and diligences carried out in the files;
- The sending of communications by the Court in Solicitador de Execução for each file; the sending of the mail is useless;
- Solicitador de Execução can also receive the communications of the Chamber which are intended to him;
- The GPESE envisages many portals towards other sites such as the sites making it possible to find the address/way/telephone number, etc of the debtors and all other parties in the files;
- The GPESE also allows the direct consultation of certain data bases (ex: consultation of the data-processing Register of the executions for each debtor, consultation of the Register of the vehicles and the research of the vehicles that it is by name of the debtor or number plates...).

The field of the tasks of Solicitadores as regards enforcement

The Portuguese Judicial Officer receives a procedure of enforcement rather than a file. This procedure can concern three fields:

- Payment of an unquestionable debt (concerning a loan)
- Obligation to act (to suppress a wall, to deliver documents...)
- Restitution of the asset (to return a building, a car...)

Apart from these precise cases, Solicitadores of Execução do not have other competences: no statement of facts, not service of documents, not legal advice. It is connected with the huissiers du Trésor in France. The acts of Solicitador approach two kinds of acts in force in France or in the Benelux countries without however having the same value:

- Acts of citation (examples: act which gives a time to either pay, or to be present at a court hearing... (e.g.: summons, assignments, command to pay, leave the premises under 20 days for expulsions, like any obligations to make...)
- Acts of seizures: seizure of personal property; seizure of bank account, seizure on wages, seizure of immovable (until the sale). These acts are like the ones in France: they include, in addition to the usual mentions to the acts of France, a simplified joint base: the "relator", an empty space where the Judicial Officer files a report of his operation. There are no legal texts governing these acts. The Judicial Officer in charge of a file of seizure can, at the same time, make the summons, the seizure and the removal of the goods. The rule is to arrive during the day of the seizure sale at the total payment of the debt: this is why Solicitador goes to the residence of the debtor and, when no payment is made, seizes and removes the goods. If he receives a proposal for instalments, he must ask the written authorization of the creditor (or lawyer), who can also attend the operation precisely to this end. The Portuguese Judicial Officer does not have legitimacy to accept a plan of payment of the debtor.



Une partie des congressistes — Some participants

Juan Carlos Estevez Fernandez Nova, Christian Lorenzo Ruiz Martinez, deux confrères espagnols — Deux Spanish colleagues



The principle of co-operation of the creditor

The creditor is participating in the enforcement procedure; he always funds all the costs of the procedure before the enforcement and has the obligation to help the Solicitador de Execução. Almost always on the spot, he sometimes takes care of the *modus operandi* of the legal operation: he provides, for example, with a truck to take part in the removal of the goods. He is responsible for the pieces of furniture which are removed on the day of the seizure. The applicant addresses himself to the court for all difficulties of enforcement and the Judicial Officer has to answer from him. The civil and penal disciplinary proceedings are numerous and block the good functioning of the enforcement. Many Solicitadores de Execução give up and resign in front of similar situations and also in front of the difficulties of the enforcement.

The requisition of the police force

For the seizure and all enforcement procedures, if the debtor is absent, the Judicial Officer cannot serve the document. He must turn over to require the assistance of the police force. He can also ask for the assistance of the police

force in the event of proven resistance from the debtor. The rules of the intervention of the police force are severe and restrictive: the Judicial Officer must justify impossibility of carrying out this seizure without the assistance of the police force. The seized judge of this request can ask the Judicial Officer to go back on the spot. The Judicial Officer must try by all the means to seize and of remove the goods without the assistance of the authorities of the police force.

Rules of the service of documents

As regards operations, like seizure, the rule is that it is necessary to meet the person either at his domicile or his working place. The recipient must sign the act and justify his identity so that Solicitador can indicate the number of identification card act on the document. If the quoted person refuses, whereas the Judicial Officer managed to meet him, the Judicial Officer must describe the circumstances of the meeting. This act is then given to the court which holds it for the recipient. If despite all researches on the spot and elsewhere, the Judicial Officer does not manage to reach the interested party and that he acquired the certainty that the person lives or works on the spot, he then leaves a note indicating the date and hour of a 2nd passage. If the interested party is still absent at the time of the second passage, he directly posts the document on the door and indicates that the copies are at his disposal with the court. If at the time of this second passage, the interested party is not present, but if the Solicitador meets another person who agrees to receive the act and to sign it, in this case only, the act can be left with this person present.

As for the service of document in case of unfruitful research, the Judicial Officer does not have any legitimacy to deliver it: it is necessary to ask an authorization the court. Then only, he affixes on the door of the last known residence a notice, which is also left at the court and the town hall and is inserted in two publications of the most read newspaper in the area.

When to enforce

The Portuguese Judicial Officer can exert his ministry every day of the week, Sunday and bank holidays included, from 7 a.m. to 9 p.m. The legal summer holidays are from July 15 to September 15: during this time, the court does not address any more any file or communications. The legal delays are suspended (except in emergency cases and if the debt is in peril is no garnishment is implemented). There is a note from the Chamber recommending to the Judicial Officers not to make seizures during this period. Certain Judicial Officers continue to carry out seizures explaining that these diligences enter the safeguard of the debt and thus answer the conditions of the urgency. There is not winter period suspending the procedures.

File prepared by:

- Laetitia Vescouali, Judicial Officer in Ferté-Allais (France)
- Dario de Jesus Ferreira, Solicitador of the execução In Leiria (Portugal)
- Isabel Antunes Maduro, former clerk at a Judicial Officer's office in France, clerk at a Solicitador of the execução in Leiria (Portugal)

10^e anniversaire de la création de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie

La 10^e conférence annuelle des huissiers de justice s'est tenue le 11 janvier 2006 à Bratislava.



Ladislav Agh, Daniel Lipsic, ministre de la Justice de Slovaquie — Minister of Justice of Slovakia

Cérémonie en présence des plus hautes autorités

Cette manifestation était placée sous le signe du 10^e anniversaire de la création de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie. Celle-ci avait, en effet, vu le jour le 11 janvier 1996. La conférence s'est déroulée devant un auditoire nourri avec la présence d'un très grand nombre d'huissiers de justice du territoire. Les plus hautes autorités avaient tenu à manifester leurs marques de soutien à la profession : le président du Tribunal constitutionnel, Jan Mazac, le ministre de la justice, Dr Daniel Lipsic, le président de la Cour suprême de la République slovaque Milan Karabin, les juges de la Cour suprême et des tribunaux départementaux, les chefs de service du ministère de la Justice, les doyens des facultés de droit, les représentants des organisations professionnelles juridiques, ainsi que de nombreux invités.

D'autres personnalités, venant de pays voisins, s'étaient jointes aux invités, parmi lesquelles le président de l'UIHJ, Jacques Isnard, dr. h. c. ainsi que les délégations des huissiers de justice de Hongrie et de Roumanie.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été animée par les allocutions de Daniel Lipsic, ministre de la Justice, puis celle du président de la cour suprême, Milan Karabin et par le président de l'UIHJ, Jacques Isnard.

Au cours de leurs interventions, les différents orateurs ont fait l'éloge de l'évolution de la profession d'huissier de justice tout au long de ces dix années et se sont félicités des avancées que le statut libéral a pu conférer au système judiciaire slovaque.

Des acteurs incontournables dans le fonctionnement de la chaîne judiciaire

Il revenait au Dr. Ladislav Agh, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie de dresser un état de la profession. A cet égard, le président Agh devait aborder le recouvrement des créances pour se réjouir de l'attribution de cette fonction aux huissiers de justice qui ont aussi acquis les activités de signification et de séquestre. Le développement des tâches des huissiers de justice nécessitait que la profession acquière une meilleure capacité de travail et une compétence accrue par une formation de qualité. Aujourd'hui, les huissiers de justice sont des juristes de haut niveau et les conditions d'accès à la profession ont été renforcées avec un stage de 3 ans, l'exigence d'une moralité irréprochable et un examen professionnel.

A l'issue de la cérémonie, le ministre de la Justice Daniel Lipsic, le président du tribunal constitutionnel Jan Mazak et le représentant de la société académique de Bratislava Emil Pejko ont reçu les insignes d'honneur de la Chambre nationale.

Après dix années d'activité, un constat s'impose : les huissiers de justice slovaques s'affirment, par la dignité de leurs fonctions et la qualité de leur participation, comme des acteurs incontournables dans le fonctionnement de la chaîne judiciaire.

*Ladislav Agh et deux membres du bureau de la Chambre des huissiers de justice de Slovaquie/
with two members of the National Chamber of Judicial officers of Slovakia*



Vues de la ville de Banska Bystrica



10th birthday of the creation of the National Chamber of the Judicial Officers of Slovakia

The 10th annual conference of the Judicial Officers took place on January 11, 2006 in Bratislava.

Ceremony in the presence of the highest authorities

This ceremony was placed under the sign of the 10th birthday of the creation of the National Chamber of the Judicial Officers of Slovakia. The Chamber had, indeed, been created on January 11, 1996. The conference proceeded in front of an important audience and with the presence of a very great number of Judicial Officers of the territory. The highest authorities had made a point of expressing their marks of support for the profession: the president of the Constitutional Court, Jan Mazac, the Minister for justice, Dr. Daniel Lipsic, the President of the Supreme Court of the Slovak Republic, Milan Karabin, Judges of the Supreme Court and the Departmental Courts, heads of department of the ministry for Justice, seniors of the Faculty of Law, representatives of the legal professional organizations, as well as many guests.

Other personalities, coming from neighbouring countries, had joined the guests, among whom the president of the UIHJ, Jacques Isnard, Doctor Honoris Causa, as well as the delegations of the Judicial Officers of Hungary and Romania.

The solemn ceremony of opening was animated by the speeches of Daniel Lipsic, Minister of Justice, then that of the president of the Supreme Court, Milan Karabin, and by the president of the UIHJ, Jacques Isnard.

During their interventions, the various speakers spoke in praise of the evolution of the profession of Judicial Officer throughout these ten years and declared themselves satisfied with the projections that the liberal statute could confer on the Slovak legal system.

Médaille du 10e anniversaire – 10th Anniversary medal





Jacques Isnard, des membres de la délégation hongroise/Members of the Hungarian Delegation

Actors impossible to circumvent in the operation of the legal chain

It returned to Dr. Ladislav Agh, President of the National Chamber of Judicial Officers of Slovakia to draw up the state of the profession. In this respect, President Agh was to approach the recovery of the debts and was pleased by the attribution of this function to the Judicial Officers who also acquired the activities of service of documents and sequestration. The development of the tasks of the Judicial Officers required that the profession acquires a better capacity of work and a competence increased by a training of quality. Today, the Judicial Officers are high level lawyers and the conditions of access to the profession were reinforced with a 3 three years training course, the requirement for an irreproachable morality and a professional examination.

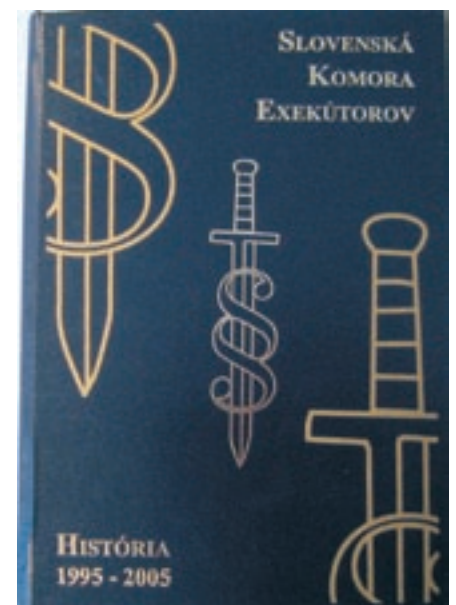
At the term of the ceremony, the Minister for Justice, Daniel Lipsic, the president of the constitutional court, Jan Mazak and the representative of the academic company of Bratislava, Emil Pejko, received the badges of honour of the National Chamber.

After ten years of activity, a statement has to be made: the Slovak Judicial Officers affirm themselves, by the dignity of their functions and the quality of their participation, like actors impossible to circumvent in the operation of the legal chain.

Vues de la ville de Banská Bystrica



Ouvrage sur l'histoire des huissiers de justice de Slovaquie, de 1995 à 2005/History of the Slovakian Judicial Officers, from 1995 to 2005



Jumelage entre deux chambres régionales d'huissiers de justice de France et d'Algérie

Le 3 septembre 2005 à Alger (Algérie), s'est déroulé la cérémonie de jumelage entre la chambre régionale de Paris (hors Paris) et la chambre régionale du centre (Alger).

Une manifestation placée sous le haut patronage du ministère de la Justice d'Algérie et de l'UIHJ

C'est avec la plus grande solennité, dans le hall d'honneur mis très généreusement à la disposition des organisateurs par M. le garde de Sceaux, ministre de la Justice, que s'est déroulée la séance protocolaire de signature de la convention de jumelage entre les huissiers de justice parisiens de la chambre régionale de Paris (hors Paris) et leurs confrères algérois de la chambre régionale du centre.

Cette manifestation, placée sous le haut patronage du ministre de la justice et de l'UIHJ, était présidée par son président Jacques Isnard.

Face aux plus hautes autorités du ministère de la Justice au rang desquels nous avons remarqué, outre M. le directeur de cabinet du ministre de la Justice, M. Dib, secrétaire général du ministère de la justice, M. Amara, directeur des services judiciaires, M. Sarahoui, inspecteur général des services judiciaires, avaient pris place les deux présidents régionaux Frédy Safar et Djane Hamed Sid Ahmed, lesquels devaient, chacun à leur tour, apposer leur signature sur le document rédigé en français et en arabe scellant les liens d'amitié et l'accord de partenariat unissant les confrères des deux grandes capitales.

Un ancien président français... d'origine algéroise

Dans son allocution, Frédy Safar, ancien président de la Chambre nationale française mais originaire d'Alger, rappelait avec beaucoup d'émotion tout le parcours accompli depuis 1994 - date d'adhésion de l'Algérie à l'UIHJ - jusqu'à ce jour pour parvenir à cet instant solennel où huissiers de justice de Paris et d'Alger se confondaient dans les mêmes sentiments de confraternité et d'amitié.

Il saluait les artisans algérois de cette initiative avec une mention particulière pour le président Djane et pour Me Mohamed Darbeida et remerciait les autorités et M. le garde des Sceaux pour l'attention bienveillante qu'ils avaient bien voulu accorder à cette opération.

Le président Djane se déclarait sensible aux marques d'attention manifestées par le ministre de la Justice pour cet événement — le premier de l'histoire de l'UIHJ- et se réjouissait que les démarches entreprises par le président Safar depuis de longues années aient pu trouver leur aboutissement avec la signature de cette convention de jumelage.

Me Djane devait encore souligner l'importance d'un tel engagement au regard de l'évolution de l'Algérie notamment dans le cadre de la réforme de la justice et des relations internationales.

Promouvoir le rapprochement entre les deux chambres

Dans sa conclusion, le président de la chambre du centre insistait sur le rôle éminent joué par l'UIHJ et son président Jacques Isnard pour promouvoir le rapprochement entre les deux chambres et assurer le succès de ce jumelage. La séance était levée sous les applaudissements nourris de l'assistance parmi laquelle figuraient Jean-Loup Garnier, secrétaire de la CNHJ de France, représentant le président Martin, Jacques Bertaux, ancien président de la CNHJ de France et Patrick Sanino membre de la CNHJ ainsi qu'une vingtaine d'huissiers de justice venus de Paris et de sa région.

Côté algérois, nous avons pu remarquer la présence de Me Darbeida, Me Bousmaha, président du conseil de direction de l'Ecole algérienne de procédure et de nombreux autres confrères.

Mais les dernières acclamations furent destinées au président Safar fortement ému... et fier de son œuvre.

Djane Hamed Sid Hamed avec/with Jacques Isnard, Frédy Safar





Twinning between two regional chambers of France and Algeria

On 3 September 2005 in Algiers (Algeria), a twinning ceremony took place between the Regional chamber of Outer Paris (France) and the Regional chamber of the Centre (Algiers).

An event placed under the high patronage of the Ministry of Justice of Algeria and UIHJ

It is with great solemnity, in the entrance hall generously lend by the Minister of Justice, Keeper of the Seals, that took place the formal signature session for the twinning convention between Parisians judicial officers of the Regional chamber of judicial officers of Outer Paris and their Algiers colleagues from the Regional chamber of the Centre.

This event, placed under the high patronage of the Minister of Justice, Keeper of the Seals, and UIHJ, was also placed under the chair of its president, Jacques Isnard.

Facing the highest authorities of the Ministry of Justice, amongst whom were noticed, along with the Director of the Minister of Justice cabinet, Mr. Dib, General Secretary of the Ministry of Justice, Mr. Amara, Director of the Judicial Services, Mr. Sarahoui, General inspector of the Judicial Services, the two regional presidents, Frédy Safar and Djane Hamed Sid Ahmed, were present. Each in turn, they soon affixed their signatures on the convention, written both in French and Arab, materialising their mutual friendship and the co-operation partnership between colleagues from two great capitals.

A former French president... from Algiers

In his speech, Frédy Safar, former president of the French National chamber of judicial officers, but also a native of Algiers, recalled with much emotion the long way accomplished since 1994 – when Algeria joined UIHJ – to the present day reaching this solemn moment where judicial officers from Paris and Algiers were sharing mutual feelings of brotherhood and friendship.

He paid his respects to the Algiers craftsmen who were at the initiative of the meeting, with a special mention to President Djane and Mohamed Darbeida. He

also thanked the authorities and the Minister of Justice for the kind attention with which he made this operation happen.

President Djane declared himself deeply touched by the marks of attention made by the Minister of Justice for the event – the first in the history of UIHJ – and rejoiced that the process started long ago by President Safar could reach such an ending with the signature of this twinning convention.

Mr Djane also underlined the importance of such an engagement with regards to the evolution in Algeria, specially pertaining to the reform of the judiciary and international relations.

The bringing together of two chambers

In his conclusion, the president of the Regional chamber of the Centre insisted in the outstanding role played by UIHJ and its President Jacques Isnard in promoting the bringing together of the two chambers and making this event a success.

The ceremony was closed under the many applauses of the audience, amongst which featured Jean-Loup Garnier, Secretary of the French National chamber of judicial officers, representing President Martin, Jacques Bertaux, former president of the French National chamber of judicial officers and Patrick Sanino, member of this organisation, as well as around twenty judicial officers from Paris and its region.

From the Algiers side, we noticed the presence of Mr Darbeida, Mr Bousmaha, President of the Managing board of the Algerian school of procedure, as well as many colleagues.

But the last applauses were aimed at President Safar, who appeared both deeply touched... and proud of his work.



*A la sortie de la cérémonie
At the end of the ceremony*



Séminaire Ufohja à Brazzaville (Congo) des 6 et 7 octobre 2005

Dans le cadre de son programme Ufohja, l'UIHJ a organisé avec l'ENP et la CNHJC un séminaire sur le recouvrement de créances. Nous vous livrons le rapport de synthèse établi par le rapporteur, Jérôme Gérard Okemba-Ngabondo, huissier de justice (Congo).



Honoré Aggrey, David Obami, Jacques Isnard, Alphonse Kibakala

Communiqué final du Colloque international des huissiers de justice et officiers judiciaires de Brazzaville les 6 et 7 octobre 2005

L'UIHJ a organisé dans la salle de conférences de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale à Brazzaville, en République du Congo, du 6 au 7 octobre 2005, en partenariat avec l'Ecole nationale de procédure française (ENP), L'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja) et la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo (CNHJC), un colloque international des huissiers de justice intitulé : « *Comment garantir et réussir le recouvrement des créances ?* »

Sept pays ont pris part à ce colloque, notamment les huissiers de justice des pays suivants: Bénin, Burkina-Faso, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon et Tchad. Ont également pris part pour le Congo, les huissiers de justice stagiaires, les officiers de la police judiciaire et de la gendarmerie, les responsables du contentieux de certaines institutions financières telles que le Crédit Lyonnais Congo, la COFIPA et la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) ainsi que certaines entreprises : Total E et P Congo, ENI Congo, SDV, la SN Plasco, le groupe

Eddy Corporation et les établissements Lone Décor. La cérémonie d'ouverture a été présidée par David Obami, directeur de cabinet du garde des sceaux, ministre de la Justice et des Droits humains de la République du Congo, assisté de Jacques Isnard, président de l'UIHJ et d'Alphonse Kibakala, président de la CNHJC.

Dans son discours préliminaire, le président de la CNHJC a d'abord souhaité la bienvenue aux participants et exprimé ses remerciements au garde des sceaux, ministre de la Justice et des Droits humains. Il a ensuite mis en exergue le rôle de l'Ufohja qui consiste à favoriser la connaissance et le recyclage des huissiers de justice de l'espace Ohada de façon permanente et rotative.

Enfin, le président Kibakala a déploré l'absence de textes organisant la profession d'huissier de justice au Congo. Il a sollicité du gouvernement de la République la publication accélérée des textes régissant la profession, l'adoption de l'acte uniforme sur la transmission transnationale des actes ainsi que l'adhésion du Congo à la convention de La Haye de 1965 sur la transmission des actes. Prenant la parole à son tour, le président de l'UIHJ



a affirmé que le thème du présent colloque se situe dans la droite ligne du séminaire tenu à Pointe-Noire en 2001, intitulé : « *L'huissier de justice et l'entreprise* ».

Le commun des justiciables a, vis-à-vis de l'huissier de justice, une image réductrice qui confine le rôle de l'huissier de justice à la signification des actes, au constat et à l'exécution des décisions de justice. Aujourd'hui, la corrélation entre l'économie et le droit fait que, sans sécurité juridique, il n'y a pas de perspectives économiques sûres. La justice n'a qu'une seule vérité, celle que lui attribuent les citoyens, une seule raison, la confiance que lui témoignent les justiciables. Pour ce faire, l'huissier de justice doit être indépendant et imperméable à toute pression extérieure.

Le président Isnard a souhaité l'éradication de certaines déviations qui consistent à confier les prérogatives d'Etat à certains professionnels au statut opaque et n'ayant pas la compétence requise pour procéder au recouvrement de créances. Enfin, il a suggéré que les chambres nationales soient toujours consultées dans l'élaboration des textes organisant la profession. Il a conclu par une réflexion relative



au statut uniformisé de l'huissier de justice africain, à l'exequatur et à la libre circulation des jugements dans l'espace Ohada.

Dans son allocution d'ouverture, le directeur de cabinet, représentant le garde des sceaux, ministre de la Justice, a souhaité la bienvenue aux huissiers de justice étrangers en terre congolaise et a montré l'attention qu'il porte à la réussite du colloque.



*La Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale
The Bank for Development of the States of Central Africa*

communiquer. La communication se faisant à deux, il doit tenir compte des référents pour élaborer son message. Il doit en outre éviter les bruits internes et externes car ceux-ci pervertissent le schéma de communication.

Il peut lutter contre la mauvaise communication par le silence, l'écoute active, la pose de bonnes questions et surtout la reformulation.

Me Aggrey (Côte d'Ivoire) a suggéré que l'huissier de justice amène les justiciables à comprendre qu'il n'y a pas que l'exécution forcée. Car le client pense qu'en Afrique on ne peut exécuter que par la force.

Plusieurs questions d'éclaircissement ont été posées tendant à savoir par quel type d'acte, entre la sommation et la lettre, l'huissier de justice peut



Jacques Isnard entouré de/with Rose Bruno, Odette Remanda, Anne Kérisit, Claudine Mougny

Après les différentes allocutions, les travaux proprement dits ont débuté le 6 octobre 2005 par la présentation des ateliers 1 et 2 relatifs respectivement au recouvrement des créances et aux sûretés.

Atelier n°1 :

Le recouvrement des créances

Ce thème a été développé par un quatuor de conférenciers : Rose Marie Bruno (France), Mathieu Chardon (France), Séverin Somda (Burkina-Faso) et Anne Kérisit (France).

Il a été subdivisé en deux parties : le recouvrement amiable et le recouvrement judiciaire.

1re partie : le recouvrement amiable

Cette partie a été développée par Rose Marie Bruno en collaboration avec Mathieu Chardon. Il est toujours bon d'intervenir avant le contentieux pour garantir sa créance en matière d'échanges économiques. Pour ce faire, l'huissier de justice doit savoir conseiller le client et renseigner son dossier au maximum. Etant le juriste de proximité, l'huissier de justice est le seul maître de la procédure. C'est lui qui sécurise les échanges commerciaux. Il doit intervenir dans les trois mois pour sécuriser le poste client.

A cet effet, l'huissier de justice doit d'abord savoir

L'huissier de justice doit savoir bâtir une négociation par la maîtrise des quatre C :

Contact — Connaître — Convaincre — Conclure.

Les participants ont posé de nombreuses questions relatives à l'attitude à prendre face à certains débiteurs qui viennent menacer les huissiers de justice dans leurs offices, à la nature de la rémunération de l'huissier de justice conseil d'une entreprise, à la nature du mandat de l'huissier de justice dans le recouvrement amiable des créances, au recours au juge même si une clause de réserve de propriété a été insérée au contrat. Les conférenciers ont apporté des éclaircissements à toutes ces questions.

2e partie : Le recouvrement judiciaire

Cette partie a été présentée par Anne Kérisit et Séverin Somda.

D'entrée de jeu, Me Kérisit a démontré que le recouvrement judiciaire n'est pas forcément le recouvrement forcé. Mais on peut mettre en oeuvre des mesures conservatoires, mesures auxquelles on ne recourt pas souvent.

Me Somda a donné l'exemple du Burkina-Faso, où l'image de l'huissier de justice est réduite à celui qui vient ramasser les meubles du débiteur. Il souhaite que l'huissier de justice soit muni d'un mandat qui spécifie l'étendue de son intervention.

commencer le recouvrement amiable. Si l'huissier de justice n'établit pas de document pour incorporer ses frais, qui va le payer en cas de recouvrement par simple lettre ? Les réponses idoines ont été apportées par les conférenciers.

Atelier 2 : Sûretés : les nantissements et les hypothèques

Ce thème a été présenté par Mathieu Chardon en collaboration avec Claudine Mougny (Bénin). Le conférencier a défini les sûretés comme une garantie accordée au créancier pour recouvrer sa créance. On distingue les sûretés conventionnelles, judiciaires et légales. On les classe en sûretés personnelles et en sûretés réelles. Les sûretés personnelles concernent le contrat de cautionnement et la lettre de garantie. Les sûretés réelles sont liées au crédit.

En raison de la complexité du thème, le conférencier a suggéré une approche qui consiste pour chaque acteur à partager son expérience personnelle sur les sûretés, les autres participants ayant la possibilité de poser des questions ou d'apporter des contributions. A la fin, les conférenciers ont apporté des éclairages nécessaires.

La journée du 7 octobre 2005 a été consacrée à la présentation des ateliers 3 et 4 relatifs à la saisie immobilière et à la déontologie.



Atelier 3 : La saisie immobilière

Ce thème a été présenté en duo par Joachim Mitolo (Congo) et Anne Kérisit (France). Ce thème a été subdivisé en deux parties : les conditions de la saisie immobilière et la préparation de la vente de l'immeuble.

La saisie immobilière est une mesure d'exécution forcée dirigée contre un débiteur récalcitrant et généralement insolvable au niveau des biens meubles. Sa mise en œuvre suppose pour le créancier, la justification d'une créance certaine, liquide et exigible. Pour les titres exécutoires par provision, même si la saisie est mise en œuvre, l'adjudication ne peut intervenir qu'après l'obtention d'un titre exécutoire définitif. La mise de l'immeuble sous main de justice exige l'accomplissement de certaines formalités et le strict respect de certains délais.

Les participants ont posé des questions relatives au processus d'aboutissement de la saisie immobilière, aux incidents de la saisie immobilière, à l'audience d'adjudication, à la saisie d'un immeuble commun et à la saisie des immeubles hypothéqués.

Mais une question importante a suscité un grand débat, celle de savoir si l'huissier de justice peut pénétrer dans le domicile du débiteur sans autorisation du juge pour faire la description de l'immeuble à saisir.

Sur ce point précis, et à la lumière de l'expérience française, Me Kérisit a affirmé que l'huissier de justice peut pénétrer dans le domicile du débiteur uniquement pour faire la description extérieure de l'immeuble. Mais pour réaliser la description intérieure de l'immeuble, il doit se faire autoriser par décision de justice.

Intervenant dans le même sens, le président Isnard a précisé que, sans autorisation expresse du président du tribunal, l'huissier de justice s'expose à la poursuite pour violation de domicile. Le procès-verbal descriptif de l'immeuble n'est pas nominativement prévu par les textes de l'Ohada. C'est par l'article 253 de l'acte uniforme sur les voies d'exécution qu'on a supputé l'existence d'un procès-verbal descriptif. En France, le procès-verbal descriptif n'est pas une obligation.

Après des échanges fructueux, cette question a été assimilée par les participants.

A l'issue de l'allocution de Joachim Mitolo, et à la suite de la demande expresse des participants, Mathieu Chardon est revenu sur sa communication du 6 octobre relative aux sûretés afin de répondre à certaines questions pressantes.

Jacques Isnard est intervenu au cours des débats pour expliquer la notion de gage sans dépossession. Au terme de cette intervention, le programme s'est poursuivi par la présentation du thème de l'atelier 4, auquel n'ont pris part que les huissiers de justice exclusivement.

Atelier 4 : La déontologie

Ce thème a été développé par Honoré Aggrey (Côte-d'Ivoire), assisté de Mathieu Chardon (France).

La déontologie est l'ensemble de règles juridiques et morales auxquelles sont soumis les huissiers de justice. Ces règles concernent les rapports de l'huissier de justice avec les magistrats, les justiciables, la clientèle et avec la communauté.

Avec les magistrats, l'huissier de justice a des rapports de courtoisie et administratifs. L'huissier

de justice a des devoirs envers les justiciables. Le devoir d'information et de bonne conduite. L'huissier de justice a encore un devoir de médiation et de conciliation. Il doit aussi garder le secret professionnel.

Vis à vis de sa clientèle, l'huissier de justice a le devoir de diligence et de renseignement.

Le devoir de l'huissier de justice vis-à-vis de la communauté, c'est notamment d'éviter le débâchage de la clientèle et du personnel des confrères. L'huissier de justice a d'énormes devoirs à l'égard de la chambre nationale.

Un débat à battons rompus s'est instauré entre les huissiers de justice sur les confrères qui font cavaliers seuls en ignorant la chambre nationale, les injonctions des magistrats dans l'exécution des décisions de justice, les clients qui dessaisissent l'huissier de justice lorsqu'ils ne sont pas satisfaits des prestations de celui-ci, sur le débâchage du personnel des confrères, ceux qui travaillent sans office, ou qui font l'objet de poursuites judiciaires, l'usurpation du titre d'huissier de justice, les réclamations adressées aux présidents des chambres par les justiciables.

Après cet échange franc, les conférenciers ont apporté les réponses appropriées. Puis, le président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo a clos les débats.

Fait à Brazzaville, le 7 octobre 2005

Le rapporteur, Jérôme Gérard Okemba-Ngabondo, huissier de justice (Congo)

Séverin Somda (Burkina Faso)



Anne Kérisit (France)



Joachim Mitolo (Congo)





Ufohja seminar in Brazzaville (Congo) on 6 and 7 October 2005

In the framework of its Ufohja programme, the UIHJ has organized along with the French National School of Procedure and the National Chamber of Judicial Officers of Congo (NCJOC) a seminar on debt collection. Here is the report as it was read by seminar reporter, Jérôme Gérard Okemba-Ngabondo, Judicial Officer (Congo).



Alphonse Kibakala, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo — President of the National Chamber of Judicial Officers of Congo



Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of UIHJ

Final communication of the 6 and 7 October 2005 Brazzaville International Seminar

UIHJ has organized in the conference room of the Development Bank of the Central African States in Brazzaville, on 6 and 7 October 2005, in partnership with the French National School of Procedure (ENP), the UIHJ Training Unit for African Judicial Officers (Ufohja) and the NCJOC an international seminar entitled: "how to manage and succeed in debt collection procedures?"

Seven countries took part in this seminar, notably Judicial Officers from the following countries: Benin, Burkina-Faso, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, and Chad. Also, for Congo, took there was the participation of trainees Judicial Officers, officers from the local and national police force, representatives of legal departments of financial institutions such

as the Crédit Lyonnais Congo, the COFIPA and the Caisse congolaise d'amortissement (CCA), as well as several companies such as Total E et P Congo, ENI Congo, SDV, SN Plasco, Eddy Corporation group, and the Etablissements Lone Décor.

The opening ceremony was chaired by David Obami, Cabinet Director of the Ministry of Justice and Human Rights of the Republic of Congo, keeper of the Seals, assisted by Jacques Isnard, President of UIHJ and Alphonse Kibakala, President of the NCJOC.

In his opening speech, the President of the NCJOC welcomed the participants and expressed his gratitude towards the Keeper of the Seals, Minister of Justice and Human rights. Then he focused on the role of Ufohja, which consists in encouraging knowledge and the retraining of Judicial Officers from the Ohada zone on a permanent basis through a rotating basis.

Finally, President Kibakala regretted the absence of texts relating the organization of the profession of Judicial Officers in Congo. He requested from the Government of the Republic the quick publishing of texts regulating the profession, the adoption of an Uniform Act on the trans-national transmission of regulations as well as the joining of the Republic of Congo to the 1965 Hague Convention on the transmission of documents. During his speech, the President of UIHJ assessed that the theme of the seminar was located in the right line of the seminar that was held in Pointe-Noire in 2001: "Judicial Officers and businesses".

The basic citizen has, towards a Judicial Officer, a reduced image that confines the role of the Judicial Officer to the service of documents, statements of facts and enforcement of enforceable titles. Today, an existing link between economics and Law means that, without legal security, there are no safe economic perspectives. Justice only has one truth, the one that is ascribed by the citizens. In that respect, Judicial Officers need to be independent and impervious to any external pressure.

President Isnard hoped for the suppression of certain deviances that consists in allotting States prerogatives to some professionals with unclear status and with no required competences to proceed with collection of debts. Finally, he suggested that the National Chambers always be consulted in the making of texts relating to the profession. He concluded with a thought regarding a standardised status for African Judicial Officers, exequatur and the free circulation of judgments in the Ohada zone.

In his opening speech, the Cabinet Director, representing the Keeper of the Seals, Minister of Justice, welcomed the foreign Judicial Officers in Congolese grounds and said how important the meeting was. After the speeches, the seminar works started on 6 October 2005 by the presentation of the first two workshops relating to debt collecting and securities.



1st workshop: debt collecting

This theme was developed by a quarter of lecturers: Rose-Marie Bruno (France), Mathieu Chardon (France), Séverin Somda (Burkina Faso), and Anne Kérisit (France).

It was divided into two parts: informal debt collecting and Judicial debt collecting

1st part: informal debt collecting

This theme was developed by Rose-Marie Bruno, with the help of Mathieu Chardon. It is always beneficial to intervene before a dispute in order to secure a debt in an issue relating to economic exchanges. In that respect, a Judicial Officer must know how to advise his client and correctly fill his case. Being a proximity jurist, a Judicial Officer is a true master of the procedure. He is the one who is able to secure commercial exchanges. He must



Rose-Marie Bruno (France)

act within three months in order to safeguard the interests of his client.

To this mean, Judicial Officers must learn how to communicate. Communication means two persons at least, language referents must be taken into account. External and internal noises must also be eliminated as they pervert the process of communication. It is possible to avoid a poor communication through silence, passive listening, asking the right questions and mainly reformulation.

A Judicial Officer must master the art of a good negotiation: Contact, Knowledge, Convincing, Conclude.

The participants asked many questions relating to the attitude to adopt in front of certain debtors who threaten in their offices, the nature of the salaries of Judicial Officers as a business advisor, the nature of the mandate of Judicial Officers in case of debt collecting, turning to a Judge even when a retention

of title clause is included in the contract. The lecturers gave clear answers to all these points.

2nd part: Judicial debt collecting

This part was presented by Anne Kérisit and Séverin Somda. From the start, Mrs Kérisit demonstrated that a judicial debt collecting does not necessarily imply forced collecting. But interlocutory measures can be implemented; measures that are not actually used enough.

Mr Somda gave the example of Burkina Faso, where the image of Judicial Officers is reduced to the person who comes to pick up the debtors' furniture. He wishes that Judicial Officers be provided with mandates which specify the extend of their missions.

Mrs Aggrey (Côte d'Ivoire) suggested that Judicial



Mathieu Chardon (France)

Officers should bring citizens to understand that there is something besides forced enforcement. Because, usually a client thinks that in Africa, enforcement can only be made by force.

Several questions were raised to clear questions relating to which type of action, official summoning or simple letter, can a Judicial Officer start informal debt collection. If a Judicial Officer does not establish an official document that incorporates the fees, who is going to pay him in case of the use of a simple letter? To these questions, adequate answers were given by the lecturers.

2nd Workshop: securities and mortgages

This theme was presented by Mathieu Chardon, with the help of Claudine Mougny (Benin). The lecturer defined security as a guarantee given to a creditor to secure his debt. Securities can be

conventional, judicial or legal. They are classified between personal and real securities. Personal securities concern surety bonds and the guarantee letter. The real securities are linked to credit. Due to the complexity of the theme, the lecturer suggested a approach in which every participant could share his personal experience on securities, the other participants having the possibility to ask questions or to contribute. At the end, the lecturers gave their view on the questions raised.

The second day of the seminar was dedicated to the presentation of the 3rd and the 4th workshops, relating to the seizure of immovable and professional ethics.

3rd workshop: the seizure of immovable

This theme was presented by Joachim Mitolo (Congo) and Anne Kérisit (France). The theme was



Une partie des participants — Some participants

divided into two parts: the conditions leading to the seizure of immovable and the preparation of the selling of the immovable.

The seizure of immovable is an enforcement measure directed against a usually obstinate or insolvent at the level of movable goods. Its implementation requires for the creditor the justification of a certain, liquid and due debt. If a provisional enforcement title is obtained, the seizure is possible but the sell can only intervene after the title is definitive.

The seizure of the immovable implies the accomplishment of certain formalities and the strict respect of certain waiting periods.

The participants asked many questions relating to the process of seizure of immovable, to the incidents of the procedure, the audience before the selling, the seizure of an immovable belonging to several persons, and the seizure of immovable under mortgage.



One important question gave rise to a large debate: can a Judicial Officer penetrate the domicile of the debtor without the authorization of the Judge to make a description of the seized immovable? Concerning this last point, and under the light of the French experience, Mrs Kérisit declared that a Judicial Officer can only enter the domicile of the debtor to make an outside description of the immovable. But to describe the inside of the immovable, the Judge must give him the relevant authorisation.

In that sense, President Isnard said that, without special authorization from the Judge, a Judicial Officer could be sue for violating the debtor's home. The official document containing the description of the immovable is not specifically mentioned in the Ohada law. But through article 253 of the Uniform Act relating to enforcement, the existence of such

which Judicial Officers are submitted. These rules concern relations between Judicial Officers with Judges and magistrates, citizens, clients and the community of Judicial Officers.

With Judges and magistrates, Judicial Officers have administrative and courteous relations. Judicial Officers have duties towards citizens, like the need to inform and behave adequately. He also must keep the professional secrecy.

Towards his clients, Judicial Officers must fulfil his duties of diligence and information. Concerning his colleagues, his duty lies in head-hunting clientele and personnel. Moreover, Judicial Officers have great duties towards the National Chamber.

A spontaneous debate took place between Judicial Officers and some of their colleagues who chose to ignore the National Chamber, the solicitations from Judges in the course of enforcing court decisions, cli-



Un panel international de consœurs — An international panel of women Judicial Officers

a document can be estimated. In France, such a document is not compulsory.

After such fruitful exchanges, this question was assimilated by the participants.

At the term of the presentation of Joachim Mitolo, and on express demand of the participants, Mathieu Chardon came back on his previous presentation pertaining to securities to give answers to more questions.

Jacques Isnard made an intervention in the debate to explain the notion of gage without dispossession. At the end of his intervention, the programme resumed by the presentation of the 4th theme, to which only Judicial Officers took part.

4th workshop: professional ethics

This theme was presented by Honoré Aggrey (Côte d'Ivoire), assisted by Mathieu Chardon (France).

Professional ethics are the legal and moral rules to

ents who choose to retrieve the cases from Judicial Officers when they are not satisfied with their service, or the head-hunting of personnel from a colleague's office, the ones who work without offices, or that are sued, or are usurping their powers as Judicial Officers, and the complaints addressed to the Presidents of Chambers by citizens.

After this franc exchange, the lecturers gave appropriate answers.

Then, the President of the NCJOC closed the seminar.

In Brazzaville, on 7th October 2005

The reporter, Jérôme Gérard Okemba-Ngabondo, Judicial Officer (Congo)



Notre consœur Rita Tondo devant l'entrée de son office à Brazzaville — Our colleague Rita Tondo, in front of her office in Brazzaville

Séminaire de formation de l'UIHJ à La Havane

Les 14 et 15 juillet 2005, la Havane a accueilli une nouvelle fois une délégation de l'UIHJ.

La formation des jeunes magistrats

Conviés par le président du tribunal Dr Ruben Regio Fero, le président de l'UIHJ, Jacques Isnard et Dominique Aribaut-Abadie ont animé un séminaire de formation pour les jeunes magistrats cubains.

Le thème retenu, « l'exécution des décisions dans la sphère économique », portait sur des aspects très techniques tels que les mesures conservatoires, les sûretés judiciaires, les procédures d'urgence ou les procédures spéciales (injonction de payer).

Ce séminaire, placé sous la direction de M. Cobo, président de la salle économique du Tribunal suprême, fut d'une richesse jusqu'alors jamais égalée dans la mesure où il se révéla être une plate forme d'échanges favorisant l'étude de droits comparés en matière commerciale et judiciaire.

Une passion de l'exequatur... sous les cyclones

En définitive, le droit cubain et le droit français sont très proches. Ils ont même été franchement identiques jusqu'à ces dernières décennies sur de nombreux points (mesures conservatoires, fonds de commerce...).

Le domaine de l'arbitrage et de l'exequatur furent évoqués avec beaucoup de passion, s'agissant notamment pour les besoins de l'économie de se projeter, d'une part sur la plus convoitée des procédures internationales en droit des affaires : l'arbitrage précisément et d'autre part, de se pencher sur la plus internationale des procédures d'exécution : l'exequatur.

On a pu regretter que ce séminaire parfaitement organisé ait été perturbé par les conditions climatiques (cyclone ayant entravé toute la marche du pays en retenant dans leur secteurs géographiques nombre de magistrats empêchés de se déplacer).

UIHJ training seminar in the Havana

On 14 and 15 July 2005, the Havana welcomed once again a UIHJ delegation.

Training of young judges

Invited by Dr Ruben Regio Fero, president of the court, Jacques Isnard, president of UIHJ, and Dominique Aribaut-Abadie held a training workshop for young Cuban judges.

The chosen theme, "Enforcement of court decisions in commercial matters" concerned some very technical aspects such as interlocutory measures, legal securities, urgent procedures and special procedures (such as injunction for payment).

This seminar, which was placed under the direction of Mr Cobo, president of the Economic chamber or the Supreme Court, was extremely productive as it appeared to be a platform of exchanges allowing for the study of comparative laws in judicial and commercial matters.

A passion for exequatur... under cyclones

In the end, the Cuban and French laws are very similar. They even once were really identical until a few decades on numerous subjects (interlocutory measures, businesses...).

The domains of arbitration and exequatur were mentioned with a lot of passion, mainly in consideration with the need for the economy to project, on one hand on the most coveted of all international procedures in business law: precisely the arbitration, and on the other hand, to lean over the most international of enforcement procedure: the exequatur.

Nevertheless, it was regrettable that this perfectly organised seminar was disrupted by some dramatic climatic conditions (a cyclone had held up the whole country, keeping at home numerous judges who couldn't attend the seminar).



Jacques Isnard, Dominique Aribaut-Abadie



Dr Ruben Regio Fero, avec/with Jacques Isnard, Dominique Aribaut-Abadie



Une partie des participants — Some participants





L'UIHJ au sixième anniversaire de l'ONU

En sa qualité d'ONG membre du Conseil économique et social de l'ONU, l'UIHJ, représentée par notre confrère André Mathieu (Québec), a assisté du 7 au 9 septembre 2005 à la 58^e conférence annuelle de l'ONU à New York pour les organisations non gouvernementales (ONG), sur le thème : « Notre défi : des voix pour la paix, la conclusion de partenariats et le renouveau ».

Revitaliser l'ONU

À l'instar de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, cette vénérable institution a également atteint cette année ses 60 années d'existence. Pas moins de 3 000 représentants d'ONG étaient présents dans l'immense salle des Nations unies où au-delà de 1 070 organisations diverses venus de 121 pays y étaient représentées. Il faut préciser que l'ONU n'est pas ni n'a jamais été un gouvernement mondial. On la désigne cependant parfois par l'expression « Parlement de l'humanité » car elle a été créée au nom des peuples du monde et pour les servir.

Cette année, la conférence du Département de l'information pour les ONG revêtait une importance particulière puisqu'elle fût la dernière manifestation concernant la société civile tenue au siège de l'ONU avant le sommet mondial de 2005, qui se doit d'être l'un des plus grands rassemblements de chefs d'États et de gouvernements jamais organisés. Ce sommet offrira l'occasion unique de traiter certains des problèmes les plus urgents de notre époque et de revitaliser l'Organisation des Nations unies elle-même. C'est du moins le message que fit le secrétaire général Kofi Annan qui déclara également que notre capacité à agir sera mise à l'épreuve, étant entendu qu'en plus de constituer une fin en soi, le développement, la sécurité et les droits de l'homme se renforcent mutuellement et sont interdépendants. L'organisation de cette rencontre vient donc réaffirmer que la société civile joue un rôle crucial eu égard aux travaux qui sont constamment menés pour relever ces défis.

La concrétisation de partenariats novateurs

Le secrétaire général poursuivait en précisant que les organisations de la société civile participent très activement à ce processus. « Pendant l'année écoulée, a-t-il dit, vous avez été appelé à agir à l'échelle mondiale lors de manifestations telles que la rencontre Beijing + 10 en mars, les toutes premières auditions informelles organisées avec l'assemblée générale en juin, la conférence sur la prévention des conflits armés en juillet et plusieurs réunions régionales. Vous avez continué de vous mobiliser en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, vous avez appuyé la proposition de créer un conseil des droits de l'homme et une commission de consolidation de la paix. »

Les partenariats restent un important vecteur de progrès. Il est encourageant de constater qu'en plus des ONG qui travaillent avec l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire du Département de l'information et du Conseil économique et social cette conférence accueille des représentants d'une multitude d'autres organisations de la société civile qui étaient au nombre de 189. Kofi Annan se félicita également de la participation sans précédent de représentants d'États Membres, y compris de parlementaires, à la Conférence. Il s'agit d'un grand pas en avant sur la voie de la concrétisation de partenariats novateurs, et il remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir pris des initiatives en vue de renforcer ces interactions entre la société civile et l'Organisation.

Une mission d'envergure mondiale

Selon le secrétaire général, quelles que soient les réalisations qui découleront du sommet mondial, il ne faut pas croire que les quelques jours et semaines à venir marquent l'achèvement du processus. Il s'agit en réalité d'un commencement. Nous devons donc nous attacher à mettre en oeuvre ce qui a été convenu et à trouver un accord pour les points en suspens. « Je compterai sur votre appui pendant la période cruciale qui s'annonce. » Il terminait en remerciant l'assemblée d'être venus à l'ONU pour exprimer les préoccupations des populations du monde entier et de contribuer à la mission d'envergure mondiale que nous remplissons tous ensemble.

« Vous devez vous faire les garants de la réforme institutionnelle » déclara Kofi Annan à la clôture de la conférence annuelle DIP/ONG le 9 septembre dernier. Il terminait par ces mots à l'occasion de ce sixième anniversaire de l'Organisation des Nations unies, « reconnaissons une fois de plus la sagesse de ses fondateurs, qui, à l'article 71 de la Charte, ont prévu des consultations avec les ONG. Des échanges étroits avec la société civile étaient alors jugés indispensables à la bonne santé de l'Organisation et au bien-être des peuples. C'est aussi vrai aujourd'hui qu'alors — et peut-être plus encore ».



Thème de la conférence — Theme of the Conference

UIHJ at the United Nations Sixtieth birthday!

As a member of the United Nations Economic and Social Council, UIHJ, represented by our colleague André Mathieu (Quebec) attended in New York the United Nations 58th Annual DPI/NGO Conference from the 7th to the 9th of September, entitled « Our Challenge: Voices for Peace, Partnerships and Renewal ».

Revitalization of the UN

Just like the National Chamber of Judicial officers of France, this worthy institution also reached this year its 60th years of existence. Not less than 3,000 representatives of NGO were present in the immense room of the United Nations where beyond 1,070 various organizations came from over 121 countries were duly represented. The UNO is not, nor was never a world government. However sometimes, people use the expression "Parliament of humanity" because it was created in the name of the people of the world and to serve them.

Nearly 3,000 NGO representatives and other civil society partners underscore their support for the work of the Organization in its 60th year, especially its efforts to eradicate poverty, promote human rights and enhance collective human security through multilateral cooperation and deeper partnerships with the civil society.

The 58th Annual DPI/NGO Conference is yearly organized in partnership between the United Nations Department of Public Information and its associated NGOs, with the participation of the NGOs in consultative status with the United Nations Economic and Social Council (ECOSOC), many of whom are represented by the Conference of NGOs from CONGO. A range of other civil society organizations are being invited to participate in what will be the largest gathering of civil society actors immediately prior to the September Summit (14 - 16 September 2005).

This gathering was an interactive, activist Conference, born of a determination to fully implement the Millennium Development Goals (MDGs). It was an opportunity for NGOs to present their expectations for the outcomes of the Millennium+5 Summit, which is looked to as a potentially pivotal event in the process of implementation of the MDGs and revitalization of the United Nations as well. It will certainly underscore their specific commitments to the MDG process to 2015 and beyond.

Multilateral cooperation

The Conference draws its agenda from the Secretary-General's report *In Larger Freedom: Towards Development, Security and Human Rights for All*, which outlines the agenda for the September Summit. The agenda revolves around three inextricable goals: the promotion of peace and security, development and human rights. The agenda calls for action to strengthen the United Nations to meet these goals through renewal and reforms that are widely supported by the international community and civil society. The report cites key problems and reforms to be tackled through multilateral cooperation at the international, regional, national and local levels.

Throughout the three-day Conference, participants did had multiple opportunities to dialogue with a variety of stakeholders to voice their views, expand their networks and interact with Member States on the eve of the Summit. In addition to seven plenary sessions, there was the 30 Midday NGO Interactive Workshops featuring the participation of civil society, United Nations and



government representatives. The President of the 59th Session of the General Assembly has been asked to oversee an interactive dialogue between representatives of Member States, parliamentarians and civil society participants on the final day of the Conference happened on September 9th.

The guarantors of the institutional reform

"You must be the guarantors of the institutional reform" declared Kofi Annan at the DPI/NGO closure conference on September 9th. He terminated by these words on the occasion of this sixtieth birthday of the United Nations: "Once more, we have to recognize the wisdom of its founders, who, in Article 71 of the Charter, envisaged consultations with ONG. Narrow exchanges with the civil society were then considered to be essential for the good health of the Organization and the wellbeing of the people. It is as true today as then - and perhaps still more now".

La galerie des secrétaires généraux de l'ONU

The hall of the General Secretaries of the UN





L'UIHJ aux 8^{es} rencontres nationales de la FENASSOJAF

L'UIHJ a participé du 6 au 11 septembre 2005 aux 8^es rencontres nationales organisées par la Fédération nationale des associations des officiers de justice fédéraux évaluateurs (FENASSOJAF) qui se sont tenues à Maceo.

Un programme mondial

En l'absence du président de l'UIHJ Jacques Isnard, l'Union était représentée par José Resende, ancien président de la Chambre nationale des Solicitadores du Portugal.

Dans son message au nom de l'Union, José Resende devait exprimer tous les regrets du président Isnard de n'avoir pu participer à ces 8^{es} rencontres. Il devait ensuite faire une présentation générale de l'UIHJ en rappelant ses origines et en expliquant son fonctionnement au travers des congrès, conseils permanents, colloques, séminaires.

L'Union, devait préciser Me Resende, diffuse un certain nombre de principes où prédominent la promotion de la profession libérale d'huissier de justice assortie de critères précis liés à une haute formation, une valeur juridique égale aux autres professionnels du droit, une expérience professionnelle élevée, etc.

En outre, l'UIHJ, devait poursuivre le représentant de l'UIHJ, c'est fixée quelques objectifs bien spécifiques tels que le recouvrement des dettes ou la transmission des actes judiciaires dans le domaine transnational.

Toutes ces démarches s'inscrivent dans le programme mondial qu'a dressé l'UIHJ, dont il convient de rappeler la crédibilité que lui confère son appartenance à l'ONU, à la Conférence de La Haye et au Conseil de l'Europe.

Intensifier les rencontres internationales

La partie technique de l'exposé de José Resende devait commencer par un rappel historique de la profession d'huissier de justice et un large développement des activités des huissiers de justice en privilégiant l'examen du statut libéral, en vigueur dans la plupart des 63 pays membres de l'UIHJ.

Le porte parole de l'UIHJ soulignait l'intérêt que présente l'huissier, en valorisant ses fonctions qui sont de nature à renforcer l'efficacité de l'exécution et la qualité de la justice et en s'interposant à l'instauration d'une justice à caractère privée (ex. cobrador del Frac) et en luttant contre la corruption.

A ce sujet comparant la situation sur le plan judiciaire entre le Brésil et le Portugal, José Resende devait admettre que les problèmes sont largement identiques.

Il en concluait qu'il convenait d'œuvrer tout à la fois en faveur d'une harmonisation des règles professionnelles et d'une plus grande intensité dans le rythme des rencontres internationales.

S'agissant particulièrement du domaine international, Me Resende devait rajouter combien, en l'état de la mondialisation, il était important d'intensifier les rencontres internationales entre professionnels pour mieux se connaître et faire en sorte d'organiser notre défense de manière à renforcer la puissance de nos revendications.

Enfin, la constitution de réseaux internationaux entre huissiers de justice est un objectif supplémentaire que poursuit l'Union Internationale et qui serait susceptible d'amplifier le volume d'interventions des huissiers de justice.

Dans ses ultimes propos, notre confrère remerciait chaleureusement la FENASSOJAF et le président Pedrina Menezes pour la qualité de son accueil et souhaitait de fructueux travaux à tous les participants.



*Pendant le séminaire
During the seminar*

UIHJ at the 8th National meetings of the FENASSOJAF

UIHJ attended at the 8th National meetings organized by the National Federation of Federal Judicial Officers and evaluators (FENASSOJAF), which took place in Maceo from 6 to 11 September 2005.

A worldwide programme

In the absence of Jacques Isnard, President of UIHJ, our organization was represented by Jose Resende, former President of the National Chamber of Solicitadores of Portugal.

In his message under the name of UIHJ, Jose Resende expressed the regrets of President Isnard of not being able to attend the seminar. Then, he made a general presentation of UIHJ, including its origins and explained its functioning through congresses, Permanent Councils, colloquiums, seminars.

UIHJ, said José Resende, spreads several principles where predominate the promotion of a liberal profession of Judicial Officers with strict criteria of high education, the same legal training as other legal professionals, a high professional experience, etc.

Moreover, the representative of UIHJ mentioned that UIHJ has specific aims such as the collection of debts or the transmission of legal documents in the international field.

All these processes are written in the worldwide programme affixed by UIHJ, which its membership to the United Nations, The Hague Conference and the Council of Europe gives great credibility.

Intensifying the international meetings

The technical part of the presentation of Jose Resende started with a historical evocation of the profession of Judicial Officers and a important development on the activities of this profession, focusing on its liberal status, in place in most of the 63 countries which are members of UIHJ.

The spokesman for UIHJ underlined the helpfulness of Judicial Officers, focusing on their functions that can reinforce the efficiency of enforcement and the quality of Justice, and that come between the implantation of a private justice (i.e.: Cobrador del Frac) while fighting corruption.

Regarding this matter, Jose Resende made a comparison between Brazil and Portugal, to finally conclude that the problems are very identical in both countries.

He concluded that it was worth working towards harmonization of professional rules as well as a greater intensity in the frequency of international meetings.

In particular, in the international field, Mr Resende added how, in the current state of globalization, it was important to know each other and set ourselves to organize our defences in order to reinforce the authority of our legitimate claims.

Finally, the creation of international networks between Judicial Officers is a supplementary objective that follows UIHJ and that would be susceptible to amplify the area of intervention of Judicial Officers.

In his last words, our colleague warmly thanked the FENASSOJAF and its President Pedrina Menezes for the quality of her welcome and wished a fruitful seminar to all participants.



*Les stands, pendant la manifestation
Stands for the public during the meeting*



Un panel d'huissiers de justice internationaux — An international panel of Judicial Officers

Inauguration de la maison des huissiers au Québec

Le 29 septembre 2005, à Montréal, a été inaugurée la nouvelle maison des huissiers de justice, en présence de Jacques Isnard, président de l'UIHJ, et de représentants québécois et d'huissiers de justice venus de nombreux pays européens.

Une inauguration internationale

Jeudi 29 septembre 2005 eu lieu l'inauguration de la « Maison des huissiers » qui a dorénavant son siège social sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest, à Montréal. L'immeuble, trouvé par notre confrère André Mathieu, a été acquis récemment et semble amplement répondre à aux besoins actuels de la Chambre nationale. Cette inauguration s'est faite en présence de plusieurs invités et dignitaires dont plusieurs huissiers de justice venus non seulement en provenance du Québec ou du Canada mais aussi venus de la lointaine Europe dont la France, la Belgique, la Suisse, la Pologne, la Slovaquie et la Hongrie. Certaines autres délégations de pays africains avaient aussi procédé à des démarches pour y assister mais non pu y participer pour des raisons liées à l'obtention de visas. Précisons aussi que plusieurs des délégués étrangers ont aussi assistés aux deux colloques qui s'inscrivaient dans le cadre de ces activités inaugurales.

Le 10^e anniversaire de deux chambres professionnelles

Lors de cette cérémonie d'inauguration, la Chambre des huissiers de justice du Québec fêtait ainsi son 10^e anniversaire d'accession au code des professions puisque, depuis le 1^{er} octobre 1995, cette dernière fait partie intégrante du système professionnel du Québec au même titre que les 44 autres ordres assujettis à l'office des professions du Québec.

Une médaille commémorative fût remise à cette occasion au confrère André Mathieu par le Dr. J. J. Ladislav Agh, président de la Chambre Slovaque des huissiers de justice. La « Slovenská Komora Exekútorov », à l'instar de la Chambre des huissiers de justice du Québec fêtait elle aussi son dixième anniversaire cette même année. Cette médaille inaugurale de son propre 10^e



Lecture de la plaque inaugurale par le président Isnard

Lecture of the inaugural plate by Jacques Isnard

anniversaire lui fût donc remise en rappel des premiers jalons posés par l'UIHJ avec ce pays et de cette amitié qui est demeurée, laquelle remonte au temps du regretté président feu Baudouin Gielen. Cette heureuse initiative d'alors de l'UIHJ avec cet Etat des pays de l'ancien bloc de l'Est avait mis en exergue l'importance d'un système d'huissiers de justice libéraux après la chute du mur de Berlin en 1989. C'est à cette fin que notre confrère et le président Gielen s'y étaient rendus. Encore aujourd'hui, notre confrère André Mathieu conserve occasionnellement des contacts avec Ana Lamperová, actuelle ambassadrice de Slovaquie au Conseil de l'Europe, et aussi notamment et particulièrement avec le professeur Alexandra Krsková de la faculté de droit de la réputée Université Slovaque de Trnavská qu'il visita d'ailleurs une seconde fois cette année.

La clôture de l'inauguration des locaux s'est faite par plusieurs discours et par la remise de divers articles par le président Isnard dont un drapeau du Québec pour l'extérieur du nouvel édifice ainsi que d'une médaille de l'UIHJ au nouveau président québécois. De plus, un globe de cristal et une plaque souvenir de l'UIHJ au président Guy Aidans furent également donnés en souvenir de cet événement. Finalement, une plaquette murale fût dévoilée. Le texte y inscrit fût lu par nul autre que le président de l'UIHJ, Jacques Isnard, en présence d'une foule attentionnée. Notons qu'à ce moment notre président était alors officiellement porteur du titre de docteur « honoris causa » de l'université Mateja Bela de Banská Bystrica qu'il obtint depuis quelques jours seulement

lors de son passage en Slovaquie lors des festivités entourant également le dixième anniversaire des huissiers de justice Slovaques (voir notre article sur notre site). La distinction remise alors au président Isnard est le plus haut grade scientifique concédé par une université en ce pays.

La profession d'huissier de justice au Québec

Au sein de la société québécoise, voire canadienne, l'huissier de justice du Québec possède un statut unique dans le système judiciaire. A l'instar des notaires, il est dûment reconnu comme un officier ministériel et public. Il agit en vertu d'un pouvoir que lui délègue l'État et qu'il ne peut exercer que s'il détient un permis de pratique délivré par la Chambre des huissiers de justice du Québec. Il doit donc être dûment inscrit au Tableau des membres de l'Ordre.

Pour qu'un postulant stagiaire puisse obtenir un permis de pratique à titre d'huissier de justice, il doit accomplir une cléricature obligatoire devant être parrainée par un huissier en droit d'exercice. Il doit également être titulaire d'un diplôme de droit dûment reconnu par l'autorité ou jugé équivalent, notamment lorsqu'il s'agit d'un diplôme obtenu à l'extérieur du Québec, comme c'est le cas, par exemple, dans un pays de Common Law comme l'Ontario voisin. Rappelons aussi que cette cléricature sera suivie de plusieurs cours théoriques ciblés dans le domaine spécifique du droit processuel et du droit de l'exécution dispensés par le service de la formation permanente de la Chambre, et sanctionné par un examen final.

L'huissier de justice du Québec se doit d'exercer ses fonctions de façon impartiale et ne doit pas tenir compte de toute intervention qui pourrait l'influencer dans l'exercice de ses devoirs professionnels au préjudice de l'une des parties. À ce seul chapitre, la Chambre a donc pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, elle se doit notamment de contrôler l'exercice de la profession par ses membres et dispose à ce chapitre d'un syndic et aussi d'un service d'inspection professionnelle.

Les actes professionnels de l'huissier de justice consistent généralement mais non exclusivement à :

- Signifier les actes de procédures émanant de tout tribunal : (actions ou requêtes en justice) ;
- Exécuter les décisions de justice : (jugement, saisie, vente en justice ou sous contrôle de justice de biens meubles ou immeubles, expulsion, mise sous séquestre, enchères judiciaires, etc.) ;
- Effectuer des constatations matérielles à la demande d'un tribunal ou d'un particulier : (description écrite d'un événement ou d'une situation pouvant servir comme élément de preuve) ;
- Recouvrer amiablement une créance à la demande d'un client sous certaines conditions ;
- Obtenir la remise judiciaire d'un bien ou même volontaire d'un bien sous certaines conditions ;
- Signifier une mise en demeure ou tout autre document à la demande d'un particulier souhaitant détenir la meilleure preuve établissant la remise à son destinataire conformément aux lois du Québec, tel que les documents présentés devant la Régie du logement, etc.

Pour en connaître plus sur l'huissier Québécois, voici le site Internet de la CHJQ à : www.huissiersquebec.qc.ca

(Photos : Sophie d'Ayron, photographe professionnelle)

Inauguration of the *Maison des huissiers* in Quebec

On 29 September 2005, in Montreal, the new building of the national chamber of judicial officers of Québec was installed in the presence of Jacques Isnard, president of UIHJ and in front of representative from Quebec and other European countries.

An international launching celebration

This event happened on Thursday, September 29th, 2005 prior to several colloquium duly inscribed inside those inaugural activities. This new building recently acquired on Henri-Bourassa west, in Montreal was carefully found by our fellow-member André Mathieu and which amply seems to meet their immediate needs. This inauguration of the new House of Judicial Officers was done in the presence of several guests and dignitaries of which several Quebec's judicial officers participated but also several came from several parts of Europe of which: France, Belgium, Switzerland, Poland, Slovakia and even of Hungary. Several of the foreign delegates also attended the two conferences which lay within the scope of these inaugural activities. Also, let us specify that some other delegations namely of different countries of Africa had also proceeded to assist to it but unfortunately were unable to be part of for reasons connected to obtaining visas.



Remise du drapeau québécois — Gift of the flag of Quebec



Le représentant des Sheriffs de l'Ontario — The representative of the Sheriffs from Ontario



Celebrating the tenth anniversary of two National chambers of judicial officers At the time of this inaugural ceremony at the “Maison des huissiers” in Montreal, we must note the handing-over of a medal that was publicly given to our fellow colleague André Mathieu by Dr. Júdr. Ladislav Agh, president chairman of the Slovak judicial officer's corporation. Also, let us specify that the “Slovenská Komora Exekútorov”, like the Chambre des huissiers de justice du Québec celebrated also its tenth anniversary this same year. This inaugural medal of its 10th birthday was thus given to him in recall of the first stakes posed by the UIHJ with this country and of this friendship which is remained and which goes up at the time of regretted president Baudouin Gielen. We have to know that this happy initiative of the UIHJ at this time with this country of the old Eastern block had put forward the importance of a liberal system of judicial officers after the fall of the Berlin Wall happened in 1989 when our fellow-member André Mathieu and President Gielen had gone there for those specific purposes. Still today, our deputy secretary André Mathieu preserves constant contacts with namely Ana Lamperová from the Slovak Government now acting has an ambassador at the European counsel and also in particular with professor Alexandra Krsková of the Faculty of Law at the reputed Slovak University of Trnavská where he went again this year.

Let us specify that the inauguration closure of the “Maison des huissiers” in Montreal was done by several speeches along with the remittance of many souvenirs from the UIHJ to President Aidans namely a Québec flag for the exterior use of this new building, a UIHJ medal along with a crystal globe and a small UIHJ plate given by Mr Jacques Isnard for that new inaugural building,

in the presence of an attentive crowd. Finally, the revealing of another mural plate whose text was read by president Jacques Isnard, then officially carrying the title of doctor in law “honoris causa” of the university Mateja Bela of Banská Bystrica which was obtained since a few days only at the time of his passage in Slovakia in regard also with the festivities of the 10th anniversary of the Slovakian chamber of judicial officers. This official title given to our UIHJ President Me Jacques Isnard is the most scientific rank conceded by a university in that country.

General information about judicial officers of Quebec

It should be specified that within the professional systems in Québec, even in the Canadian anglo saxon provinces, the judicial officers practicing in Quebec have a single statute in the Quebec professional legal system since this last officer is duly recognized has a public and ministerial officer just alike the notary. In all the cases, they act under the terms and the power for which the State delegates it to them. Therefore, they cannot exert it without holding a licence of practice duly delivered by their Corporation, to wit: The Chambre des Huissiers de justice du Québec and duly registered has such on the board of members.

One of the main conditions essential for the delivery of the licence of practice to a judicial officer trainee is that he must complied with a mandatory clericulture having be sponsored by a professional judicial officer of at least 10 years of practice. He must be in possession at the base of a diploma in the field of law duly recognized by the authority or judged equivalent in particular when



De gauche   droite — from left to right: Guy Aidans, Ronald Dubb , E. Bakopanos, Jacques Isnard, Jean-Paul Dutrisac (pr sident du Conseil interprofessionnel des notaires du Qu bec —, President of the Interprofessional Council of Notaries), Andr  mathieu



Remise d'une plaquette commémorative par Jacques Isnard à Guy Aidans — Transfer of a commemorative plate from Jacques Isnard to Guy Aidans



Remise de la médaille slovaque à André Mathieu par Ladislav Agh — Gift of the Slovakian medal to André Mathieu by Ladislav Agh

Au centre — at the centre, Ladislav Agh, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie — President of the Slovakian National Chamber of Judicial Officers



he possess a diploma obtained outside Quebec, such as an institution where the common law is learned in particular in one of the provinces which are neighbourly to them, such as Ontario. Also, let us recall that this mandatory cléricature for all trainees will be followed by several theoretical and targeted courses given by the permanent training service of the *Chambre des huissiers de justice du Québec* and will have to be sanctioned by a final examination. At the time of this inaugural ceremony, the *Chambre des huissiers de justice du Québec* celebrated its 10th anniversary of its accession to the professional code and the professional systems since the latter October 1st, 1995 where all judicial officers integrated part of the professional system in Quebec as well as the 44 other Orders practicing under the supervision of the *Office des professions du Québec*.

Let us stipulate that the Quebec court judicial officer's must exerts their functions in an impartial way and does not have to hold account of any intervention which could influence it in the exercise of their professional duties facing prejudicial damages of any kind to the parties involved. In regard with this chapter, the Order has thus for principal function to ensure the protection of the public. For this purpose, the *Chambre des huissiers de justice* must in particular control the exercise of the profession by its members (the pairs) and has for this specific purpose a syndic and also a service providing professional inspections. Let us recall that the professional acts of the judicial officer in and within the Province of Québec consist generally but not exclusively with:

- Services of any procedural documents emanating from any court: (actions or requests at law);
- To carry out all court decisions: (judgement, seizure, sale in justice or under control of justice of all movables or real properties, eviction, putting under sequestration, legal biddings & legal tenders, etc.)
- To carry out material observations at the request of a court or a private individual: (being a written description of an event or a situation being able to be useful to a magistrate in Court alike any element of proof);
- To amicably recover a sum of money at the request of a customer under some conditions;
- To obtain the legal handing-over of a good (repossession) or even on a volunteer base of any good but this last under some conditions;
- To servicing any letter of demand or any other document at the request of private individual wishing to hold the best proof establishing the handing-over to its recipient in accordance with the laws of Quebec, such as the documents presented in front of the *Régie du logement* (a housing control tribunal), etc.

To know more about our colleagues, you could visit the Quebecers website of the CHJQ, to wit: www.huissiersquebec.qc.ca

(Photographs: By Sophie D'ayron, professional photographer)



10^e anniversaire de la Chambre des huissiers de justice du Québec

Retour sur les colloques du Québec des 30 septembre et 1^{er} octobre 2005.



Une partie des participants — Some of the participants

Ces colloques faisaient partie intégrante du 10^e anniversaire de la Chambre des huissiers de justice du Québec (voir autre article dans ce magazine), l'un sur l'expulsion et la vente et l'autre sur le recouvrement amiable de créances. Ces colloques eurent lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2005. Le premier sur « l'expulsion » fût présenté en matinée et animé sous forme d'une table ronde par le professeur Hubert Reid, ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Laval au Québec.

L'expulsion et la vente : drames sociaux à civiliser

Il est vrai d'affirmer que, dans un contexte d'expulsion marqué par la détresse et parfois l'insouciance du débiteur et, qui plus est par l'impatience du propriétaire, l'huissier de justice porteur d'une telle ordonnance est l'acteur principal souvent visé par les médias au premier chef. Mais faut-il aussi comprendre qu'avant de procéder ainsi à expulser des personnes d'un lieu, plusieurs étapes furent franchies et qu'un tribunal en a sanctionné les droits des uns face aux droits des autres.

Bernard Menut, également l'un des conférenciers invités, brossa et présenta les tendances et les perspectives de cette procédure dans plusieurs pays

européens et rappela que l'expulsion n'était que l'application par l'huissier de justice de la décision rendue par un juge !

Puis vint le tour d'un second conférencier, un juge de la cour du Québec, Pierre E. Audet, lequel livra un message en posant la question suivante : « *Le juge doit-il s'inquiéter des conséquences inéluctables de l'émission de l'ordonnance d'expulsion ?* ». Le juge Pierre E. Audet, pour y répondre, puisa chez le juriste français Guy Thuillier qui, dans l'art de juger, écrit qu'un juge qualifié de « *raisonnable* » est obligé de prévoir « *ce qui va se passer après le jugement* », puis d'une autre auteur, Susan Goldberg, auteur de : « *Juger au XXI^e siècle* », pour qui les magistrats doivent reconnaître « *que leurs paroles, leurs actions et leurs attitudes ont des répercussions sur les gens qui comparaissent devant eux* ».

L'expulsion peut-elle être aussi le visage de la pauvreté ?

Cette sensibilité particulière à l'égard du débiteur expulsé, le directeur général et secrétaire de la Chambre du Québec, notre confrère Ronald Dubé la revendiqua aussi pour l'huissier souvent confronté à une résistance, qu'elle soit active ou passive, de l'occupant, mais qui, en définitive, a « *un rôle*

social qui doit comprendre que, sauf en cas de fraude, l'expulsé est habituellement un démuné, qu'il est peut-être chômeur, ou malade ou ruiné, qu'on doit lui épargner d'être mal vu de ses voisins et qu'on doit aussi éviter des frais démesurés ».

Finalement, le dernier conférencier de la matinée, Sylvain Boulet, précisa que, tenant en compte la hausse de la pauvreté, cela allait de pair avec la hausse des expulsions. M. Boulet, chef de section à la Division du transport, de la fourrière et de la disposition des biens à la Ville de Montréal, fit état de la complexité de la gestion des expulsions dans cette métropole et révéla des données éloquentes. Durant la seule année 2004, la ville traita 631 expulsions, ce qui représente une augmentation de 120 % au cours des neuf dernières années. « *Un achalandage qui vient témoigner de l'augmentation de la pauvreté et qui constitue, sans ambages un problème de société qui prend de l'ampleur*. » Pour l'ensemble du Québec, précisa-t-il, on compterait en moyenne cinq expulsions par jour...

La vente volontaire ou judiciaire de biens meubles : la publicité des ventes

Cette deuxième partie de fin de journée à ce premier colloque du 30 septembre fût animée par le professeur Charles Belleau de l'Université d'Ottawa. Le professeur Belleau enseigne le droit judiciaire et le droit des sûretés à cette faculté de droit dans la province voisine du Québec, l'Ontario.

Dans son exposé d'introduction, le nouveau président de la Chambre nationale des huissiers du Québec, notre confrère Guy Aidans, aborda des problèmes concrets, dont la publicité actuelle qualifiée d'« *archaïque et inefficace* », particulièrement par avis publiés dans les journaux ainsi que par la collusion d'acheteurs professionnels et habituels qui suivent ce type d'enchères publiques. Il faut savoir qu'au moment de l'encan, plusieurs de ces acheteurs potentiels se concertent au préalable et font baisser les prix. Cet état de fait grignote ainsi d'autant les revenus du demandeur à l'instance que la dette du débiteur. C'est aussi une situation que dénonça à son tour le trésorier de l'Union internationale des huissiers de justice, Jean Christin, également conférencier invité et expressément venu de Genève pour expliquer le fonctionnement des enchères telles qu'elle se tiennent en Suisse par des sociétés professionnelles et spécialisées lorsqu'il s'agit bien évidemment de biens d'une valeur certaine et où l'huissier de justice suisse y a un rôle de contrôle des plus actifs.



Mes. Durand, Longtin, Christin, Belleau & Aidans

Pour le président Aidans, le virage électronique avec une publicité plus efficace tel un hôtel des encans virtuels contribuerait au règlement des problèmes en lien avec ces situations décriées. Un appui non négligeable est aussi venu d'un autre conférencier, Marie José Longtin, avocate et directrice générale associée aux Affaires législatives au ministère de la Justice du Québec, en affirmant que le recours aux technologies de l'information est précisément « un des objectifs à retenir en vue d'une vraie réforme ».

Des engagements du gouvernement du Québec dès l'ouverture du colloque

Précisons que la secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et députée de la région de Matane au Québec, Nancy Charest, était éminemment attendue.

Mme Charest inaugura la première tranche de ce premier colloque international en annonçant d'entrée de jeu, pour avril 2006, le dépôt d'un rapport particulièrement attendu par nos confrères québécois et qui concerne une réforme de leur

profession — réforme déjà réclamée en juillet 2001 dans un document intitulé : « *Une nouvelle culture judiciaire* ».

Cette réforme était alors présentée au ministre de la Justice de l'époque par le Comité de révision de la procédure civile à laquelle la Chambre du Québec fût associée dans le but notamment de : « *revoir les règles relatives à l'expulsion des débiteurs et à la mise sur le carreau de leurs biens* ». Cette parlementaire, elle-même juriste — étant avocate de formation — parla de la nécessité « d'humaniser » l'expulsion des personnes, l'un des thèmes particulièrement et audacieusement retenus par nos confrères pour marquer cet anniversaire. Il faut savoir que cela s'inscrit aussi dans l'obligation de « *la protection du public* » à laquelle tous les ordres professionnels oeuvrant au Québec sont assujettis. D'emblée, la représentante ministérielle annonça également une très bonne nouvelle pour nos cousins d'Outre-mer, à savoir celui de prévoir précisément dans leur statut et à l'instar, croyons-nous, des huissiers de justice notamment français, de la possibilité d'exercer le recouvrement amiable

Vincent Kaltenback, avocat, Lawyer



des créances. Nos confrères du Québec voulant profiter de la présence des collègues européens et notamment des connaissances très pointues de leur confrère néerlandais Jos Uitdehaag qui, par ailleurs, fût le sujet thème retenu du second colloque du samedi 1er octobre entourant cet anniversaire et qui s'inscrivait comme activité de formation permanente et continue que nous aborderons également en finalité.

La clôture du premier colloque

Notre président international, Jacques Isnard, conclut la journée en affirmant et en martelant ses mots comme il sait si bien le faire, à l'effet que : « *l'expulsion est un drame, quelque chose de toujours extrêmement douloureux, un échec social et politique* ».

Il considéra que le problème de l'huissier de justice n'est pas celui d'un individu en tant que tel, mais bien plutôt d'une fonction. À ce point de vue, il reconnaît avoir été perturbé par le message ponctuel de la dernière panéliste, Isabelle Durand, avocate responsable du service budgétaire chez Option consommateurs, qui déclara que les huissiers : « *sont perçus comme tout, sauf impartiaux* » et qu'ils doivent de toute urgence : « *humaniser leur pratique, informer davantage les justiciables qui connaissent peu ou prou leurs droits et leurs responsabilités* ». Elle souhaite également à ce que les huissiers : « *évitent à ce que les consommateurs puissent les confondre avec les agents de recouvrement* ».

En finalité, le président Isnard perçoit l'huissier de justice comme un véritable médiateur qui est en

Pierre Audet,
Bernard Menut



Jean-François Gingras, huissier de justice/Judicial Officer



quelque sorte l'instrument judiciaire qui se doit d'agir comme : « *l'animateur d'un réseau social, le lien entre le jugement et la famille expulsée* ».

Le recouvrement amiable des créances : « Comment devenir compétent et efficace »

Ce thème avait été retenu comme sujet central à ce second et dernier colloque du samedi 1er octobre 2005.

Le recouvrement amiable par les huissiers de justice québécois en est à ses balbutiements. Cet ajout à leur statut ainsi proposé la veille par leur autorité de tutelle arrivera très certainement à point nommé. Cette activité deviendra sans nul doute une véritable planche de salut qui leur permettra inévitablement de pouvoir rendre des services encore plus spécialisés et pointus pour la bonne marche de la société civile au Québec et ses justiciables et ce, pour autant que leur gouvernement puisse également leur donner tous les outils inhérents à ce domaine spécialisé et idéalement à l'image de nos confrères de Hollande que découvrirent les huissiers de justice du Québec. Il faut préciser particulièrement qu'un séjour d'étude avait été organisé par notre confrère André Mathieu dans ce pays et spécifiquement orienté en cette matière et que firent avec lui des membres de la Chambre dès 2003.

Par la suite, en 2004, la tentation fût extrême et une forte délégation québécoise vint assister aux assises de Bruxelles comme le souligna d'ailleurs le nouveau président Guy Aidans, également membre de cette délégation à ces assises lors de son introduction à ce colloque axé sur la formation continue de ses commettants.



Pendant la présentation de Jos Uitdehaag — During the presentation of Jos Uitdehaag

Au cours de cette même matinée, Jos Uitdehaag, notre confrère exerçant à Etten-Leur (Pays-bas), présenta aux confrères du Québec un document fort développé et appuyé d'éléments informatisés qui comprenait toutes les particularités qui font de la Hollande le pays le plus perfectionné en cette matière.

Vint ensuite un huissier de justice du Québec, membre de la délégation de 2004 à ces assises bruxelloises. Notre confrère Jean-François Gingras présenta son expérience du milieu basé sur une structure déjà existante via l'achat par son étude d'huissier de justice d'une société agissant sous la férule d'une agence de recouvrement de créances répondant présentement de la loi inhérente à ces agences qui oeuvrent ici et là en territoire québécois. Il faut également préciser que notre confrère utilise dans certains dossiers l'expertise de terrain qu'ont ses confrères huissiers de justice dans le cadre de ce type de dossier de recouvrement dit : « *amiable* » et qu'il juge très efficace car l'huissier de justice va à la rencontre du débiteur qu'il connaît très souvent.

Il est intéressant de constater qu'il termina ses propos en précisant que, par l'ajout éventuel d'un pouvoir concernant le recouvrement amiable des créances et rattaché à sa profession d'huissier de justice, il ne verrait plus alors l'utilité de conserver cette *agence de recouvrement* qui pallie actuellement aux carences juridiques relatives à sa fonction d'huissier de justice.

Un prestataire de services à forte valeur ajoutée

Lors de cette présentation de formation continue, un avocat de Montréal, Vincent Kaltenback, a mis

en exergue les principales et différentes phases d'enseignement qui devraient être suivies et retenues par les huissiers de justice oeuvrant en cette matière.

On peut noter que plusieurs éléments dans la présentation de Me Kaltenback firent d'ailleurs sursauter Bernard Menut chargé en fin de journée de faire la synthèse de ce colloque. Il apparaît pour Me Menut que le rôle de l'huissier de justice se doit d'être très actif dans le recouvrement de créances et qu'il doit se comporter comme : « *un prestataire de services à forte valeur ajoutée* ».

Ces mêmes professionnels qui gravitent eux aussi dans ce milieu du recouvrement amiable craignent la compétitivité. Il est vrai que dans plusieurs pays où l'huissier de justice effectue le recouvrement amiable, il est souvent passé maître dans la médiation puisqu'il est à même, plus que d'autres, de mieux connaître sur le terrain les possibilités d'ententes, de propositions ou de règlements et qui peuvent être rapidement soumises aux créanciers. Cette mise au point plut aux huissiers présents qui applaudirent à ces remarques et qui réveillèrent plusieurs confrères du Québec sur leur capacité de se prendre en mains et de se faire valoir comme un des instruments des plus efficaces et légitimes dans ce contexte tout désigné du recouvrement, qu'il soit amiable ou même judiciaire !

En définitive, que souhaiter aux confrères du Québec sinon d'exercer un véritable rôle, à armes égales avec tous les acteurs qui remplissent la même fonction, pour faire face à la concurrence de façon équitable, en n'oubliant pas que l'huissier de justice est de surcroît surtout reconnu comme étant un *officier ministériel et public* !

10th anniversary of the Chamber of Judicial Officers of Quebec

Flashback on the Quebec colloquiums of 30th September and 1st October 2005.



Jacques Isnard



Nancy Charest, représentante ministérielle — Ministerial representative

These conferences were parts of the tenth anniversary of the *Chambre des huissiers de justice du Québec* (see the other article in this magazine). The first colloquium subject was on eviction and sale, the second one was about the *amicable recovery of debts*. These conferences took place on September 30th and October 1st 2005.

The eviction and sale round table was presented in the morning and animated by the well-known professor Hubert Reid former dean of the Faculty of Law of Laval University in Quebec.

Eviction and the judicial sale: social dramas to civilize

It is true to affirm that in a context of eviction, marked by the distress and sometimes the unconcern of the debtor and, of course by the impatience of the owner, the Judicial Officer carrying such an order is the principal actor often noted by the media. But, as should it be understood, before proceeding to expel people from a place, several stages were reached and a court did sanctioned the rights of the plaintiff(s) vis-a-vis the rights of the defendant(s).

Bernard Menut, also one of the invited lecturers, brushed and presented the tendencies and the

prospective issues in regard with this particular procedure in several European countries, recalling that eviction was in fact the application by the Judicial Officer of the decision rendered by a judge!

Then, a second lecturer, a judge acting in the Quebec court, judge Pierre E. Audet delivered a message by raising the following question: *"Does the judge have to worry about the inescapable consequences of the emission of the order for eviction?"*. Judge Pierre E. Audet to answer it, drew in from a French author, Guy Thuillier, who wrote about the judge that a judge described as "reasonable" is obliged to look at: *"what will occur after the judgement"*, then another author Mrs. Susan Goldberg wrote that: *"To judge in the XXIst Century"*, for which the magistrates must recognize: *"that their words, their actions and their attitudes have effects on people who appear before them"*.

Does eviction also shows the face of poverty?

This particular sensitivity with regard to the expelled debtor, the general director and secretary of the *"Chambre des huissiers de justice du Québec"*, colleague Ronald Dubé, has asserted it by acknowledging that the Judicial Officer often confronted with either a passive resistance or even ultimately

an active one on the part of the occupant, does have *"a social role"*, which must understands that, except in the event of fraud, expelling a person from a house let us think usually that he is perhaps unemployed, sick, or ruined. The acting Judicial Officer must try to stop him from being badly seen from his neighbours! The Judicial Officers must also try to avoid disproportionate expenses has to this situation for both sides.

Finally, the last lecturer of this first part colloquium was Mr. Sylvain Boulet who recognized that the rise of poverty has a direct effect on the eviction procedures. Mr. Boulet, is the chief director of the Division of transport at the Montreal Citypound. He specified the complexity of the management of evictions in this city and revealed eloquent data. During the year 2004, the City treated 631 evictions files, which represents an increase of 120 % during the nine past years, *"a custom that acknowledges the increase of the poverty and which constitutes a society problem that becomes quite extensive"*. And, for the whole province of Quebec, he also specified, that in other Quebec cities we would count an average percentage of five expulsions per day...



Jos Uitdehaag

The judicial or voluntary sale of movable property: the publicity of the judicial sales

This second part of this first conference of September 30th was animated by professor Charles Belleau of the University of Ottawa. Professor Belleau teaches the legal right and the security law at this Faculty of Law in the province close to Quebec, Ontario.

In his introduction, the new president of the national Quebec Judicial Officer's chamber, the fellow-member, Guy Aidans, tackled concrete problems, for which he described the current publicity as: *"antiquated and ineffective"* particularly those published in the newspapers and also pointed out the collusion of professional and usual purchasers who follow this type of public auction. He specified that, at the time of the auction, several of these prospective buyers do act preliminary in concert in order to drop the biddings prices and resale the assets beyond them after the Judicial Officer departure. Thus, those situations nibble as much incomes for the plaintiff(s) and also increase the debt of the debtor.

It is also a situation acknowledged by the treasurer of the international Union of Judicial Officers so denounced by Jean Christin, also another invited lecturer that came expressly from Geneva to explain the operation of the biddings which are held in Switzerland by professional and specialized houses when they are in fact obviously goods of an unquestionable value and where the Switzerland Judicial Officer has a real active role of control. For president Aidans, the electronic solution could become a more efficient publicity by having a kind



Jean Christin

of virtual auctions website that would contribute to stop these problems and collusion situations.

On that specific aspect, a considerable support came from another lecturer, Marie Josée Longtin, a lawyer and general director associated with the legislative affairs within the Quebec ministry of Justice, by affirming that recourse to information technologies is precisely: *"one of the objectives to be retained for a true reform"*.

Engagements of the government of Quebec at the opening of this international colloquium

Let us specify that the parliamentary representative of the Minister for Justice and appointed secretary from Matane region in Quebec, Mrs. Nancy Charest, was eminently awaited.

She inaugurated the first section of this first international conference while announcing for April 2006 the official deposit of a commission report particularly very awaited by our Québec fellow-members and who relates to a reform of their profession — reform already claimed in July 2001 in a document entitled: *"a new legal culture"*.

This reform was then presented at the Minister of Justice at that time by the revision Committee of the civil procedure for which the Quebec Judicial Officer's Chamber was associated with in particular: a aim to: *"re-examine the rules relating to the eviction of debtors and the setting of new rules for the pithead of their goods"*. This Member of Parliament, herself jurist being lawyer of formation spoke about the need *"for humanizing"* the eviction procedures against people, one of the topics particularly and

boldly retained by our fellow Quebecers members to mark this anniversary. It should be known that Judicial Officers have the obligation in the law of *"protecting the public"* just alike the 44 other professional orders practicing their profession in and within Quebec.

Moreover, the ministerial representative had also very good news for our overseas counterparts and announced, namely: to included precisely in their statute perhaps alike in particular the French Judicial Officers the possibility to exerting the amicable recovery of debts in the Judicial Officers law. Our Quebec fellow-members in order to benefit from the presence of the European colleagues and in particular of Me Jos Uitdehaag, the Dutch colleague for which the subject topic was retained for the second conference of Saturday 1st of October and that will also surrounds this anniversary. This activity was in fact registered has an education sessions for our counterparts.

The first conference closure

Our international president, Jacques Isnard, concluded the first day colloquium while affirming and by hammering his words with the effect that: *"eviction is a drama, something that is always extremely painful, a social and a political failure"*.

He considered that the problem of the Judicial Officer is not based on an individual as such, but rather of a function. From this point of view, he admitted being disturbed by the specific message of the last panellist, Isabelle Durand, a lawyer responsible for the budgetary service at *"Option consommateurs"* (Consumers protection Association), who declared that Judicial Officers: *"are perceived like all, except impartial"* and that they must urgently proceed: *"to humanize their practice, to inform the public that are more or less unaware of their rights and their responsibilities"*. She also wishes that the Judicial Officers would not shirk the confusion between them and the debt collection agencies. Finally, president Isnard perceives the Judicial Officer as a true mediator who is to some extent the legal instrument who must act like: *"the organizer of a social network, the link between the judgement and the expelled family"*.

The amicable recovery of debts: how to become qualified and efficient

As we said before, this topic had been retained has the central subject with this second and last conference of Saturday October 1st, 2005.



Une partie des congressistes — Some congressists

It should be known that the amicable recovery of debts by the Québec Judicial Officers is at a starting point. This inclusion of this activity in their statute thus proposed the day before by their Official Authority is arriving at a very good period. This activity will without any doubt become a true last hope which will inevitably enable them to be able to render more specialized services in order to help people in Quebec to recover their assets so far as their government can also give them all the inherent tools in this specialized field and ideally to the image of our fellow-members of Holland which the Judicial Officers practicing in Quebec took act namely in Brussels and also in Holland as well. It should be specified particularly that a study had been organized by our fellow-member André Mathieu along with other members in Quebec that went in this country in 2003 to analyze the specification of the amicable recovery aspects within Holland.

Thereafter, in 2004, temptation was extreme and a strong Québec Judicial Officer's delegation attended a special conference in Brussels as new president Guy Aidans underlined it at the opening of the symposium. He was also member of this delegation in Brussels.

Then in forenoon our fellow member Jos Uitdehaag, practicing in Etten-Leur (the Netherlands) presented an extremely developed document well supported

by several computerized elements which included all the characteristics which makes Holland the most sophisticated country in this specific matter. Then an Judicial Officer practicing in that Province (Quebec) being also a member of the 2004 Brussels delegation colleague Jean-François Gingras presented his experiment of the amicable recovery of debt based on an already existing structure via the purchase by his Judicial Officer's firm of a company acting under the name of a collection agency being at the present time and supervised true the inherent law that have to be followed by these agencies that are exercising here and there in and within the Québec territory.

Our colleague Gingras also specified that he also uses in many files the expertise of several Quebec Judicial Officers within the framework of this type of file of recovering debts known as: "amicable" and that he judges very effective because those Judicial Officers goes to meet directly the debtor whom it very often knows from them. It is interesting to note that he terminated his remarks by specifying that by the possible addition of validly being able to exert the amicable recovering of debts within the frameworks of his principal duty has Judicial Officer would not then oblige him anymore to see the utility to preserve and kept his collection agency. The main purpose of having this recovery company was

in order to currently mitigate the legal deficiencies within its function of Judicial Officer and the Judicial Officer law.

A service provider with a strong added value

At the time of this presentation has a Judicial Officer's training, Vincent Kaltenback, a lawyer practicing in Montreal put forward the principal and various phases of teaching who should be followed and retained by the Judicial Officers working and practicing in this specific field.

Besides those several elements in the presentation that Mr Kaltenback made, we must mention that Bernard Menut, in charge of making at the end of the day the synthesis of this conference, made out some comments. It appears for Mr Menut that the role of the Judicial Officer must be very active in the recovering of credits, and that the Judicial Officer must behave like: "a service provider with a strong added value". These same professionals who also overlap them in this medium of amicable recovery of debts fear competitiveness. Thus, it is true that in several countries where the Judicial Officer exerts the practice of the amicable recovery, the Judicial Officer often became a real master in the mediation since he is close to debtors and very able within its professional expertise and adequately capable to know on the ground all the possibilities of payments, agreements or proposals. Then, in any event, he can then quickly and validly be introduced at its creditor customers to solve the conflict situation at the very best for both parties. This development expressed by Bernard Menut to the Quebecers Judicial Officers seems to be appreciated from them, all who applauded these remarks and which awoke several fellow-members of Quebec on their capacity to be caught in hands and to put forward themselves like one of the main instruments of most efficient and legitimate court officer acting in this context of recovery on an amicable way or even either on a legal aspect of enforcement judgement!

Finally, we wish to the fellow-members of Quebec to get what they needs from their Quebec government in order to exert a true role, at least with equal weapons so that they can validly face the competition in this particular field but in a civilized way with all the other actors who play the same remembering that our counterparts are also acting has *Public and ministerial officer!*



Marie-Thérèse Caupain,
Roland de Meerleer



Des stagiaires thaïlandais en France

Les premiers huissiers de justice thaïlandais reçus en stage à Marseille du 4 au 12 juillet 2005.



Les stagiaires thaïlandais et leurs hôtes français — The Thai trainees and their French hosts

Quatre stagiaires et deux offices

En application de l'accord de coopération signé le 17 décembre 2004 entre la Direction du service de l'exécution du ministère de la Justice de Thaïlande et l'UIHJ et dans le cadre de l'adhésion de la Thaïlande à l'UIHJ, les quatre premiers huissiers de justice thaïlandais venus en stage ont été accueillis à Marseille par les membres de la Cellule internationale de l'Ecole nationale de procédure française : Françoise Andrieux, Rose-Marie Bruno et Stéphane Gensollen.

Le stage s'est déroulé dans deux offices de Marseille chez Mes Gensollen — Larrieu et chez Mes Rampin-Benedetti- Arbousset, avec la collaboration appréciée d'Aurélien et de Deborah.

Notre confrère et nos trois consœurs thaïlandais ont été sensibilisés par les pouvoirs accordés à l'huissier de justice français, par sa capacité d'initiative, la haute technologie des services et son organisation générale (administrative, comptable...).

Cas pratiques en Camargue

Nos collègues ont assisté à une série de cas pratiques : saisies ventes, saisies bancaires, constats, vente aux enchères mobilières et immobilières (Françoise Andrieux).

En outre, Me Avazzeri, administrateur judiciaire, a présenté un exposé sur les procédures collectives dont on sait qu'elles constituent en Thaïlande une activité dévolue à des huissiers de justice ayant acquis une spécialité dans cette matière. A l'issue de leur séjour en Provence les stagiaires se sont vu décerner un diplôme et ont été invités à découvrir la Camargue sous la férule de Me Bruno toujours très disponible lorsqu'il s'agit de présenter le magnifique environnement qui l'entoure.

Thai trainees in France

The first Thai judicial officers convened in Marseille for a training course from 4 to 12 July 2005.



Françoise Andrieux et une stagiaire thaï — Françoise Andrieux and a Thai trainee

Four trainees and two offices

In accordance with the Co-operation charter that was signed on 17 December 2005 between the Enforcement department service of the ministry of Justice of Thailand and UIHJ and in relation with the adhesion of Thailand at UIHJ, the first four Thai Judicial officers went to France for a training seminar and were greeted in Marseille by the members of the International Unit of the French national school of procedure: Françoise Andrieux, Rose-Marie Bruno and Stéphane Gensollen.

The seminar took place in two offices in Marseille, at Gensollen and Larrieu and at Rampin, Benedetti and Arbousset, with the helpful collaboration of Aurélien and Deborah.

Our four Thai colleagues (three women and one man) became aware of the powers given to the French judicial officer, of its capacity to take initiatives, as well as of the high technology of his services and of his general organisation (especially from the administrative and accountancy sides).

Real life cases in Camargue

Our colleagues followed a series of real life cases: attachment of tangible goods, attachment of bank accounts, statements of facts, movable and immovable sell (Françoise Andrieux).

In addition, Mr Avazzeri, judicial administrator made a presentation of the collective procedures that we know are a part of the judicial officers' activities in Thailand and who are specialists in the field.

At the term of their stay in Provence, the trainees received a certificate and were invited to discover the Camargue under the assistance of Rose Bruno, who is always ready to present the magnificent environment that surrounds her.



Les stagiaires avec Marie-Josèphe Bouvet et sa collaboratrice, in Place Vendôme in Paris— With Marie-Josèphe Bouvet and her collaborator, Place Vendôme in Paris

Visite d'une délégation de stagiaires thaïlandais à Paris, des 17 au 26 octobre 2005

Dans le cadre du programme de coopération entre le ministère de la Justice de Thaïlande, l'UIHJ et la Chambre nationale des huissiers de justice, une délégation de stagiaires thaïlandais s'est rendue à Paris des 17 au 26 octobre 2005.

Avec Cosme Rogeau, mandataire liquidateur à Versailles

With Cosme Rogeau, liquidator in Versailles



Paris

A leur arrivée à Roissy, le 17 octobre 2005, aux aurores, les quatre jeunes stagiaires, Milles Chanthicha Sasanadhamrong, Atitaya Thongboon et Sasathorn Sangchantr, et M. Dulprahat Mulprom, ont été pris en charge par Mathieu Chardon, membre du Comité de l'UIHJ. Ils ont tout d'abord été conduits à leur hôtel parisien puis conduit au siège de la Chambre nationale des huissiers de justice. Rose-Marie Bruno, huissier de justice en Arles avait fait le voyage jusqu'à Paris pour les rencontrer et leur présenter les locaux de la Chambre nationale des huissiers de justice de France et de l'Ecole nationale de procédure française. Rose-Marie Bruno leur a ensuite fait une présentation détaillée de la profession d'huissier de justice en France, suivie de très nombreuses questions sur ses différents aspects.

Le mardi 18 octobre a été consacré à la visite de l'office de nos confrères, Olivier Brisse et Marie-Josèphe Bouvet, huissiers de justice associés à Paris. Marie-Josèphe Bouvet et sa collaboratrice leur ont également fait visiter le magnifique Palais de justice de Paris où ils ont déjeuné. Dans l'après-midi, les stagiaires ont pu approfondir leurs connaissances avec notre consœur.

Le soir, les discussions se sont poursuivies avec des membres de l'UIHJ pour un dîner amical et informel, permettant à nos amis thaïlandais de découvrir les trésors de la cuisine française.

Versailles

Le mercredi 19 octobre, les stagiaires se sont rendus à Versailles, pour se rendre tout d'abord à l'office de Mathieu Chardon, lequel les a ensuite conduits au tribunal de grande instance de Versailles où ils ont assisté à une vente aux enchères publiques en matière immobilière. Puis ils ont rencontré Cosme Rogeau, mandataire liquidateur, qui leur a fait un brillant exposé synthétique



de sa profession. De nombreuses questions ont été posées, notamment par Mlle Aitaya Thongboon, manifestement passionnée par le sujet. Nous avons ainsi pu comparer les deux systèmes français et thaïlandais et constater leurs grandes similitudes.

Après un déjeuner versaillais, il était impossible de ne pas repartir sans une visite du merveilleux château de Versailles qui a manifestement impressionné nos amis thaïlandais et leur laissera sans doute un souvenir impérissable.

Thiais et Eurodisney

Le jeudi 20 octobre, ils se sont rendus chez un confrère parisien où ils ont pu assister à diverses opérations d'exécution et de signification. Le vendredi, c'est notre consoeur Odile Dunaud, huissier de justice à Thiais, qui a pris le relais durant toute la journée, pour leur montrer le fonctionnement d'un office de proche banlieue parisienne.

Après une semaine de travail intense, nos collègues thaïlandais avaient désiré se rendre au Parc Eurodisney, Marne-la-Vallée, près de Paris et se déclarèrent enchantés de leur visite.

Ils purent visiter une partie de Paris le dimanche.

Drouot

Le lundi 24 octobre, Mathieu Chardon les a accompagnés à l'hôtel des ventes de Drouot à Paris, pour assister à des ventes aux enchères mobilières. Les stagiaires furent favorablement impressionnés par le nombre de salles de vente et l'intense activité qui régnait dans les lieux.

Le mardi 25 octobre fut consacré à un debriefing avec Jacques Isnard, président de l'UIHJ, et à la remise des diplômes de formation. Le reste de la journée fut occupé par le traditionnel shopping précédant le retour de tout visiteur.

Nul doute que nos amis thaïlandais conserveront un merveilleux souvenir de leur stage en France — fidèle à sa tradition de terre d'accueil —, ils ont pu à la fois découvrir les arcanes de la profession d'huissier de justice et goûter à tous les aspects de la très riche culture française.

*Devant le tribunal de grande instance de Versailles
In front of the High Court of Versailles*



Visit of a Thai delegation of trainees in Paris, from 17 to 26 October, 2005

Within the framework of the co-operation programme between the ministry of Justice of Thailand, the UIHJ and the French National Chamber of Judicial Officers, a delegation of trainees from Thailand went to Paris from the 17 to October 26, 2005.

Paris

On their arrival in Roissy, October 17, 2005, at dawn, the four young trainees, Mrs Chanthicha Sasanadhamrong, Aitaya Thongboon and Sasathorn Sangchantr, and Mr. Dulprahat Mulprom, were welcomed by Mathieu Chardon, member of the Committee of the UIHJ. They were first of all led to their Parisian hotel then to the headquarters of the French National Chamber of Judicial Officers. Rose-Marie Bruno, Judicial Officer in Arles had made the journey to Paris to meet them and present to them the buildings of the French National Chamber of Judicial Officers and the French National School of procedure. Rose-Marie Bruno then made a detailed presentation of the profession of Judicial Officer in France, followed by many questions about its various aspects.

*Devant le tribunal de grande instance de Paris, avec Marie-Josèphe Bouvet et Olivier Brisse
In front of the High court of Paris, with French colleagues Marie-Josèphe Bouvet and Olivier Brisse*



Tuesday October 18 was devoted to the visit of the office of our colleagues, Olivier Brisse and Marie-Josèphe Bouvet, associated Judicial Officers in Paris. Marie-Josèphe Bouvet and her collaborator also made them visit the splendid Law courts of Paris where they lunched. In the afternoon, the trainees could look further into their knowledge with our colleague.

The evening, the discussions continued with members of the UIHJ for a friendly and informal dinner, a way for our friends to discover the treasures of the French cuisine.

Versailles

Wednesday October 19, the trainees went to Versailles, to go first of all to the office of Mathieu Chardon, which then led them to the High Court of Versailles where they attended a public auction sale of immovable. Then they met Mr Cosme Rogeau, liquidator, who made a brilliant synthetic report of his profession. Many questions were put, in particular by Mrs Atitaya Thongboon, obviously impassioned by the subject. We thus could compare the two French and Thai systems and note their great similarities.

After a lunch in Versailles, it was impossible not to leave without a visit of the marvellous Versailles castle, which obviously impressed our Thai friends and will undoubtedly leave them an imperishable memory.

Thiais and Eurodisney

Thursday October 20, they went to a Parisian colleague's office where they could attend various operations of enforcement and service of documents. Friday, it is our colleague Odile Dunaud, Judicial Officer in Thiais, which took over during all the day, to show them the work of an office of Parisian outskirts.

En visite au Château de Versailles — Visit of the Versailles Castle



After an intense working week, our colleagues had wished to go to the Eurodisney Park, in Marne-the-Valley, close to Paris, and afterwards declared themselves enthralled of their visit.

They could also visit part of Paris on Sunday.

Drouot

Monday October 24, Mathieu Chardon accompanied the trainees to the famous Drouot saleroom in Paris, to attend auction sales of movable goods. The trainees were favourably impressed by the number of sale-rooms and the intense activity which reigned in the places.

Tuesday October 25 was devoted to a debriefing with Jacques Isnard, president of the UIHJ, and with the handing-over of the training diplomas. The remainder of the day was occupied by the traditional shopping preceding the return of any visitor.

There is no doubt that our friends from Thailand will keep a marvellous memory of their training course in France - faithful to its tradition of welcome -, where they could at the same time get acquainted with the profession of Judicial Officer in France and have a taste of all the aspects of the very rich French culture.

En visite à l'hôtel des ventes Drouot, à Paris — Visiting the Drouot Auction rooms, in Paris





Entourant les stagiaires, de gauche à droite : Bruno Villard, huissier de justice à Quimper, Tanguy Brelivet, huissier de justice à Concarneau, trésorier de la Chambre départementale, Dominique Le Gall, huissier de justice à Brest, président de la Chambre départementale, et Anne Kérisit — Around the Thai trainees, from left to right : Bruno Villard, Judicial Officer in Quimper, Tanguy Brelivet, Judicial Officer in Concarneau, Treasurer of the Departmental Chamber, Dominique Le Gall, Judicial Officer in Brest, President of the Departmental Chamber, and Anne Kérisit

Des stagiaires thaïlandais dans la rigueur de l'hiver français !

Dans le cadre de la charte de coopération signée entre la Thaïlande, l'UIHJ et la Chambre nationale des huissiers de justice français, des stagiaires thaïlandais se sont rendus en séminaire de formation en France, des 9 au 18 janvier 2006.

Accueil à la maison des huissiers de justice du monde

Pour Salichai Suwannimitr et Suebsakul Kasikrama, deux jeunes confrères thaïlandais, le choc à la sortie de l'avion à Roissy (France) est grand. Eux qui n'avaient jamais quitté leur Thaïlande natale, être confrontés aux rigueurs hivernales françaises restera la première de leur expérience européenne.

Nos confrères ont été pris en charge dès leur arrivée par Mathieu Chardon, membre du Comité de l'UIHJ, lequel leur a fait visiter les prestigieux locaux de la Chambre nationale des huissiers de justice français à Paris, « la maison des huissiers de justice du monde », comme l'aiment à le rappeler les différents présidents français, ainsi que les locaux de l'Ecole nationale de procédure française, situés dans le même bâtiment.

Mathieu Chardon leur a ensuite présenté la profession d'huissier de justice telle qu'elle est exercée en France : statut, déontologie, accès à la profession, fonctionnement d'un office, compétence, missions, formation, ...

Car sur la Bretagne !

Après ce court séjour parisien, ils ont mis le cap dès le lendemain sur l'Ouest, c'est-à-dire la Bretagne et plus précisément la pointe Sud : Quimper et Douarnenez, où ils ont été reçus pour cette formation par Anne Kérisit, huissier de justice à Douarnenez.

A leur arrivée, ils ont pu visiter son office, faire connaissance avec son personnel et découvrir sa façon de travailler. Ils ont ensuite reçu la visite d'un journaliste de « Ouest France », l'un des premiers quotidiens français, curieux de connaître les raisons de leur arrivée à Douarnenez.

Le lendemain, ils ont accompagné notre consœur à un constat et ont ensuite mis le cap sur Lorient où ils ont été reçus par Joëlle Guerpillon, commissaire priseur à Quimper, qui effectuait une grande vente mobilière, accompagnée de son expert, Philippe Jamault. Ils ont assisté aux préparatifs, puis à la vente elle-même.

Rencontre avec le maire de Douarnenez et déjeuner avec le président de la chambre départementale

Le jeudi matin, ils ont pu poser de nombreuses questions sur la profession, tout en visitant le centre ville de Quimper en compagnie de deux confrères quimpérois, avant de passer l'après-midi chez Bernard Corre, mandataire liquidateur, pour y découvrir les rouages des procédures collectives françaises. Ils ont été reçus en fin d'après-midi par Monique Prévost, maire de Douarnenez, laquelle leur a fait visiter sa mairie et a tenu à leur offrir un petit souvenir de la ville de Douarnenez.

Le vendredi matin a été consacré à l'approfondissement de leurs connaissances puis à une visite de Douarnenez, avant d'être reçus à déjeuner par Dominique Le Gall, président de la chambre départementale des huissiers de justice du Finistère, qui a également tenu à leur offrir un petit cadeau en souvenir de leur visite en Cornouaille.

L'après-midi, ils ont été accueillis par deux confrères de Concarneau, Philippe Rabadeux et Tanguy Brelivet. Ils ont accompagné Me Brelivet en tournée de saisies et significations pour finir par une visite guidée de Concarneau et sa Ville Close.

La découverte de la région n'a bien évidemment pas été oubliée pendant ce séjour où nos deux amis thaïlandais ont particulièrement apprécié les spécialités culinaires telles que les crêpes, le cidre et le kir breton, ainsi que l'accueil légendaire breton, la mer, les paysages, son architecture et ses faïences célèbres dans le monde entier.

Rencontre avec le président de la Chambre nationale des huissiers de justice français

Puis, nos confrères sont retournés à Paris. Après un débriefing réalisé par Mathieu Chardon, nos collègues thaïs ont été reçus par Paul Rochard, président de la Chambre nationale des huissiers de justice français et par Thierry Bary, délégué général. Au cours d'une réception informelle et chaleureuse, le président Rochard a remis aux deux stagiaires le diplôme de stage signé de sa main et de celle du président Isnard, empêché pour cause de voyage à l'étranger.

Le président Rochard n'a pas manqué de vérifier et d'apprécier les connaissances nouvellement acquises par nos confrères et de rappeler combien la formation était vitale pour l'avenir de nos professions. S'en est suivi un traditionnel échange de cadeaux. Nos deux confrères, visiblement touchés par un accueil si amical, ont indiqué qu'ils ne manqueraient pas de rapporter à leur autorité hiérarchique tout l'intérêt de leur séjour en France et l'excellence du niveau de la profession en France.

Coupure de presse (Ouest-France)

Article in Ouest-France magazine

A l'office d'Anne Kérisit, à Douarnenez

At the office of Anne Kérisit, in Douarnenez





Echange de cadeaux/Exchange of gifts

Thai trainees in the harshness of the French winter!

In the framework of the Co-operation charter signed between Thailand, UIHJ and the French National Chamber of Judicial Officers (CNHJ), Thai trainees went to France from 8 to 18 January 2006 for a training seminar.

A Welcome at the House of the Judicial Officers of the world

For Salichai Suwannimitr and Suebsakul Kasikrama, two young colleagues from Thailand, the first shock was experienced at the Paris Charles-de-Gaulle Airport. For he who has never left his native Thailand, to be confronted to the harshness of the French winter will be remembered as a major European experience.

Our colleagues were greeted at their arrival by Mathieu Chardon, Member of the Committee of UIHJ. Mr Chardon made for them a guided tour of the prestigious premises of the French National Chamber of Judicial Officers in Paris, "the house of the Judicial Officers of the world", as like to call them the different President of the CNHJ, as well as the French National School of Procedure, which is located in the same building.

After the visit, Mathieu Chardon made a presentation of the French profession: status, professional ethics, access to the profession, functioning of an office, competence, missions, trainings, etc.

Heading for Brittany!

After this brief Parisian stay, they headed West the following morning, i.e. Brittany, and more precisely to the Southern part: Quimper and Douarnenez, where they were greeted for their training seminar by Anne Kérisit, huissier de justice in Douarnenez.

On their arrival, they could visit her office, meet her staff and discover how the office functions. Then they had the visit of a journalist of Ouest France, one of the top French newspapers, who was curious to find out about the reasons of their stay in Douarnenez.

The following day, they followed our colleague who had to do a statement of facts and then headed for Lorient where they met Joelle Guerpillon, Auctioneer in Quimper who was directing a big auction sales of movable goods, with the assistance of her expert, Philippe Jamault. They followed the preparation of the sale and then the sale itself.

Meeting with the Mayor of Douarnenez and lunch with the President of the Departmental Chamber of Judicial Officers

On Thursday morning, our Thai trainees could ask many questions on the profession while visiting the centre town of Douarnenez in company of two colleagues from Quimper. Then they spend the afternoon at Bernard Corre's, a liquidator, where they discovered the arcane of the French procedures of Bankruptcy. Towards the end of the afternoon, they went to the town hall where they met Monique Prévost, Mayor of Douarnenez, who kindly made a guided tour of the town hall and could resist giving them a little souvenir from the city of Douarnenez.

On Friday morning, after deepening their knowledge on the French system, they visited the city of Douarnenez and went for lunch with Dominique Le Gall, President of the Departmental Chamber of Finistère, who also kindly gave them presents to remind them of their stay in Cornwall.

In the afternoon, they met with their colleagues from Concraneau, Philippe Rabadeux AND Tanguy Brelivet. They went with Mr Brelivet on a tour of seizure

of movable goods and service of documents, which ended with a guided tour of Concraneau and its closed town.

A serious stay always includes the discovery of the surroundings. Salichai Suwannimitr and Suebsakul Kasikrama particularly enjoyed French food, and specialities from Brittany such as pancakes, cider and Kir Breton, as well as the legendary Brittany welcome, the sea, the landscape, the architecture and its crockery, famous in the entire world.

Meeting with the president of the French National Chamber of Judicial Officers

Then, our colleagues returned to Paris. After a Debriefing organized by Mathieu Chardon, they were greeted by Paul Rochard, President of CNHJ and by Thierry Bary, General Delegate. At the term of an informal and warm reception, President Rochard gave the two Thai Trainees the training diploma signed by him and by Jacques Isnard, President of UIHJ, who was abroad.

President Rochard could not resist testing their newly acquired knowledge on the Thai trainees and then, satisfied by what he heard, declared how much training was important for the future of our profession. The reception ended with a traditional exchange of gifts. Our two colleagues, visibly touched by such a friendly welcome, said that they would make a report to their authorities on their stay in France and on the excellence of the French huissiers de justice.



Signature du diplôme de fin de stage par Paul Rochard, président de la Chambre nationale des huissiers de justice français

Signature of the Trainee Diploma by Paul Rochard, President of the French National Chamber of Judicial Officers



Remise du diplôme

Giving the diploma



Une Europe unie. Une monnaie unique. Un groupe d'huissiers de justice.

Certains voient plus d'opportunités dans l'union européenne que d'autres. Mais le fait est que la collaboration sur le plan économique est un succès et que de plus en plus d'affaires se traitent au-delà des frontières. Ceci entraîne naturellement une augmentation des flux monétaires internationaux avec, pour conséquence, une augmentation des problèmes de paiement. Une administration européenne du recouvrement devient donc indispensable aux entreprises. Le réseau paneuropéen d'huissiers de justice leur apporte la solution : une gestion de recouvrement amiable et judiciaire à l'échelon international. Aux Pays-Bas, le groupement des huissiers de justice GGN a fait les preuves du succès de cette approche. GGN, une organisation adaptée aux besoins du marché, regroupe 18 études d'huissiers de justice. Le recouvrement s'effectue plus rapidement et avec de meilleurs résultats. Un avantage dont chaque entreprise européenne devrait pouvoir profiter.



Spécialistes du recouvrement et Huissiers de Justice

Davantage de rendement



Union internationale
des huissiers de justice

International Association
of Judicial Officers

XIX^e congress Washington

25, 26, 27, 28 avril 2006
April

